

simple et pointu. Tête assez petite, ronde, plane en devant, point prolongée en rostre. Corps conique, terminé par deux lames triangulaires, alongées, horizontales.

HYPÉRIE DE LESUEUR : *Hyperia Suerii*, Latr.; *Phronima* ? ejusd., Encycl. Mét. Crust., tab. 328, fig. 17 et 18.

Nota. Je dois la communication des caractères de ce genre inédit à la complaisance de M. Latreille, son fondateur.

Genre CIX. PHROSINE (*Phrosine*, Risso; *Dactyloecerus*, Latr.).

Deux antennes supérieures grandes et en forme de cuillers; deux inférieures sétacées et très-petites. Les dix pattes proprement dites monodactyles, formées de cinq articles aplatis; la première paire courte, mince, crochue; la seconde un peu moins longue que la troisième; la quatrième fort grande, avec son premier article large, ovale, les deux suivans triangulaires, le quatrième ovale, épineux, et le dernier long, aigu, arqué, falciforme; cinquième paire de pieds plus courte que la précédente, mais de même forme. Corps oblong, un peu arqué, sub-arrondi sur les côtés, à segmens crustacés, transverses. Tête prolongée sur le devant en forme de museau. Queue composée de cinq segmens, presque quadrangulaires, terminée par deux lames oblongues, ciliées, et une plaque intermédiaire courte, aplatie et arrondie au bout.

PHROSINE EN CROISSANT; *Phrosine semilunata*, Risso, Journ. de Phys., oct. 1822, pag. 245. Corps oblong, jaunâtre antérieurement, rouge postérieurement; tête pourvue de deux petites cornes qui forment une sorte de croissant; yeux petits. Longueur totale, sept à huit lignes. Peu commun aux environs de Nice, ce crustacé y apparoit au printemps, à l'époque de ses amours. Il fait son séjour habituel dans les endroits où la mer est profonde et où le fond est sablonneux. Ses œufs sont transparens.

PHROSINE GROS-ŒIL; *Phrosine macrophthalma*, Risso, loc. cit. Corps oblong, d'un rouge violet, avec la tête transparente; point de cornes; yeux très-gros, ovalaires et noirs; taille moindre de moitié que celle de l'espèce précédente. M. Risso l'a trouvée sur le pyrosome élégant de Lesueur, en février et juillet. C'est à cette dernière époque que la femelle est chargée d'une grande quantité de très-petits œufs globuleux.

III.^e SECTION. *Quatre antennes; queue terminée par des filets styliformes; tête médiocrement grosse, non verticale (1).*

I.^{re} DIVISION. *Antennes formées de quatre articles dont le dernier est subdivisé en plusieurs autres fort petits; les supérieures très-petites et plus courtes que le pédoncule des inférieures, qui est formé de trois articles.*

Genre CX. TALITRE (*Talitrus*, Latr., Bosc, Leach, Lamck.; *Astacus*, Penn.; *Cancer*, Montag.; *Oniscus*, Pallas).

Les deux pattes antérieures plus grandes que les deux suivantes, allant graduellement en pointe, ou simplement onguiculées (sans pinces); pattes de la seconde paire courtes, grêles, terminées par deux articles très-comprimés, et dont le dernier est en forme d'onglet membraneux et obtus; celles des trois dernières paires assez longues et finissant par un crochet simple. Segmens du corps pourvus d'écaillés latérales. Queue composée de cinq articles dont le dernier est le plus petit. Tête non prolongée en forme de bec.

Les talitres, comme les crevettes, nagent de côté sur les bords de la mer, et se traînent sur le sable: elles s'assemblent en grand nombre sur les corps morts que le flot rejette, pour s'en nourrir. Elles sautent très-bien au moyen du mouvement de ressort qu'elles donnent à leur queue; leurs femelles qui, selon M. Risso, pondent plusieurs fois dans l'année, portent leurs œufs sous les écaillés latérales de la poitrine. Les petits qui en naissent restent quelque temps placés sous l'abdomen de leur mère, attachés aux fausses pattes dont cette partie est pourvue.

TALITRE LOCUSTE: *Talitrus locusta*, Latr., Leach; *Astacus locusta*, Penn.; *Cancer gammarus saltator*, Montagu, Trans. of the Linn. Societ., tom. 9, pag. 94; *Oniscus locusta*, Pallas, Spicil. Zool., fasc. 9, tab. 4, fig. 7. Longueur, six à huit lignes; corps d'un cendré plus ou moins foncé, avec les antennes roussâtres, velues, ainsi que les trois dernières paires de pattes. Très-commun sur nos côtes, surtout sur les plages sablonneuses.

(1) Cette section est dans la méthode de M. Leach.

Genre CXI. ORCHESTIE (*Orchestia*, Leach ; *Talitrus*, Latr., Risso, Lamck.; *Oniscus*, Pallas).

Caractères généraux semblables à ceux des talitres. Les quatre pattes antérieures terminées par une pince comprimée, en griffe; celles de la seconde paire étant beaucoup plus fortes, avec la griffe du bout longue, arquée, et s'appliquant sur la tranche aiguë et antérieure de la main; cette tranche étant unidentée dans les femelles.

Ces crustacés, très-peu différens des précédens, vivent absolument de la même manière.

ORCHESTIE LITTORALE: *Orchestia littorea*, Leach, Edinb. Enc.; Trans. Soc. Linn., tome XI, page 356; *Cancer gammarus littoreus*, Montagu; *Talitrus gammarus*, Latr., Risso; *Oniscus gammarellus*, Pall., Spicil., fasc. 9, tab. 4, fig. 8. Longueur, six à sept lignes; couleur, le vert pâle nuancé de rougeâtre. Tête petite; pinces de la seconde paire très-grosses; queue composée de trois appendices bifides, dont celui du milieu est fort court. Cette espèce dont une variété est entièrement d'un jaune pâle, se trouve sur nos côtes, cachée sous les pierres et les goémons. Aux environs de Nice, sa femelle pond des œufs jaunâtres plusieurs fois dans l'année.

II.° DIVISION. *Antennes grandes, sétacées, formées de quatre articles dont le dernier est lui-même multiarticulé; les supérieures de bien peu plus courtes que les inférieures.*

Genre CXII. ATYLE (*Atylus*, Leach; *Gammarus*, Fabr.).

Second article des antennes supérieures plus long que le troisième; second article des antennes inférieures un peu plus court que le troisième. Devant de la tête prolongé en forme de bec. Yeux petits, arrondis, placés de chaque côté de la tête, entre les points d'insertion des antennes supérieures et inférieures. Pieds des deux premières paires (pieds-mâchoires extérieurs?) monodactyles, terminés par un article comprimé; pieds proprement dits ou des cinq autres paires, à peu près d'égale longueur et grosseur entre eux, moyens et finissant par un ongle simple. Queue terminée par deux filets latéraux et un filet intermédiaire, bifides à leur extrémité. Corps composé (la tête comprise) de douze articulations.

Ce genre est très-voisin des deux précédens. Il en diffère principalement par l'allongement de ses deux antennes supérieures, et le prolongement de sa tête en une sorte de rostre.

ATYLE CARÉNÉ : *Atylus carinatus*, Leach, Zool. Misc., tom. 2, pag. 22, pl. 69; ejusdem, Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 357; *Gammarus carinatus*, Fabr., Ent. Syst., tom. 2, pag. 515, spec. 5. Longueur, quatorze lignes; rostre formé par la partie antérieure et supérieure de la tête, un peu infléchi; les cinq derniers segmens de l'abdomen carénés en dessus, et terminés un peu en pointe postérieurement. Patrie inconnue.

M. Latreille présume que le *gammarus nugax* de Fabricius, figuré par Phipps (Voyage au pôle boréal, pl. 12, fig. 2), appartient au genre Atyle.

III.^e DIVISION. *Antennes formées de trois articles dont le dernier est multiarticulé, et dont le premier est le plus petit de tous; les supérieures étant les plus longues.*

Genre CXIII. DEXAMINE (*Dexamine*, Leach; *Gammarus*, Latr.; *Cancer*, Montagu).

Second article des quatre antennes long et grêle; une petite soie à la base du troisième des inférieures. Les quatre pieds antérieurs presque égaux, terminés par une pince comprimée en griffe, ou à un seul crochet. Yeux oblongs, placés en arrière de la base des antennes supérieures. Queue ayant de chaque côté trois styles bifides, et en dessus un style mobile.

DEXAMINE ÉPINEUSE : *Dexamine spinosa*, Leach, Edinb. Encycl., tom. 7, pag. 433; ejusdem, Zool. Misc., tom. 2, pag. 25, *Cancer gammarus spinosus*, Montagu, Linn. Trans., tom. XI, pag. 3. Les quatre derniers segmens de l'abdomen prolongés postérieurement en forme d'épine; front avancé entre les deux antennes supérieures et un peu infléchi; corps luisant. Des côtes méridionales d'Angleterre.

Genre CXIV. LEUCOTHOÉ (*Leucothoe*, Leach; *Gammarus*, Latr.; *Cancer*, Montagu; *Cuvieria*, Leach).

Caractères généraux des dexamines, aux différences suivantes près. Les deux pieds antérieurs terminés par deux doigts, dont le mobile, ou le pouce, est biarticulé; pieds de la seconde paire ayant leur main dilatée, comprimée, allongée,

et pourvue d'un grand ongle courbé; ceux des autres paires assez courts et grêles, terminés par un ongle simple. Extrémité de l'abdomen recourbée en dessous.

LEUCOTHOBÉ ARTICULÉE : *Leucothoe articulosa*, Leach, Edinb. *Encycl.*; *Trans. Soc. Linn.*, pag. 358; *Cancer articulatus*, Montagu, *Trans. Soc. Linn.*, tome VII, tab. 6, fig. 6. Très-rare dans les mers qui baignent les côtes de l'empire britannique.

IV.^o DIVISION. *Antennes formées de quatre articles, dont le dernier est multiarticulé; les supérieures étant les plus longues.*

SUBDIVISION I. *Les quatre premiers pieds monodactyles; ceux de la seconde paire dans les mâles, ayant la main dilatée et comprimée.*

Genre CXV. MÉLITE (*Melita*, Leach; *Gammarus*, Latr., Lamck.; *Cancer*, Montagu; *Boscia*, Leach).

Pieds de la première paire monodactyles; ceux de la seconde ayant le doigt infléchi sur le milieu de la lame que forme la main, et non sur sa tranche. Queue garnie de chaque côté d'une lamelle allongée et foliacée. Antennes supérieures un peu plus longues que les inférieures.

Les crustacés de ce genre, comme la plupart de ceux que renferme la même division, se tiennent sous les pierres qui bordent le rivage de la mer.

MÉLITE PALMÉE : *Melita palmata*, Leach, Edinb. *Encycl.*, tom. 7, pag. 403; *Cancer palmatus*, Montagu, *Trans. Linn.*, tom. VII, pag. 69; *Encycl. Méthod. Crust.*, tab. 336, fig. 31. Couleur noirâtre; antennes et pieds annelés de grisâtre pâle.

Genre CXVI. MÆRA (*Mæra*, Leach; *Gammarus*, Latr., Lamck.; *Mulleria*, Leach).

Caractères généraux des mélités, aux différences suivantes près : Antennes supérieures au moins doubles en longueur des inférieures, ayant leur quatrième article multiarticulé, le plus long de tous; le troisième le plus court; le second presque aussi long que le quatrième, et le premier intermédiaire pour la grandeur à celui-ci et au troisième. Antennes inférieures ayant leur quatrième article moins long que le second. Pieds des deux premières paires monodactyles; doigt de ceux de la seconde

infléchi sur le milieu de la lame que forme la main, et non sur sa tranche. Queue dépourvue de styles foliacés.

Ce genre, très-voisin de celui des mélites, en diffère principalement par ce dernier caractère.

MÆRA AUX GROSSES MAINS; *Mæra grossimana*, Leach, Edinh. Encycl., tome 7, page 403; ejusd., Trans. Linn., tome XI, page 359; *Cancer gammarus grossimanus*, Montagu, Trans. Linn., tome II, page 97, tab. 4, fig. 5. Très-commun sur les côtes d'Angleterre. On le trouve sous les pierres et sur les écueils que la mer découvre aux basses marées (1).

SUBDIVISION II. Pieds des deux premières paires monodactyles et semblables dans les deux sexes.

Genre CXVII. CRÉVETTE (*Gammarus*, Fabr., Latr., Lamck., Leach; *Squilla*, Degér; *Cancer*, Linn.; *Carcinus*, Latr.).

Antennes insérées au-devant de la tête entre les yeux, de médiocre grandeur, composées de trois articles principaux et d'un quatrième sétacé, multiarticulé et terminal; les supérieures ayant à l'extrémité intérieure de leur troisième article, un petit appendice sétacé, multiarticulé. Les quatre pieds antérieurs terminés par une main comprimée, large, pourvue d'un fort crochet, ou doigt mobile, qui s'applique sur sa tranche inférieure; les quatre pieds suivans finissant par un article simple, ou ongle un peu courbé; les six derniers plus longs, relevés sur les côtés du corps, et ayant leur article terminal mince et droit. Des filets longs, bifides, très-mobiles de chaque côté du dessous de la queue, qui est terminée par trois paires d'appendices alongés, bifurqués, ciliés, étendus à peu près dans la direction du corps, et qui constituent une sorte de ressort dont l'animal se sert pour exécuter des sauts très-considérables, ou pour nager en poussant l'eau derrière lui. Corps oblong, très-comprimé, arqué, divisé en treize articulations (la tête étant comprise pour une); chacun de ses segmens étant garni en dessus d'une lame

(1) C'est vraisemblablement à ce genre qu'il faut rapporter le petit crustacé des environs de Gênes, appelé *Gammarus crassimanus* par Viviani. Phosph. maris, etc., pag. 10, tab. II, fig. 7 et 8.

crustacée, mince, demi-transparente, transverse, et les sept premiers d'entre eux étant accompagnés d'une pièce latérale aussi crustacée, qui recouvre la base des pattes.

Le type de ce genre est le petit crustacé d'eau douce, vulgairement connu sous les noms de *Crevette des ruisseaux*, ou de *Chevrette*, qui abonde dans les fontaines, les bassins des sources, les filets d'eau des cressonnières, etc. Cet animal nage toujours au fond, couché sur le côté, et son principal moyen de progression consiste dans la détermination rapide et souvent renouvelée des appendices de sa queue. Il est carnassier et paroît vivre de la chair des poissons morts, et même de celle des individus de sa propre espèce. On le trouve souvent accouplé, le mâle emportant la femelle, beaucoup plus petite que lui, entre ses jambes. Cette femelle garde ses œufs jusqu'au moment où ils éclosent, et les petits qui en sortent se mettent pendant quelque temps à l'abri sous son ventre et sous les lames latérales de son corps. Quelques espèces de crevettes sont marines.

Ce genre a les plus grandes analogies avec ceux que l'on a séparés, sur des caractères assez légers, sous les noms de *Leucothoé*, *Dexamine*, *Melite*, *Mæra*, *Pherusa*, *Amphithoé*, *Atyle*, *Orchestie*, etc., ainsi qu'on pourra en juger en les lui comparant. La plupart d'entre eux n'ont pas été adoptés par les auteurs les plus récents, sur l'histoire naturelle des crustacés, et les deux seuls qui aient été généralement admis, sont ceux qui portent les noms de *Talitre* et de *Corophie*. Je considère aussi comme fondé sur des caractères suffisans, le genre *Cerapus* de M. Say.

CREVETTE DES RUISSEAUX : *Gammarus pulex*, Fabr., Latr.; *Cancer pulex*, Linn.; *Crevette des ruisseaux*, Geoff., Insect. des environs de Paris, tome 2, page 667, pl. 21, fig. 6; *Pulex fluviatilis*, Rai, Ins., 44; *Squilla pulex*, Degér, Insect., tome 7, pl. 33, fig. 1 et 2; *Squilla fluviatilis*, Merret, Pin., pag. 192; *Gammarus aquaticus*, Leach. Longueur, sept lignes; largeur, deux lignes; couleur d'un jaune de rouille; yeux noirs; une avance peu prononcée et arrondie entre les antennes. Très-commune en Europe.

CREVETTE MARINE: *Gammarus marinus*, Leach, Trans. Linn., tome XI, pag. 359; *Gammarus pulex*, ejusd., Edinb. Encycl.,

tom. 7, pag. 402-432. Cette espèce a, comme la précédente, le filet supérieur des appendices de la queue très-court ; mais l'avance de sa tête, qui est entre les antennes, est plus prolongée et presque pointue. Des côtes d'Angleterre.

CREVETTE LOCUSTE : *Gammarus locusta*, Leach, Edinb. Encycl., et Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 559 ; *Cancer gammarus locusta*, Montagu, Linn. Trans., tom. 9, pag. 92. Cette espèce, qui a été confondue avec le *Gammarus pulex* de Linnæus, en diffère par ses yeux linéaires, presque lunulés, par ses antennes parsemées de poils, par les derniers anneaux de sa queue plus épineux en dessus, et parce que les filets des appendices de cette queue sont presque égaux en longueur. Très-communes sur les rivages de l'Angleterre et plus rare en France. C'est à cette espèce qu'on attribue ce que Linnæus dit des crevettes qui rongent les filets des pêcheurs. M. Surriray, du Havre, a remarqué qu'elle est phosphorescente.

CREVETTE CAMPYLOPE : *Gammarus campylops*, Leach, Edinb. Encycl., tom. 7, pag. 403 ; ejusd., Trans. Linn., tom. XI, pag. 360. Très-semblable à la précédente, mais ayant les yeux flexueux. De l'île d'Arran, près de Loch-Ranza.

Genre CXVIII. AMPHITHOË (*Amphithoe*, Leach ; *Gammarus*, Latr., Lamck. ; *Oniscus*, Pall. ; *Cancer*, Montag.). (1)

Caractères généraux des crevettes, aux différences suivantes près. Point d'appendice sétacé à l'extrémité intérieure du troisième article des antennes supérieures. Queue non épineuse ni fasciculée en dessus. Mains des quatre premiers pieds ovales.

AMPHITHOË ROUGE : *Amphithoe rubricata*, Leach, Edinb. Encycl., tom. 7, pag. 432 ; ejusd., Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 560 ; *Gammarus rubricatus*, Leach, Edinb. Encycl., tom. 7, pag. 402 ; Encycl. Méthod., pl. 336, fig. 35 ; *Cancer gammarus rubricatus*, Montagu, Trans. Linn., tom. 9, pag. 99. Couleur rouge. Des côtes d'Angleterre.

AMPHITHOË CANCELLE : *Amphithoe cancellus*, Latr. ; *Oniscus cancellus*, Pall., Spic. Zool., fasc. 9, tab. 3, fig. 18 ; *Gammarus cancellus*,

(1) J'ai anciennement donné le nom d'AMPHITHOË ou d'AMPHITHOÏTES à un fossile marin assez commun dans le calcaire coquillier des environs de Paris, que je rapportois à la classe des polypiers flexibles. Depuis il a été reconnu que ce fossile n'étoit autre chose qu'une souche de *ZOSTERA*.

Fabr., Ent. Syst., tom. 2, pag. 516. Plus grande que la crevette des ruisseaux; tête lisse avec une petite épine de chaque côté; segmens du corps presque carénés sur le dos et armés de chaque côté d'une petite épine conique et d'une lame arrondie; couleur d'un brun verdâtre, avec un point noir sur le milieu de chaque article. Très-commune dans les fleuves de la Sibérie où elle sert d'aliment aux poissons et aux oiseaux aquatiques. Les habitans de ce pays en mangent aussi, et trouvent ce mets délicat.

Genre CXIX. PHÉRUSE (*Pherusa*, Leach; *Gammarus*, Latr., Lamck.).

Caractères généraux des amphithoés, et n'en différant principalement qu'en ce que les mains des quatre premiers pieds sont filiformes au lieu d'être ovales.

PHÉRUSE DES VARECS: *Pherusa fucicola*, Leach, Edinb. Encycl., tom. 7, pag. 432; ejusd., Trans. Linn., tom. XI, pag. 360. D'un cendré jaunâtre, ou d'un gris cendré varié de rouge. On la trouve rarement sur les côtes d'Angleterre, au milieu des varecs.

V.^o DIVISION. Antennes composées de quatre articles; les inférieures étant les plus longues et pédiformes; les quatre pieds antérieurs monodactyles.

SUBDIVISION I. Pieds de la seconde paire pourvus d'une grande main; antennes inférieures de bien peu plus longues que les supérieures.

Genre CXX. PODOCÈRE (*Podocerus*, Leach; *Corophium*, Latr., Lamck.).

Caractères généraux des corophies (voyez ci-après), mais en différant par la grandeur des mains de la seconde paire de pieds. Yeux un peu saillans.

PODOCÈRE VARIÉ: *Podocerus variegatus*, Leach, Edinb. Enc., tom. 7, pag. 433; ejusd., Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 361. Blanc varié de roux. On le trouve sur les côtes d'Angleterre, au milieu des conferves marines.

Genre CXXI. JASSE (*Jassa*, Leach; *Corophium*, Latr.; Lamck.).

Caractères généraux des corophies, mais en différant, ainsi que les podocères, par la grandeur assez considérable des

mains, des quatre premiers pieds, qui sont ovales; celles de la seconde paire étant les plus grandes, armées de dents plus ou moins nombreuses sur leur bord interne. Yeux non saillans.

JASSE MIGNONE : *Jassa pulchella*, Leach, Edinb. Enc., tom. 7, pag. 433; ejusdem, Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 361. Blanche, lavée de roux; pouce de la seconde paire de pieds échancré à sa base, du côté interne. VAR. α , mains pourvues d'une dent assez longue, obtuse, à la base de leur bord interne. VAR. β , les mêmes mains armées de trois dents, à la même place. Trouvée sur la côte méridionale du comté de Cornouailles, au milieu des varecs.

JASSE PELAGIQUE; *Jassa pelagica*, Leach, Trans. Linn., tom. XI, pag. 361. Demi-transparente, cendrée et variée de brun; mains ayant leur côté interne échancré en croissant. Trouvée dans la mer d'Ecosse, près de Bell-Rock.

SUBDIVISION II. Pieds de la seconde paire n'ayant pas la main dilatée; antennes inférieures bien plus longues que les supérieures.

Genre CXXII. COROPHIE (*Corophium*, Latr., Leach, Lamck.; *Astacus*, Penn.; *Cancer*, Linn.; *Oniscus*, Pall.).

Antennes composées de quatre pièces, les inférieures beaucoup plus grandes et plus grosses que les supérieures, ayant leur dernière pièce formée d'un à quatre articles et paroissant se terminer par un petit crochet. Les quatre pieds antérieurs pourvus d'une main ou serre monodactyle, à peu près égale en grosseur pour tous. Corps presque cylindrique, comprimé, terminé postérieurement par des appendices articulés.

Par les proportions relatives des antennes supérieures et inférieures, ce genre se rapproche de celui des talitres; mais il en diffère par la forme des dernières qui ressemblent à des pieds. Sous ce rapport il a de l'analogie avec les deux genres précédens; mais dans ceux-ci, les mains de la seconde paire de pieds sont bien plus grosses que celles de la première paire, tandis qu'ici elles sont à peu près égales et petites.

COROPHIE A LONGUES CORNES : *Corophium longicornis*, Latr., Gener. Crust. et Insect.; Leach, Edinb. Encycl., et Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 362; *Cancer grossipes*, Linn.; *Astacus*, Gronov., Zooph.; tab. 17, fig. 7; *Oniscus volutator*, Pall., Spic.

Zool., fasc. 9, tab. 4, fig. 9; *Gammarus longicornis*, Fabr., Ent. Syst., tom. 2, pag. 515. Des côtes d'Europe. On ne connoît encore que cette seule espèce.

VI.° DIVISION. *Les quatre antennes très-grandes et fortes, presque aussi longues les unes que les autres; les supérieures formées de quatre articles, et les inférieures ou latérales, de cinq.*

Genre CXXIII. CÉRAPODE (*Cerapus*, Say).

Antennes velues, servant comme de membres à l'animal, et ayant en cela des rapports avec les antennes inférieures des corophies. Pieds de la première paire petits et terminés par un ongle simple assez court; ceux de la seconde paire, au contraire, fort grands, ayant une main large, aplatie, triangulaire, et pourvue d'un pouce biarticulé, correspondant à une pointe assez prononcée qui remplace le doigt immobile des crustacés ordinaires; ceux des trois paires suivantes moyens et monodactyles, et les quatre derniers plus longs, plus grêles, et dirigés en arrière et en haut. Corps long, linéaire, demi-cylindrique, composé de douze segmens; le dernier de ceux-ci étant aplati, en forme de lame ovale, et muni de chaque côté d'un petit appendice bifurqué à l'extrémité. Tête terminée par un très-petit rostre. Yeux saillans.

CÉRAPODE TUBULAIRE; *Cerapus tubularis*, Thom. Say, Journ. of the Acad. of nat. Scienc. of Philadelph., tom. 1, n.° 4, pag. 49, pl. 4, fig. 7-11. Ce singulier crustacé, long de six lignes environ, vit dans un petit tube cylindrique (sans doute un tuyau de tubulaire), à la manière des larves de phryganes, et n'en laisse sortir que sa tête, ses quatre grandes antennes et ses deux premières paires de pieds. On le trouve en abondance dans la mer près de Egg-Harbourg, sur les côtes des Etats-Unis, au milieu des sertulaires, dont il paroît faire sa nourriture principale (1).

(1) Le défaut de renseignemens suffisans et de figures me force à placer ici les indications de plusieurs genres fondés assez nouvellement, et qui paroissent devoir être rapportés à l'ordre des amphipodes.

Le premier, nommé LEPIDACTYLIS par M. Say, Journ. de l'Acad. des Sc. nat. de Philadelphie, 1818, tom. I, pag. 379, paroît se rapprocher particulièrement du genre des crevettes proprement dites, par l'addition d'un appendice sétacé à l'extrémité du troisième article des

ORDRE QUATRIÈME. LÆMODIPODES, *Læmodipoda*, Latr.

Premier des sept segmens du corps uni à la tête, et portant une paire de petits pieds; organes respiratoires ou présumés tels en forme de corps vésiculaires, tantôt au nombre de quatre, situés sous le second et le troisième segmens du corps, attachés ou non à des fausses

antennes intermédiaires ou supérieures. Sa tête est prolongée en un chaperon pointu; ses yeux sont orbiculaires et convexes. Son corps, comprimé, est formé de sept segmens pédigères et pourvus d'écailles sur les côtés; son abdomen, étroit, n'en a que trois, munis en dessous de pieds natatoires qui consistent en un pédoncule court supportant deux soies; sa queue est terminée par deux styles bifides. Ses antennes, qui sont presque d'égale longueur et velues en dessous, sont formées de quatre articles. Dans les inférieures ou latérales, le second et le troisième de ces articles sont dilatés en dessous, comprimés, et composent ensemble un ovale continu; le dernier, en forme de soie, est octoarticulé et velu. Dans les supérieures, le premier article est dilaté, déprimé; le second beaucoup plus petit; le troisième, encore moindre, a une soie accessoire à son extrémité; et le quatrième, aussi long que les trois premiers ensemble, est octoarticulé. Des quatorze pieds, les quatre premiers sont filiformes; les quatre suivans ont la main comprimée, dilatée avec le doigt arrondi et le pouce ovale, lamelliforme; les six autres, graduellement plus longs jusqu'aux derniers, sont armés d'épines courtes et dépourvus d'ongle terminal. — Le *Lepidactylis dytiscus* est blanc avec une ligne intérieure ferrugineuse, formée par la couleur propre au canal alimentaire; la soie accessoire du troisième article de ses antennes s'étend jusqu'à l'extrémité du quatrième; ses deux pieds extérieurs sont velus. Il est des Etats-Unis.

Le second, créé aussi par M. Say (Journ. de l'Ac. des Sc. nat. de Philadelphie, 1818, pag. 317), est le genre LANCEOLA. Il appartient à la série des amphipodes par ses branchies vésiculeuses, oblongues, au nombre de dix, placées à la base interne des pieds, excepté ceux de la première et de la septième paire, et il se rapproche surtout des phronimes par ses appendices caudaux, qui consistent en trois paires de styles lancéolés doubles et supportés par des pédoncules déprimés, linéaires, annexés aux côtés des trois anneaux qui composent la queue. Sa bouche, pourvue de deux palpes triarticulés filiformes, et de pieds-mâchoires bifides, a de l'analogie avec celle des cloportes. Sa forme générale est celle des crustacés isopodes du genre Pranize. Ses antennes, composées de quatre articles, ont le dernier non divisé, et les inférieures sont les plus longues. Les supérieures ont leur base cachée par le chaperon, qui est anguleux. Les yeux sont alongés; le front est concave; les pieds sont au nombre de quatorze et simples; leurs deux premières paires sont com-

pattes, tantôt au nombre de six ou douze, annexés à la base des vraies pattes, à partir de la seconde paire; quatre antennes sétacées, quadriarticulées, dont le deux supérieures sont les plus longues; bouche pourvue d'une lèvre supérieure, de deux mandibules sans palpes, d'une languette profondément échancrée, de deux paires

primées, et la sixième est la plus longue. La tête est courte, transverse. Le corps est mou et couvert de tegumens membraneux; la queue est déprimée, plus étroite que le corps, et son segment terminal est atténué entre les styles caudaux postérieurs. M. Say a composé ce genre d'une seule espèce, *Lanceola pelagica*, dont il a vu seulement deux femelles prises sur la côte d'Amérique, dans le Gulfstream.

Le troisième genre a été appelé à tort SPERCHIUS par M. Rafinesque (Annals of Nature, n.º 1), puisque ce nom est à une lettre près semblable à celui de *Sperchæus*, employé par Fabricius pour désigner un genre d'insectes coléoptères. Il est ainsi caractérisé : Antennes deux fois plus longues que la tête, à peu près égales entre elles, avec de longs articles tronqués; celles de la paire supérieure étant néanmoins un peu plus grosses et plus grandes que les inférieures. Corps comprimé, formé de sept segmens pourvus d'une large écaille de chaque côté; le quatrième de ces segmens étant grand, avec un appendice additionnel en arrière. Partie postérieure du corps (ou abdomen) formée de quatre segmens. Queue avec des appendices courts et recourbés. Pieds au nombre de quatorze terminés par un seul ongle ou crochet; ceux de la quatrième paire forts, pourvus d'une main grande, épaisse et arrondie. — Le *Sperchius lucidus* vit et nage très-bien dans les eaux des sources et des ruisseaux, aux environs de Lexington dans le Kentucky, aux États-Unis. Il a trois quarts de pouce de long; sa couleur est le brun luisant; ses yeux sont noirs; les appendices de sa queue sont plus courts que le dernier segment de celle-ci, courbés en dehors et composés de deux articles et d'un filament terminal.

Le quatrième, établi par le même naturaliste dans le même ouvrage, a reçu le nom de LEPLURUS. Il a quatre antennes presque horizontales plus courtes que la tête, à peu près égales entre elles, tronquées (et formées d'un seul article?); le corps un peu comprimé et étroit, formé de douze segmens, tous pourvus d'une large écaille de chaque côté, à l'exception des trois premiers et du dernier, les postérieurs, ainsi que leurs écailles étant plus longs que les antérieurs; les pieds de la première paire pourvus d'une grande main chélifforme, oblongue et pointue; ceux des seconde et troisième paires cylindriques, pincifères, ou avec deux doigts cylindriques et tronqués; les quatre suivans minces et dépourvus, ainsi que tous les autres, de crochets; les appendices du dessous de l'abdomen semblables aux pieds de derrière, et ceux de la queue courts, étroits et tronqués obliquement. — Le *Lepleurus rivularis*

de mâchoires rapprochées sur un même plan transversal, de deux pieds-mâchoires réunis à leur base, représentant une lèvre, et des deux premiers pieds; corps très-étroit et linéaire ou fort déprimé et large, formé de six à sept segmens, avec une queue très-courte; pieds au nombre de dix ou quatorze; quelquefois des yeux lisses joints aux yeux composés. (Section des ISOPODES CYSTIBRANCHES, Latr., Règn. anim., formant aussi son ordre des LÆMODIPODES, dans le Dictionnaire d'Histoire naturelle.) (1)

qui est la seule espèce connue de ce genre, a les yeux foiblement irréguliers et les pieds plus longs que le corps n'est large. Sa couleur est olivâtre; sa longueur est d'environ un demi-pouce anglois. M. Rafinesque l'a découvert dans les ruisseaux des montagnes de Pensylvanie, près du Shannon et de Bedford-Spring. Il rampe sur les pierres plutôt qu'il ne saute ou qu'il ne nage.

Le cinquième est le *Pisitoë*, du même M. Rafinesque (Précis de Déc. somiol., p. 25). Celui-ci, qu'il dit appartenir à son ordre des *Brangasteria* et à la famille *Phronimia*, diffère particulièrement du genre *Phronime* par son moindre nombre de jambes. Il a pour caractères : Antennes nulles; yeux irréguliers; bouche sous la tête, recourbée postérieurement, munie de crochets; corps à six articles et six paires de jambes inégales, la quatrième paire étant la plus grande; queue formée de quatre articles, dont les trois premiers sont pourvus d'appendices caudaux. — Le *Pisitoë bispinosa*, des mers de Sicile, a le front à deux épines, et les pieds des trois premières paires à un seul ongle. — Le *Pisitoë levifrons* a son front lisse, sans épines, et les trois premières paires de pattes à deux ongles.

Enfin, un genre nommé *AEROPE*, appartenant aussi à l'ordre des amphipodes, a été créé par M. Leach; mais il m'est inconnu, et M. Savigny a figuré (dans ses Mém. sur les anim. sans vert., 1^{re} part., 1^{er} fasc.), les parties de la bouche des deux autres, qu'il nomme *CY-MADUSA* et *LYCESTA*. Ce dernier me paroît très-voisin du genre *MAEBA* de M. Leach.

(1) Cet ordre et le suivant comprennent les crustacés édriophthalmes de la troisième section de M. Leach, laquelle a pour caractères : corps déprimé, quatre antennes, quatorze pieds. Celui-ci en particulier répond à la première division de cette troisième section : caractérisée par tous les segmens du corps pédigères, parce que M. Leach considère les appendices vésiculeux du troisième et du quatrième anneau des chevrolles comme des pieds rudimentaires. Il attribue aussi à la même section quatorze pieds, parce qu'il compte également comme pieds ces appendices.

Les deux divisions que nous y admettons sont des subdivisions pour M. Leach.

I.^{re} SECTION. Corps très-étroit et linéaire; des yeux composés situés en arrière des antennes supérieures; point d'yeux lisses; antennes supérieures ayant le dernier article aussi long que tous les autres ensemble; les inférieures un peu comprimées; pieds en nombre variable; main de yeux de la seconde paire souvent dentée en dedans.

Genre CXXIV. LEPTOMÈRE (*Leptomera*, Latr., Lamck.).

Quatorze pieds disposés dans une série continue depuis la tête jusqu'à l'extrémité postérieure du corps, en y comprenant les deux premiers qui sont annexés à la tête; ces pieds très-grêles, ne paroissant pas tous pourvus d'appendices en forme de sac vésiculeux à leur base, ou même n'en ayant pas du tout (1).

Ce genre, si rapproché du suivant que M. de Lamarck a cru devoir les réunir, pourroit bien en effet n'en différer que par le défaut de clarté des descriptions qu'on en a données. M. Latreille n'a point vu de leptomères en nature, et il ne les a séparés des chevrolles et des protons que sur l'inspection des figures qui en ont été publiées.

Le crustacé qui forme le type de ce genre est la *squilla ventricosa* de Muller, Zool. Dan., tab. 56, fig. 1-3; Herbst, Cancr., tab. 36, fig. 11. M. Latreille lui rapporte aussi l'espèce représentée par Slabber, Micros., tab. 10, fig. 2, qui a un appendice en forme de lobe, à tous les pieds, les deux premiers exceptés, et le *cancer pedatus*, Montagu, Trans. Linn., tom. XI, pl. 2, fig. 6, qui en a tous les pieds pourvus, moins ceux de la première et des trois dernières paires de pieds.

Genre CXXV. PROTON (*Proto*, Leach, Latr.; *Squilla*, Muller; *Leptomera*, Lamck.).

Dix pieds disposés dans une série continue depuis la tête jusqu'au quatrième anneau inclusivement, le corps étant terminé par deux ou trois articles, qui forment une espèce de queue. Un appendice à la base des pieds de la seconde paire et de ceux des deux paires suivantes. Femelles portant leurs œufs sous les second et troisième segments du corps, dans une poche formée d'écaillés rapprochées.

(1) Du moins dans la figure de Muller citée plus bas.

Le PROTON PÉDIAIRE, *Proton pedatum*, Nob.; *Squilla pedata* de Muller, Zool. Dan., tab. 101, fig. 1 et 2, est le type de ce genre; et, selon M. Latreille, il est probable qu'on doit y réunir le *cancer linearis* de Linnæus. J'ai trouvé en abondance cette espèce au Havre, sur des éponges ramenées du fond de la mer par la drague, et il est très-probable qu'elle se nourrit de la substance des animaux qui les forment.

Genre CXXVI. CHEVROLLE (*Caprella*, Lamck., Latr., Leach; *Cancer*, Linn.; *Gammarus*, Fabr.).

Dix pieds disposés ainsi : deux petits annexés à la tête, terminés par une pince en crochet dont la main est peu renflée; une seconde paire longue, avec des serres dont la main est grande et oblongue, insérée sur le premier segment du corps; le second et le troisième segments étant dépourvus de pattes, et n'ayant que des appendices vésiculeux; les quatrième, cinquième et sixième segments portant six pattes longues, grêles et terminées par un ongle long, un peu arqué et crochu. Corps très-grêle. Queue très-courte.

Les chevrolles ont la plus grande analogie avec les crustacés des deux genres précédens, et portent, comme eux, leurs œufs placés dans une sorte de poche écailleuse, qui est située sous le second et le troisième anneau du corps dans les femelles. Elles se tiennent parmi les plantes marines, et surtout sur les éponges, marchent à la manière des chenilles arpenteuses, se redressent lentement en faisant vibrer leurs antennes, et nagent en courbant en bas les extrémités de leur corps.

CHEVROLLE FRONT-POINTU : *Caprella acutifrons*, Latr.; *Caprella atomos*, Leach; Baster, Opusc. Subs., 1, tab. 4, fig. 2, a b c. Tête ovale; front pointu; antennes inférieures très-ciliées; corps uni; son premier segment cylindrique, pas plus gros que la tête, donnant attache antérieurement aux seconds pieds qui sont courts. D'Angleterre.

CHEVROLLE PORTE-POINTES : *Caprella acuminifera*, Leach, Latr. Tête ovale; antennes presque sans cils; corps ayant en dessus de petits tubercules en forme de pointes; premier segment renflé postérieurement où les pieds de la seconde paire prennent attache; ces pieds allongés, ayant leur serre échancrée en forme de croissant, et armée d'une forte dent en dessous.

CHEVROLLE LINÉAIRE : *Caprella linearis*, Latr. ; *Cancer linearis*, Linn. ; *Squilla quadriloba*, Mull., Zool. Dan., tab. 56, fig. 4, 5, 6, mas ; tab. 114, fig. 11-12, fem. ; *Oniscus scolopendroides*, Pallas, Spicil. Zool., fasc. 9, tab. 4, fig. 15 ; *Caprella scolopendroides*, Lamck. Tête allongée et rétrécie en arrière ; second segment du corps renflé postérieurement où les pieds de la seconde paire prennent attache ; second article de ces pieds allongé, cylindrique, avec quelques petites dents en dessus ; leurs serres allongées avec trois dents en dessous. Des mers septentrionales de l'Europe et des côtes de la Manche.

CHEVROLLE MANTE ; *Caprella mantis*, Latr., Nouv. Diction. d'Hist. nat. Tête allongée, rétrécie postérieurement ; pieds de la seconde paire plus courts que ceux de l'espèce précédente, avec leurs articles inférieurs comprimés et anguleux. Des côtes de la France baignées par l'Océan.

CHEVROLLE PHASME : *Caprella phasma*, Lamck. ; *Cancer phasma*, Montagu, Trans. Soc. Linn., tome 7, pag. 66, tab. 6, fig. 3. Tête ronde, avec une pointe sur l'occiput, dirigée en avant ; premier segment du corps étroit en arrière, armé de deux fortes épines situées sur son milieu, l'une devant l'autre, et dirigées antérieurement ; main des seconds pieds allongée et presque didactyle ; troisième segment du corps prolongé en pointe en avant. Elle habite l'Océan d'Europe.

M. Latreille regarde encore comme appartenant à ce genre le *cancer filiformis* de Linnæus, et le crustacé décrit par Forskhal, Faun. Arab., pag. 87, comme une larve d'insecte d'un genre incertain.

II.° SECTION. Corps large, déprimé ; des yeux composés, et en outre deux très-petits yeux lisses disposés transversalement sur le vertex ; antennes très-rapprochées à leur base ; pieds au nombre de quatorze, dont dix parfaits, et quatre (placés sous le second et le troisième segments du corps), en forme d'appendices grêles, articulés, ou de fausses pattes ; anus avancé et pourvu de tubercules peu saillans.

Genre CXXVII. CYAME (*Cyamus*, Latr., Lamck. ; *Panope*, Leach ; *Larunda*, Leach ; *Oniscus*, Pallas, Linn. ; *Squilla*, Degér ; *Pycnogonum*, Fabr.).

Tête petite, courte, conique et tronquée. Corps large, or-

biculaire, déprimé, crustacé, composé de six segmens séparés entre eux par des entailles profondes, et d'un petit article terminal en forme de tubercule lobé. Yeux composés, très-peu saillans, placés aux parties antérieure et latérales de la tête, et les yeux lisses sur son sommet. Antennes légèrement sétacées, formées de quatre articles, dont le dernier très-petit et conique, les inférieures étant beaucoup plus petites que les supérieures, dont la longueur égale celle de la tête et du premier segment du corps réunis. Bouche formée d'un labre échancré, de deux mandibules à sommet bifide, de quatre mâchoires réunies en deux pièces transverses, d'une lèvre inférieure formée de deux palpes articulés, onguiculés, réunis par leur base. Pieds de la première paire insérés sur un fragment d'articulation, ou sur un segment rudimentaire, placé en dessous et en arrière de la tête, courts, assez grêles, formés de six articles, terminés par une main dont le doigt mobile est une griffe très-dure et recourbée sur un sinus. Les autres pieds portés par le premier, le quatrième, le cinquième et le sixième segmens du corps, assez courts, robustes, comprimés, diminuant progressivement de force et de longueur d'avant en arrière; formés de six articles dont le premier, ou la hanche, est gros et arrondi, et dont l'avant-dernier, qui est ovoïde, compose avec le dernier qui est en griffe recourbée, une serre monodactyle. Pieds des second et troisième segmens remplacés par un article grêle, courbé, appliqué au corps par sa face supérieure, à la base duquel sont dans les deux sexes les vésicules branchiales, et dans les femelles, une bourse ovifère formée de quatre écailles disposées par paires, ou formant une croix.

M. Latreille connoît deux espèces de ce genre, dont une est inédite, et provient des mers des Indes orientales. L'autre, très-anciennement décrite, se trouve accrochée avec ses pattes sur le corps des cétacés, et est connue sous le nom de

CYAME DE LA BALEINE : *Cyamus ceti*, Latr., Lamck.; *Oniscus ceti*, Linn., Pallas, Spic. Zool., fasc. 9, tab. 4, fig. 14; Muller, Zool. Dan., tab. 119, fig. 13-17; *Squille de la baleine*, Degéer, Mém. sur les insectes, tome 7, pl. 42, fig. 6-7; *Pycnogonum ceti*, Fabr., Ent. Syst. Suppl., pag. 670; *Panope ceti*, Leach, Edinb. Encycl., tom. 7, pag. 404; *Larunda ceti*, ejusd., Trans.

Soc. Linn., tome XI, page 364; *Cyame*, Savigny, Mém. sur les Anim. sans vert., 1^{er} fasc., pl. V, fig. 1. De l'Océan d'Europe où il vit sur les baleines, et aussi, selon M. Latreille, sur les scombres ou maquereaux. Ce crustacé est vulgairement désigné par le nom de *pou de baleine*.

ORDRE CINQUIÈME. ISOPODES, *Isopoda*, Latr.

Tête distincte, non accolée au premier segment du corps; des mandibules sans palpes; trois paires de mâchoires dont les inférieures représentent, soit deux petits pieds réunis à leur base, soit une lèvre avec deux palpes; corps plus ou moins déprimé, divisé en segmens, dont le nombre varie de trois à sept; dix ou quatorze pieds simples uniquement propres à la locomotion ou à la préhension; queue formée d'un nombre variable (1 à 7 ou plus) d'anneaux portant des branchies, et souvent garnie de lames ou de feuillets qui recouvrent celles-ci; point de têt; yeux grenus; antennes ordinairement au nombre de quatre (1).

I.^{re} SECTION. *Branchies placées sous la queue, toujours nues, en forme de tiges plus ou moins divisées; pieds tantôt au nombre de dix et terminés par un ongle, tantôt au nombre de quatorze, mais dont les quatre derniers au moins n'ont point de crochet au bout, et ne sont propres qu'à la natation; antennes au nombre de deux ou de quatre. (Section des ISOPODES PHYTIBRANCHES, Latr.) (2)*

I.^{re} DIVISION. *Pieds au nombre de dix seulement; corps formé de trois, cinq ou sept segmens; abdomen (ou queue) en ayant quatre, cinq ou six, et terminé par deux ou quatre lames latérales; deux ou quatre antennes.*

Genre CXXVIII. TYPHIS (*Typhis*, Risso, Latr., Lamck.).

Deux très-petites antennes. Deux petits yeux. Tête grosse,

(1) L'ordre précédent et celui-ci se rapportent ensemble à la troisième section des malacostracés édriophthalmes de M. Leach.

(2) Cette section n'est représentée dans la méthode de M. Leach que par le seul genre *Apscudes* (ou *Euphée* de M. Risso), formant sa cinquième division, qui compose sa sous-section C, et qui est caractérisée par une queue terminée par deux soies.

courte, comme tronquée. Corps ovoïde, convexe en dessus, arqué en dessous, formé de sept segmens très-rapprochés, munis d'appendices latéraux. Abdomen (ou queue) formé de cinq segmens, et terminé par quatre écailles arrondies et ciliées, dont les deux paires sont séparées par une pièce intermédiaire, conique et aiguë. Pieds médiocrement longs; les quatre premiers terminés par des serres didactyles (1); les deux qui viennent après ceux-ci pas plus gros qu'eux et pourvus d'un ongle simple; les quatre derniers consistant en deux grandes et larges lames terminées par un crochet.

TYPHIS OVOÏDE: *Typhis ovoïdes*, Risso, Crust. de Nice, p. 122, pl. 2, fig. 9; Latr., Lamck. Longueur, onze lignes; corps lisse, d'un beau jaune clair et luisant, parsemé de petits points rougeâtres. Il vit sur les fonds sablonneux, nage bien, et se roule en boule lorsqu'il craint d'être pris. On le trouve près de Nice en été, dans les journées où la mer est parfaitement calme et tranquille.

Genre CXXIX. ANCÉE (*Anceus*, Risso, Latr., Lamck.;
Gnathia, Leach).

Quatre antennes médiocrement longues; les extérieures l'étant plus que les intérieures, et terminées par des articles déliés et en soies; les intérieures grosses et poilues. Deux yeux composés. Tête des mâles pourvue de deux grandes avances, ayant la forme et la position relative de très-fortes mandibules, arquées et épaisses en dehors, concaves, tranchantes et dentelées en dedans. Corps oblong, déprimé, formé de cinq segmens, dont les deux premiers sont très-larges, sillonnés et soudés ensemble. Dix pieds monodactyles; les six premiers étant assez courts et dirigés en avant, et les quatre derniers, plus longs, se portant en arrière. Abdomen (ou queue) formé de quatre segmens, et terminé par une lame natatoire de chaque côté, et une intermédiaire plus aiguë que celle-ci.

ANCÉE FORFICULAIRE; *Anceus forficularius*, Risso, Crust., p. 52, pl. 2, fig. 10. Longueur, trois lignes; couleur blanchâtre. On le trouve près de Nice, dans les profondeurs de la mer. Il se plaît

(2) M. Risso n'annonce comme didactyles que les deux premiers pieds; MM. Latreille et de Lamarck indiquent les deux suivans comme présentant le même caractère.

au milieu de la région des coraux, où il se cache dans les interstices des madrépores. Sa natation est vive; et, lorsqu'on cherche à le prendre, il ne se roule pas en boule comme le typhis.

MM. Latreille et de Lamarck rapportent à ce genre, sous le nom d'ANCÉE MAXILLAIRE, le *Cancer maxillaris* de Montagu, Trans. Soc. Linn., tom. 7, pag. 65, tab. 6, fig. 2. Celui-ci a les plus grands rapports, en effet, avec l'Ancée forficulaire; mais il en diffère, au moins sur la figure, en ce que ce sont les antennes intérieures qui sont les plus longues, en ce que ses yeux sont plus latéraux, et aussi en ce que le dernier segment de sa queue paroît arrondi, cilié et dépourvu de lamelles. Si ce dernier caractère existe réellement, il devient nécessaire, selon les principes de classification de M. Leach, de former pour ce crustacé un genre particulier, qu'il faudra éloigner beaucoup de celui des ancées, quoique l'ensemble de sa structure indique clairement qu'il en est très-voisin.

Genre CXXX. PRANIZE (*Praniza*, Leach, Latr., Lamck.; *Oniscus*, Montagu, *Cæli-no*, Leach).

Quatre antennes inégales, sétacées; les intérieures paroissant un peu plus longues que les extérieures. Corps allongé, un peu bombé, assez distinct de la queue, formé de trois segmens, dont le dernier est très-grand et sert d'attache aux trois dernières paires de pieds, les deux premières étant insérées chacune sous l'un des deux segmens antérieurs. Ces dix pieds terminés par des ongles simples, et grandissant graduellement depuis la première paire jusqu'à la cinquième. Abdomen (ou queue) composé de six segmens, et terminé par quatre lames allongées, ovales et ciliées sur leurs bords.

PRANIZE BLEUATRE: *Praniza cærulata*, *Oniscus cærulatus*, Montagu, Trans. Soc. Linn., tom. XI, part. 1, pl. 4, fig. 2; *Oniscus marinus*, Slabber, Obs. microsc., pl. 1; fig. 1 et 2. Longueur, une ligne et demie ou deux lignes; couleur bleuâtre. Slabber représente sur le dernier anneau du corps de son crustacé, dont la forme est ovale, quatre grandes régions arrondies, placées deux en avant et deux en arrière, qui semblent indiquer autant de taches d'une couleur différente du fond.

Il existe dans les planches de l'Encycl. Méthod., Crust. et Ins., tab. 336, fig. 28, la figure du crustacé annoncé comme

étant celui qui a été décrit par Montagu sous le nom d'*oniscus thoracicus*, avec l'indication que ce crustacé appartient à un genre (non publié) de M. Leach, celui que cet auteur nomme *Cæliuo*. Il a les plus grands rapports avec la pranize bleuâtre, et il pourroit bien se faire qu'il n'en différât pas. Le véritable *oniscus thoracicus* est d'ailleurs représenté sur la même planche, fig. 46.

II.^e DIVISION. Corps tantôt formé d'un seul segment en dessus, tantôt de six; queue en ayant tantôt quatre, tantôt une quinzaine, terminée par deux grands appendices sétiformes ou clavi-formes; quatorze pieds (1).

CXXXI. EUPHÉE (*Eupheus*, Risso; *Apseudes*, Leach, Latr., Lanck.; *Cancer*, Montagu; *Gamarellus*, Leach).

Quatre antennes; les deux externes plus longues que les intermédiaires, sétacées, multiarticulées. Corps allongé, formé de six articles. Abdomen (ou queue) allongé, conique, composé de quinze articles environ, et terminé par deux longues soies. Les deux pieds antérieurs grands et finissant par une pince à deux doigts, un peu renflée et bien formée; les deux qui viennent après aussi grands, tantôt comprimés et dentés, tantôt simples et grêles; les six pieds suivans minces, et terminés par un ongle un peu crochu; les quatre derniers, les plus courts de tous, dirigés en arrière, ciliés et servant seuls pour la natation.

EUPHÉE LIGIOÏDE; *Eupheus ligioides*, Risso, Crust. de Nice, pag. 124, pl. 3, fig. 7. Corps allongé, cylindrique, presque aplati en dessus et concave en dessous; tête tronquée en devant; seconde paire de pieds non dilatée, comprimée et dentée à son extrémité; couleur générale variée de jaune, de blanc et de verdâtre. Longueur totale, deux lignes. On le trouve au milieu des plantes marines, et notamment des *ceramium*.

EUPHÉE TAUPE: *Eupheus talpa*, Nob.; *Cancer gammarus talpa*, Montagu, Trans. Soc. Linn., tom. IX, tab. 4, fig. 6; *Apseudes*

(1) Cette division, la 5^e des édriophthalmes, selon M. Leach, ne comprend que le genre *APSEUDES* ou *EUPHEUS*. J'ai été obligé de modifier ses caractères, pour pouvoir y introduire le genre *Jone* de M. Latreille.

talpā, Leach, Edinb. Encycl., tom. 7, pag. 404; ejusd., Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 372; Latr.; Lamck., Anim. sans vert., tom. 5, pag. 169. Tête avancée en pointe; segmens du corps présentant en dessus trois divisions longitudinales; dernier article des quatre antennes plumeux; pieds de la seconde paire aplatis, très-larges, dentés; les quatre derniers pieds, les segmens de l'abdomen et les deux filets de la queue velus. Rare dans l'Océan britannique.

Genre CXXXII JONE (*Jone*, Latr., Lamck.; *Oniscus*, Montagu).

Antennes subulées, courtes, au nombre de deux? Corps ovoïde plus large et obtus en avant, entièrement formé en dessus d'un seul segment, ayant l'apparence d'un corselet. Abdomen (ou queue) court, composé de quatre segmens transversaux, et terminé par deux appendices longs, claviformes, fort semblables aux pieds. Ceux-ci au nombre de quatorze, sans ongles, en languettes spatulées, natatoires, diminuant progressivement de largeur depuis la première paire jusqu'à la dernière, servant tous à la natation. Branchies situées sous la queue, à nu, pédiculées, ou rameuses et dendroïdes, bien apparentes.

JONETHORACIQUE: *Jone thoracicus*, Lamck., Anim. sans vert., t. 5, p. 170; Latr., Règn. Anim., tom. 3, pag. 54; *Oniscus thoracicus*, Montagu, Trans. Soc. Linn., vol. IX, pag. 103, tab. 5, fig. 3. Fausses pattes du dessous de l'abdomen ciliées. De l'Océan européen.

M. Latreille (Encycl. Méth., Expl. des pl.) considère comme devant former un genre voisin de celui-ci le crustacé décrit et figuré par Slabber sous le nom d'*oniscus arenarius*; mais il en différencierait toutefois, en ce qu'au lieu d'avoir deux longs filets spatulés à la queue, il y en auroit neuf courts, cylindriques et velus, dont les deux latéraux bifurqués. Ce crustacé, long de trois lignes et demie, est ovale, allongé; ses quatre antennes sont plumeuses, et les deux intermédiaires, qui sont les plus courtes, ont leur extrémité bifurquée, et leur base épineuse; il a deux yeux; son corps paroît formé de sept segmens, et sa queue, qui est courte et arrondie, est composée d'un assez grand nombre d'anneaux, dont les deux premiers sont les plus grands. Sa figure ne montre que douze pieds, savoir:

quatre petits spatuliformes, annexés aux deux premiers segments du corps; quatre moyens dirigés en arrière, finissant par un article arrondi sans ongle, placés sur les deux segments suivants (le cinquième segment paroissant apode); les quatre pieds postérieurs très-grands, aplatis, avec leurs articles en forme de lames, et les deux derniers de ceux-ci festonnés ou dentelés, et ciliés par fascicules sur les bords.

II.° SECTION. *Branchies placées sous la queue, soit libres, et en forme d'écailles vasculaires ou de bourses membraneuses, tantôt nues, tantôt recouvertes par des lames; soit renfermées dans des écailles en recouvrement. Pattes au nombre de quatorze; quatre antennes sétacées (1). (Section des PTÉRYGIBRANCHES, Latr.)*

A. *Queue nerme.*

III.° DIVISION. *Segments du corps au nombre de sept; tous les pieds semblables entre eux et terminés par un article simple en forme de crochet; une queue composée de trois segments, dont le dernier beaucoup plus grand que les autres, sans aucune sorte d'appendice au bout, recouvre les branchies, qui ont la forme de vessies oblongues, et qui sont protégées en dessous par deux lames cornées, annexées aux bords de ce troisième segment, et mobiles comme les battans d'une porte (2).*

L'ensemble de ces caractères rapproche des aselles les crustacés compris dans cette division, et ces animaux, dans une méthode naturelle, telle que l'est celle de M. Latreille, devront toujours être placés très-près les uns des autres. M. Leach, ayant pris pour motif de la division de sa troisième section des crustacés édriophthalmes la conformation de la partie postérieure de

(1) Cette section comprend les seconde, troisième, quatrième, sixième et septième divisions de la troisième section des édriophthalmes dans la méthode de M. Leach.

(2) Le caractère principal de cette division seroit, selon M. Leach, de n'avoir pas tous les segments du corps pédigères, ce qui est absolument contraire à ce qu'on observe dans les animaux qu'elle renferme, à moins qu'on ne considère comme articles de leur corps ceux que M. Latreille regarde comme formant la queue.

la queue, tantôt inerme, et tantôt pourvue de lames, de soies, ou d'appendices styliformes, s'est trouvé contraint de séparer des genres qui avoient de si grands rapports en plaçant entre eux la famille entière des cymothoadées. Nous trouvons ici un exemple remarquable de l'égarement où peut entraîner l'oubli de la loi de la subordination des caractères en histoire naturelle.

Genre CXXXIII. IDOTÉES (*Idotea*, Fabr., Latr., Lamck., Leach, Risso; *Oniscus*, Pallas, Linn.; *Squilla*, Degér; *Asellus*, Oliv., Lamck.; *Cymothoa*, Fabr., Daldorff; *Physodes*, Duméril; *Pallasius*, Leach).

Aspect général des cloportes, mais de forme plus allongée. Antennes intermédiaires insérées un peu plus haut que les latérales, beaucoup plus petites, filiformes, composées de quatre articles; antennes latérales sétacées, médiocrement allongées, avec un pédoncule de quatre articles, et leur extrémité multiarticulée. Tête de la largeur du corps, ou un peu plus étroite, presque carrée. Deux yeux ronds composés, peu saillans. Bouche petite, formée d'un labre, de deux mandibules, de deux paires de mâchoires et de deux pieds-mâchoires foliacés de cinq articles, qui remplacent par leur base la lèvre inférieure. Les sept anneaux du corps proprement dit transversaux, presque égaux et unis, ordinairement marqués de chaque côté d'une impression longitudinale qui, avec sa correspondante, divise le corps en trois parties (ainsi que l'est celui des fossiles connus sous le nom de *trilobites*). Queue très-grande, triarticulée, sans appendices terminaux, recouvrant les branchies et les lames qui protègent celles-ci. Pieds moyens, à peu près égaux entre eux, dirigés les premiers en avant, et les derniers en arrière.

Les idotées se trouvent dans la mer où elles nagent très-bien à l'aide de leurs pattes et de leurs branchies qui sont mobiles d'avant en arrière, lorsque les lames qui les recouvrent sont écartées. Leur nourriture est la même que celle des crustacés voisins des crevettes, c'est-à-dire qu'elles recherchent les corps morts. On assure aussi qu'elles rongent et détruisent à la longue les filets des pêcheurs. Les femelles portent leurs œufs sous des lames pectorales.

Parmi les espèces qui ont sur le dos les deux impressions longitudinales dont nous avons fait mention, on remarque les suivantes.

IDOTÉE ENTOMON : *Idotea entomon*, Latr.; *Oniscus entomon*, Linn., Penn., Pallas, Spicil. Zool., fasc. 9, tab. 5, fig. 5-16; *Entomon pyramidale*, Klein; *Squilla entomon*, Degéer, tom. 7, pl. 32, fig. 1 et 2. Longueur du corps, un pouce six à neuf lignes; antennes extérieures à peu près égales aux intermédiaires; forme ovale tronquée; queue longue et conique; couleur, le brun grisâtre en dessus, et le blanc sale mêlé de brun et de gris en dessous; tête incisée sur les côtés. Des bords de la Baltique. C'est cette espèce qui attaque les filets des pêcheurs.

M. Latreille fait observer que cette idotée est bien différente de celle que M. Leach a décrite sous le même nom, Trans. Linn., tom. XI, pag. 364. Cette dernière qu'il nomme

IDOTÉE TRICUSPIDE, *Idotea tricuspidata*, a le corps alongé, ovale; la queue tridentée à son extrémité, avec la dent intermédiaire plus longue que les deux latérales; les antennes presque égales à la moitié de la longueur du corps. Sa couleur est cendrée, ponctuée de brun et souvent tachée de blanc jaunâtre. Des côtes d'Angleterre.

IDOTÉE PÉLAGIQUE : *Idotea pelagica*, Leach, Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 365. Corps linéaire ovale; queue arrondie avec une dent très-peu apparente dans son milieu; antennes ayant le tiers de la longueur du corps; tête échancrée en devant. De la mer d'Ecosse.

IDOTÉE ŒSTRE : *Idotea æstrum*, Leach, Trans. Soc. Linn., t. XI, pag. 365; *Oniscus æstrum*, Penn., Brit. Zool., tom. 4, pl. 18, fig. 6; *Idotea emarginata*, Fabr.; *Idotea excisa*, Bosc. Longueur, un pouce un quart; corps ovale alongé; queue tronquée, échancrée; antennes égalant le tiers de la longueur totale de l'animal; couleur jaune roussâtre ou cendrée, avec les côtés et le bout de la queue toujours plus pâles. Des côtes d'Angleterre.

IDOTÉE POINTUE : *Idotea acuminata*, Fabr., Latr.; *Idotea marina*, ejusdem, Var.; *Oniscus balthicus*, Pall., Spic. Zool., fasc. 9, tab. 4, fig. 6; *Physodes*, Duméril, Cons. sur les Insectes, pl. 58, fig. 3. Cette espèce, dont la synonymie a été éclaircie par M. Latreille, se trouve sur nos côtes. Son corps est ovale

oblong, plus étroit que celui de l'espèce précédente; sa queue a une carène assez aiguë sur le milieu du dos, et qui se prolonge postérieurement en une pointe; couleur jaunâtre ou rousâtre, avec trois rangées longitudinales de taches obscures; côtés du corps plus pâles; queue souvent noirâtre.

Genre CXXXIV. STÉNOSOME (*Stenosoma*, Leach; *Idotea*, Latr., Lamck.).

Caractères généraux des idotées, aux différences suivantes près. Antennes extérieures de la longueur du corps (la tête et le tronc, sans comprendre la queue), avec le troisième article plus long que le quatrième. Corps allongé linéaire, étroit.

Quelques crustacés de ce genre, ont sur les côtés du second segment du corps et des suivans l'apparence d'une petite articulation, tels sont les suivans :

STÉNOSOME LINÉAIRE : *Stenosoma lineare*, Leach, Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 366; *Oniscus linearis*, Penn., Brit. Zool., tom. 4, pl. 18, fig. 2; *Idotea Diodon*, Latr. Base du dernier segment de la queue un peu rétrécie avec l'extrémité dilatée, tronquée, échancrée et pourvue d'une dent à chaque angle latéral; d'un brun noirâtre en dessus, blanchâtre sur les côtés. Des bords de l'Océan.

STÉNOSOME FILIFORME : *Stenosoma filiforme*; *Idotea filiformis*, Latr.; Gronov., Zooph., tab. 17, fig. 3; Baster, Opusc. Subs., tom. 2, tab. 13, fig. 2. M. Latreille, qui établit ainsi la synonymie de cette espèce, lui rapporte avec doute le *Cymothoa chelipes* de Fabricius, et le *Stenosoma acuminatum* de M. Leach. Elle a le corps très-étroit et le dernier segment de la queue échancré avec trois dents terminales. De nos côtes.

Un seul n'a pas de traces d'articulation sur le bord des segments du corps, c'est celui qui est nommé

STÉNOSOME HECTIQUE : *Stenosoma hecticum*; *Oniscus hecticus*, Pall., Spic. Zool., fasc. 9, tab. 4, fig. 10; *Idotea viridissima*, Risso, Crust., pag. 136, tab. 3, fig. 8. Il a plus d'un pouce de long; son corps est linéaire; le dernier segment de sa queue est échancré, et ses angles latéraux sont saillans; couleur d'un vert brillant. De la mer de Nice, où il habite les moyennes profondeurs.

B. Queue pourvue d'une ou deux lames de chaque côté.

IV.^o DIVISION. Pénultième segment de la queue très-court; le dernier plus étroit, plus long, ayant de chaque côté deux lames alongées; antennes à peu près égales, placées l'une derrière l'autre, sur une ligne presque horizontale (1).

Genre CXXXV. ANTHURE (*Anthura*, Leach; *Oniscus*, Montag.).

Antennes courtes, les intermédiaires un peu plus longues que les latérales. Pieds antérieurs pourvus d'un ongle mobile ou d'un pince. Corps linéaire. Lames latérales de la queue foliacées.

ANTHURE GRÊLE: *Anthura gracilis*, Leach, Edinb. Encycl., tom. 7, pag. 404; ejusd., Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 366; *Oniscus gracilis*, Montagu, Trans. Soc. Linn., tom. IX, tab. 5, fig. 6. Le *Gammarus heteroclitus*, Viviani, Phosph. maris, pag. 9, tab. 2, fig. 11 et 12, se rapporteroit à ce genre, si sa queue étoit terminée par deux lames au lieu de l'être par deux petits filets sétacés de quatre ou cinq articles; caractère que j'ai aussi remarqué dans un petit crustacé de Luc en Normandie, qui m'a été communiqué par M. Audouin.

M. Leach présume que l'*oniscus cylindricus* de Montagu, Linn. Trans., vol. VII, tab. 6, fig. 8, doit être placé avec les anthures.

V.^o DIVISION. Dernier segment de la queue grand, pourvu de deux appendices de chaque côté; antennes insérées par paires les unes au-dessus des autres. (Cette division correspondant à la famille des Cymothoadées décrite par M. Leach dans ce Dictionn., tom. XII, nous adopterons les coupes qu'il y a proposées) (2).

Le corps des cymothoadées est plus ou moins ovalaire, plus ou moins bombé en dessus; son abdomen est formé de quatre, cinq ou six pièces, dont la dernière est pourvue, sur chacun de ses côtés, de deux appendices foliacés fixés à un pédoncule commun; tous les appendices du ventre sont nus ou à découvert; les pieds sont courts, repliés sur eux-mêmes, appliqués contre le corps et terminés par un crochet arqué.

(1) Cette division est la troisième de la troisième section des malacostracés édriophthalmes de M. Leach.

(2) Elle correspond à la quatrième division de la troisième section dans la méthode de M. Leach.

Tous ces animaux sont parasites et s'attachent au corps des poissons, surtout dans les endroits charnus et sans écailles, comme les lèvres, l'intérieur de la bouche, les ouïes et les environs de l'anüs. On les trouve dans toutes les mers.

SUBDIVISION ou RACE I. Corps peu convexe; abdomen (ou queue) composé de quatre anneaux distincts, dont le premier est plus grand que les suivans; yeux placés sur le sommet de la tête, écartés l'un de l'autre; antennes inférieures plus longues que les supérieures.

Genre CXXXVI. SÉROLÉ (*Serolis*, Leach; *Cymothoa*, Fabr. Voyez tom. XII, pag. 339).

SUBDIVISION, ou RACE II. Corps convexe; abdomen (ou queue) composé de cinq anneaux; les quatre premiers soudés l'un à l'autre, au moins dans leur milieu, le cinquième étant le plus grand; yeux situés entre le sommet et le côté de la tête, touchant presque au bord antérieur du premier segment du corps, et reçus dans une échancrure que ce segment a de chaque côté; antennes inférieures plus longues que les supérieures.

Genre CXXXVII. CAMPECOPÉE (*Campecopea*, Leach; *Oniscus*, Montagu; *Sphæroma*, Latr., Lamck. Voyez tom. XII, pag. 341).

Genre CXXXVIII. NÉSÉE (*Næsa*, Leach; *Oniscus*, Adams; *Sphæroma*, Latr., Lamck. Voyez tom. XII, pag. 342).

Genre CXXXIX. CILICÉE (*Cilicæa*, Leach. Voyez tom. XII, pag. 342).

Genre CXL. CYMODOCÉE (*Cymodocea*, Leach; *Cymodice*, ejusc.; *Oniscus*, Montagu; *Sphæroma*, Latr. Voyez tom. XII, pag. 342).

Genre CXLI. DYNAMÈNE (*Dynamene*, Leach; *Oniscus*, Montagu; *Sphæroma*, Latr., Lamck. Voyez tom. XII, pag. 343).

Genre CXLII. ZUZARÉ (*Zuzara*, Leach. Voyez tom. XII, p. 344).

Genre CXLIII. SPHÉROME (*Sphæroma*, Latr., Lamck., Leach; *Oniscus*, Linn., Pall., Fabr.; *Cymothoa*, Fabr., Dadorff. Voyez tom. XII, pag. 345).

SUBDIVISION ou RACE III. Corps convexe ; abdomen (ou queue) composé de cinq ou six anneaux distincts , dont le dernier est le plus grand ; yeux placés latéralement ; antennes inférieures plus longues que la moitié du corps ; ongles tous semblables, légèrement courbés.

Genre CXLIV. EURYDICE (*Eurydice*, Leach ; *Cymothoa*, Latr.,
Leach. Voyez tom. XII, pag. 347).

Genre CXLV. NÉLOCIRE (*Nelocira*, Leach. Voyez tom. XII,
pag. 347).

Genre CXLVI. CIROLANE (*Cirolana*, Leach. Voyez tom. XII,
pag. 347).

SUBDIVISION ou RACE IV. Corps convexe ; abdomen (ou queue) composé de six anneaux distincts, le dernier plus grand que les autres ; yeux placés sur les côtés de la tête ; antennes inférieures n'étant jamais plus longues que la moitié du corps ; ongles des deuxième, troisième et quatrième paires de pieds très-arqués, les autres légèrement courbés.

Genre CXLVII. CONILÈRE (*Conilera*, Leach. Voyez t. XII, p. 348).

Genre CXLVIII. ROCINELE (*Rocinela*, Leach. Voyez tom. XII,
pag. 349).

Genre CXLIX. ÆGA (*Æga*, Leach ; *Cymothoa*, Latr., Lamck.
Voyez tom. XII, pag. 349).

Genre CL. CANOLIRE (*Canolira*, Leach. Voyez tom. XII,
pag. 350).

Genre CLI. ANILOCRE (*Anilocra*, Leach. Voyez t. XII, p. 350).

Genre CLII. OLENCIRE (*Olencira*, Leach. Voyez tom. XII, p. 350).

SUBDIVISION ou RACE V. Corps convexe ; abdomen (ou queue) ayant six anneaux distincts, le dernier le plus grand ; yeux peu apparents ; antennes presque égales en longueur.

Genre CLIII. NÉROCILE (*Nerocila*, Leach ; *Cymothoa*, Fabr.
Voyez tom. XII, pag. 351).

Genre CLIV. LIVONÈCE (*Livoneca*, Leach. Voyez tom. XII,
pag. 352).

Genre CLV. CYMOTHOÉ (*Cymothoa*, Fabr., Dald., Bosc, Latr., Lamck., Leach; *Oniscus*, Linn., Pall.; *Asellus*, Oliv., Lamck. Voyez tom. XII, pag. 352).

SUBDIVISION ou RACE VI. Corps convexe; abdomen (ou queue) ayant six anneaux distincts, le dernier plus grand; yeux placés latéralement, écartés l'un de l'autre, et composés de grains distincts; antennes presque égales en longueur.

Genre CLVI. LIMNORIE (*Limnoria*, Leach; *Cymothoa*, Latr., Lamck. Voyez tom. XII, pag. 353) (1).

(1) Dans son Mémoire sur la classification des malacostracés, Trans. Linn., tom. XI, M. Leach n'admet dans cette division que neuf genres seulement, qu'il distribue ainsi :

SUBDIVISION I.^{re} Une seule lamelle apparente de chaque côté de la queue.

Appendices de la queue courbés, comprimés..... CAMPECOPEA.
— droits, un peu comprimés. NÆSA.

SUBDIVISION II.^e Deux lamelles visibles aux appendices de chaque côté de la queue.

* *Pédoncule des antennes supérieures très-grand; ongles bifides.*

Queue échancrée entre les lamelles; appendices non

foliacés..... CYMODICE.
— échancrée; appendices comprimés, foliacés... DYNAMÈNE.
— entière, avec des appendices comprimés, foliacés..... SPHÆROMA.

** *Pédoncule des antennes supérieures très-grand; ongles simples.*

Yeux granulés, grands et latéraux..... ÆGA.

*** *Pédoncule des antennes supérieures médiocre.*

Yeux distincts, non granulés; tête aussi large que le premier segment du corps..... EURYDICE.

— granulés; tête aussi large que le premier segment du corps..... LIMNORIA.
— peu apparens; tête plus étroite que le premier segment du corps..... CYMOTHOA.

C. Queue stylifère (1).

VI.° DIVISION. Quatre antennes bien apparentes.

Genre CLVII. ASELE (*Asellus*, Geoff., Oliv., Lamck., Latr., Leach; *Oniscus*, Linn.; *Squilla*, Degéer; *Cymothoa*, Daldorff; *Idotea*, Fabr.; *Physodes*, Cuv., Duméril).

Antennes intermédiaires ou supérieures quadriarticulées, aussi longues que l'article terminal sétacé des extérieures; celles-ci formées de cinq articles. Yeux petits, simples et latéraux. Pieds-mâchoires extérieurs réunis à leur base en forme de lèvre, ayant leur premier article grand, lamelliforme. Corps oblong, déprimé, formé de sept segmens pédigères. Queue d'un seul article, portant deux appendices fourchus, composés d'une tige déliée, cylindrique, biarticulée, et terminés par deux filets coniques et divergens, ou deux petites pièces en forme de tubercules. Branchies vésiculeuses, allongées, aplaties, ovales, au nombre de six, recouvertes par deux écailles extérieures, arrondies et fixées par leur base. Sept paires de pattes terminées par un crochet simple; les dernières étant plus longues que les antérieures; les premières ayant leur avant-dernier article un peu renflé.

Nota. Ce genre a été décrit dans ce Dictionnaire par M. Duméril, comme appartenant à la classe des insectes, à l'ordre des aptères, et à la famille des polygnathes ou quadricornes.

ASELE D'EAU DOUCE: *Asellus vulgaris*, Latr., Lamck.; *Asellus aquaticus*, Leach; *Aselle d'eau douce*, Geoffr., Hist. des insectes, tome 2, page 672, pl. 22, fig. 2; *Squille aselle*, Degéer, Mém. sur les Insectes, tome 7, pag. 496, pl. 31, fig. 1; *Idotea aquatica*, Fabr., Suppl. Ent. Syst., page 303; *Entomon hieroglyphicum*, Klein, Dub., fig. 5. Voyez pour la description et le détail des mœurs de ce petit crustacé d'eau douce, très-commun aux environs de Paris, l'article ASELE de ce Dictionnaire, tom. 3, page 204.

M. Latreille regarde comme devant former un genre nou-

(1) Cette sous-section C correspond à celle qui est indiquée par M. Leach sous la lettre D, parce que celle qu'il désigne par la même lettre C, forme pour nous la première section, celle des isopodes phytibranches.

veau, voisin de celui-ci, l'IDOTÉE PINCEAU, *Idotea penicillata*, Risso, Crust., page 157, tab. 3, fig. 10. Ce crustacé est de forme très-allongée, linéaire, demi-cylindrique en dessus, plane en dessous; sa tête est petite, prolongée en pointe obtuse, pourvue de quatre antennes assez courtes, presque égales entre elles. Son corps est formé de neuf segmens, dont les sept premiers portent autant de paires de pattes assez longues et terminées par un crochet. Son dernier segment a deux filets longs et soyeux à sa partie postérieure, et une lame ovale à bords ciliés de chaque côté. Sa couleur est d'un vert grisâtre, pointillé de brun. Sa longueur totale est de six lignes et demie, et sa largeur d'un peu moins d'une ligne. On l'a trouvé près de Nice, au milieu des fucus.

Genre CLVIII. JANIRE (*Janira*, Leach; *Oniscus*, Montagu; *Asellus*, Latr., Lamck.).

Caractères généraux des aselles, aux différences suivantes près. Crochets terminaux des quatorze pattes bifides. Yeux assez gros, placés plus près l'un de l'autre que ceux de ces crustacés. Antennes intermédiaires et supérieures plus courtes que l'article terminal sétacé des extérieures.

JANIRE TACHÉE : *Janira maculosa*, Leach, Edinb. Encycl., tome 7, pag. 434, et Trans. Soc. Linn., tome XI, pag. 373; *Oniscus maculosus*, Montagu, Mss. Corps cendré, taché de brun. Trouvée sur les côtes d'Angleterre, au milieu des varecs et des ulves.

Nota. Le nom de *janira* a déjà été proposé par M. Risso pour le genre de crustacés, tout au moins voisin des galathées, qu'il avoit d'abord appelé *calypso*.

Genre CLIX. JAERA (*Jaera*, Leach; *Oniscus*, Montagu; *Asellus*, Latr., Lamck.).

Caractères généraux des aselles et des janires, mais en différenciant en ce que les pieds antérieurs n'ont pas leur avant-dernier article plus gros ou plus renflé que celui des autres pieds, et en ce que les appendices latéraux de leur queue ne sont pas terminés par deux pointes aiguës, mais ont la forme de simples tubercules. Les yeux sont, ainsi que ceux des janires, plus rapprochés l'un de l'autre que ceux des aselles.

JAERA A FRONT BLANC : *Jaera albifrons*, Leach, Edinb. Enc., tom. 7, pag. 434; ejusd., Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 373; *Oniscus albifrons*, Montagu, Mss. Couleur générale cendrée; front blanchâtre. Elle est très-commune sur les côtes d'Angleterre, au milieu des varecs et sous les pierres.

VII.^e DIVISION. *Antennes intermédiaires extrêmement courtes, non visibles, ou même n'existant pas du tout.*

SUBDIVISION I. *Appendices de la queue au nombre de deux, divisés chacun en deux pointes coniques, alongées et presque égales, l'intérieure étant seulement un peu plus grande, et offrant à son extrémité un très-petit article aigu.*

Genre CLX. LIGIE (*Ligia*, Fabr., Latr., Lamck., Leach; *Oniscus*, Linn., Oliv.; *Asellus*, Oliv.).

Antennes extérieures assez grandes, anguleuses, très-rapprochées à leur base, formées de six articles, dont les deux premiers fort courts, et les trois derniers alongés, le terminal plus grand que les autres, et composé lui-même de petits articles nombreux. Antennes intermédiaires très-petites, formées de deux articles comprimés, dont le dernier est obtus. Pieds-mâchoires membraneux, comprimés, concaves, divisés en six articles. Tête carrée, plus large que longue. Yeux composés assez grands et ronds. Corps alongé, ovalaire, convexe en dessus, très-semblable à celui des cloportes, composé de treize segmens transversaux, pointus en arrière de chaque côté, dont les sept premiers sont pédigères, et dont les six derniers constituent la queue; le treizième presque carré, avec le bord postérieur arrondi au milieu, et échancré latéralement, pour l'articulation des appendices. Les quatorze pieds insérés sur les côtés du corps, ayant leur premier article dirigé de dehors en dedans, très-long, et formant avec le second, qui se porte de dedans en dehors, un angle aigu; tous étant terminés par un article écailleux, pointu au bout, et pourvu d'une petite dent en dessous. Branchies en forme de lames triangulaires, placées sous l'abdomen ou la queue, au nombre de six paires.

Les crustacés de ce genre sont très-abondans sur les bords de la mer. Ils grimpent avec facilité, à la manière des clo-

portes, sur les rochers des rivages, ou sur les parapets des constructions maritimes, dans les endroits les plus humides. Lorsqu'on cherche à les prendre, ils replient promptement leurs pattes, et se laissent tomber.

LIGIE OCÉANIQUE : *Ligia oceanica*, Fabr., Latr., Gen. crust. et insect., Leach, Lamck.; *Oniscus oceanicus*, Linn.; *Cloporte oceanique*, Oliv.; Baster, Subst., 11, tab. 13, fig. 4. Antennes extérieures de moitié plus courtes que le corps, ayant leur dernier segment composé de treize petits articles; styles de la queue à peu près égaux entre eux, et aussi longs que cette queue; longueur, un pouce environ; couleur jaunâtre. Très-commune sur nos côtes.

LIGIE ITALIQUE : *Ligia italica*, Fabr., Latr., Gen. crust. et insect., tom. 1, pag. 67. Antennes extérieures presque égales au corps en longueur, avec leur dernier segment composé de dix-sept petits articles; styles de la queue très-longs, égaux entre eux, ayant leur pédoncule commun étroit et alongé.

LIGIE DES HYPNES : *Ligia hypnorum*, Latr., Gen. crust. et Insect., tome 1, pag. 68, sp. 3; *Ligie des mousses*, Bosc, Crust., tom. 2, pag. 190; *Oniscus hypnorum*, Cuv., [Journ. d'Hist. Nat., tome 2, pag. 19, tab. 26, fig. 3, 4, 5; *Oniscus hypnorum*, Fabr.; *Oniscus agilis*, Panz., Faun. German., fasc. 9, fig. 24. Antennes plus courtes que la moitié de la longueur du corps, ayant leur dernière pièce formée d'environ dix petits articles; styles de la queue apparens, ayant leur pédoncule muni d'une dent et d'une soie à son extrémité et du côté interne; corps varié en dessus de noirâtre, de cendré et de jaunâtre. Des côtes de l'Océan.

Dans le Règne Animal, M. Latreille paroît soupçonner que l'espèce décrite sous les noms de *ligia oniscides*, d'*oniscus* et de *eymothoa assimilis*, n'est autre que la ligie océanique, dont les pointes de la queue sont mutilées.

SUBDIVISION II. Appendices de la queue au nombre de quatre, les latéraux biarticulés.

* Corps ne pouvant se rouler en boule.

a. Antennes extérieures composées de huit articles.

Genre CLXI. PHILOSCIE (*Philoscia*, Latr., Lamck., Leach; *Oniscus*, Linn., Fabr., Oliv., Cuvier).

Antennes extérieures découvertes à leur base; les intermédiaires non distinctes. Corps ovale, à segmens transverses au nombre de sept. Queue formée de six segmens, brusquement plus étroite que le corps; les quatre appendices styliformes bien apparens et presque égaux entre eux, les extérieurs étant néanmoins un peu plus longs que les intermédiaires.

PHILOSCIE DES MOUSSES : *Philoscia muscorum*, Latr., Lamck., Leach; *Oniscus muscorum*, Scopoli; *Cloporte des mousses*, Oliv., Enc.; *Oniscus sylvestris*, Fabr.; *Oniscus muscorum*, Cuv., Journ. d'His. nat., tom. 2, pag. 21, tab. 26, fig. 6, 7 et 8; Coqueb., Illust. icon. insect., decas 1, tab. 6, fig. 12. Dessus du corps d'un cendré brun, parsemé de petits traits et de petits points gris ou jaunâtres, dessous blanchâtre; pattes ayant quelques traits obscurs. Assez commun dans les bois humides, sous les feuilles mortes, ou sous les pierres, en France, en Allemagne, en Suède et en Angleterre.

Genre CLXII. CLOPORTE (*Oniscus*, Linn., Geoff., Fabr., Oliv., Latr., Lamck., Degée, Cuv., Leach).

Antennes extérieures seules apparentes, ayant leur base recouverte par les rebords latéraux de la tête : celle-ci moyenne enchâssée dans le bord antérieur du premier segment du corps. Yeux composés, granuleux, latéraux. Corps formé de sept segmens transversaux, dont les bords latéraux sont postérieurement terminés en pointe, et antérieurement arrondis; queue (ou abdomen) composée de six segmens, dont les cinq premiers très-étroits : les deux antérieurs sans prolongemens latéraux; les trois suivans en ayant au contraire de très-prononcés, et le sixième ou dernier triangulaire, pointu et muni de quatre appendices. Les deux appendices latéraux de la queue très-forts, coniques et biarticulés; les intérieurs situés au-dessus de ceux-ci, grêles,

cylindriques, d'un seul article, terminés par plusieurs petites soies, et laissant suinter un liquide visqueux. Pieds insérés sur les côtés du corps, ayant leurs deux premières pièces grandes, et formant entre elles un angle vers la ligne médiane du ventre; tous étant terminés par un article ou crochet simple, et leur grandeurs s'augmentant graduellement depuis la première paire jusqu'à la dernière. Organes respiratoires placés sous la queue, et consistant en six paires de lames superposées, triangulaires, appliquées pour chaque paire exactement l'une contre l'autre par leur côté interne, et formant ensemble une pointe plus ou moins prolongée en arrière.

Nota. Ce genre ayant été décrit par M. Duméril (tome IX, pag. 417 de ce Dictionnaire), je renvoie à son article, pour ce qui concerne les détails que j'ometts ici, en avertissant que la seconde espèce, le *cloporte armadille*, appartient au genre que je décris après le suivant.

Les cloportes habitent de préférence les lieux humides et obscurs, tels que les caves ou les celliers, et se tiennent ordinairement dans les fentes de murailles, dans les joints mal réunis des cloisons, sous les pierres, etc. Ils paroissent vivre de substances végétales en décomposition, et on en a vu aussi qui mangeoient des cadavres d'individus de leur espèce. Leur démarche est ordinairement lente; mais lorsqu'ils éprouvent quelque crainte, ils courent assez vite. Les femelles portent leurs œufs entre les lames respiratoires du dessous de la queue, jusqu'au moment où ils éclosent, et les petits qui en sortent trouvent pendant quelques jours un refuge assuré au milieu de ces mêmes lames. On les a long-temps employés en médecine comme fournissant des remèdes diurétiques, absorbans, ou apéritifs; mais l'usage en a presque totalement cessé.

Le type de ce genre est le

CLOPORTE ASELLE: *Oniscus asellus*, Linn., Fabr., Latr.; *Cloporte ordinaire*, Geoffr., Hist. des Insectes; tome 2, pag. 670, pl. 22, fig. 1; *Cloporte à selle*, Degéer, Ins., tome 7, pag. 547, pl. 35, fig. 3; *Oniscus murarius*, Cuv., Journ. d'Hist. Nat., tome 2, pag. 22, pl. 26, fig. 11, 12, 13; Panzer, Faun. Germ., fasc. 9, fig. 21. Longueur, six à sept lignes; légèrement rugueux en dessus, et particulièrement sur la tête; d'une couleur grise, obscure, avec les bords plus clairs, et une série

longitudinale de points jaunes, placée de chaque côté du corps; ventre et pattes d'un gris blanchâtre uniforme. Très-commun dans toute l'Europe.

b. *Antennes extérieures formées de sept articles.*

Genre CLXIII. PORCELLION (*Porcellio*, Latr., Leach; *Oniscus*, Linn., Geoffr., Fabr., Oliv., Cuv.).

Caractères généraux des cloportes, et n'en différant sensiblement que par le nombre des articles des antennes. Mœurs semblables.

PORCELLION RUDE: *Porcellio scaber*, Latr., Leach; *Cloporte ordinaire*, var. C., Geoffr.; *Oniscus asellus*, Fab., Cuv.; Panzer, Faun. Germ., fasc. 9, fig. 21; *Oniscus granulatus*, Lamck., Anim. sans vertèbres, tome 5, pag. 154. Dessus de la tête et des segmens du corps et de la queue recouvert de granulations nombreuses; quatrième et cinquième articles des antennes striés dans leur longueur; couleur tantôt d'un cendré noirâtre uniforme, tantôt jaune clair et variée de gris plus ou moins foncé. Commun sur les murailles, sous les pierres et le bois pourri.

PORCELLION LISSE: *Porcellio lævis*, Latr., Leach; *Oniscus lævis*, Lamck., Anim. sans vert., tom. 5, pag. 154; *Cloporte ordinaire*, var. B., Geoffr. Corps lisse; appendices de la queue plus grands que dans l'espèce précédente; couleur cendrée noirâtre, plus ou moins nuancée de gris-jaunâtre. Il vit sous les pierres.

** *Corps pouvant se rouler en boules.*

Genre GLXIV. ARMADILLE (*Armadillo*, Latr., Lamck., Leach; *Oniscus*, Linn., Geoffr., Oliv.).

Antennes extérieures formées de sept articles, coudées, insérées de chaque côté, au-dessous d'une échancrure du chaperon, mais ayant leur base protégée en dessus par un prolongement de la tête en forme de voûte. Yeux granuleux, tout-à-fait latéraux sur le dessus de la tête. Corps bombé et arqué, composé d'anneaux qui ne se terminent pas en pointe sur leurs bords latéraux et postérieurs. Queue formée de six segmens, dont les deux premiers ne se prolongent pas jusqu'au bord extérieur, et dont le dernier est triangulaire et court.

Second article des appendices latéraux de la queue aplati, triangulaire, et placé de manière à remplir l'espace qui existe entre le segment terminal et le bord postérieur de l'avant-dernier. Pieds conformés comme ceux des cloportes et des philoscies, et terminés par un ongle court et simple. Ecailles branchiales supérieures ayant une rangée de petits trous qui donnent passage à l'air.

Je renvoie pour le détail des mœurs à l'article ARMADILLE traité dans ce Dictionnaire par M. Duméril, qui considère ce genre comme appartenant à l'ordre des insectes aptères et à la famille des polygnathes ou quadricornes. Il en décrit trois espèces sous les noms suivans :

ARMADILLE VULGAIRE; *Armadillo vulgaris*. D'un gris cendré sans taches, avec le bord des anneaux un peu plus pâle.

ARMADILLE PUSTULÉ; *Armadillo pustulatus*. D'un gris cendré, avec des taches irrégulières, blanches ou jaunâtres, sur ses anneaux.

ARMADILLE DES BOUTIQUES; *Armadillo officinalis*. Gris; à second anneau du corps échancré, très-grand, plus long que les six derniers. D'Italie.

VIII.^o DIVISION. Corps déprimé irrégulier; point d'antennes, d'yeux ni de mandibules (1).

Genre CLXV. BOPYRE (*Bopyrus*, Latr.; *Monoculus*, Fabr.).

Corps ovalaire, déprimé, mou, avec une forte saillie longitudinale et médiane en dessous, marqué sur ses deux faces d'impressions transversales qui semblent séparer des segmens au nombre de sept. Tête oblique, distincte, seulement parce que son bord antérieur ou chaperon est plus large que ne le sont les bords latéraux des anneaux qui la suivent. Queue apla-

(1) Ces caractères et ceux que je vais détailler sont ceux de l'individu femelle. Si le très-petit crustacé isopode que l'on trouve constamment près de l'issue des œufs de cette femelle est le mâle, comme il y a tout lieu de le présumer, cette huitième division que je propose sera annulée, et il suffira de former dans la précédente une subdivision particulière, pour y ranger le genre Bopyre.

M. Leach, au surplus, n'admet pas ce genre dans la classe des crustacés. Il pense que sa place est à côté des vers épizoaires.

tie, oblique, sur l'axe du corps, plus étroite que lui, découpée sur ses bords, et marquée de rides transverses sur ses faces supérieure et inférieure, de façon à paroître divisée en six segmens très-étroits. Bouche offrant, 1.° à l'extérieur deux valves qui la recouvrent comme des volets, formées chacune d'une pièce fixée antérieurement, en cuiller dont la convexité est en dehors, et d'une semblable pièce plus membraneuse, annexée en arrière de la première; 2.° deux pièces latérales molles, comprimées, placées comme des mâchoires; 3.° une ouverture centrale qui peut être munie d'autres appendices, tels que mâchoires ou mandibules, mais qui sont indistincts même à la loupe. Quatre grandes lames presque membraneuses de chaque côté du corps en dessous, faisant suite aux deux valves qui recouvrent les parties de la bouche, se tenant relevées par leur bord libre, imbriquées entre elles de façon à ce que les antérieures passent en arrière, derrière les postérieures; ces lames formant par leur ensemble une sorte d'enceinte ovalaire sous le corps, destinée à contenir les œufs, et qui s'en trouve remplie vers la fin du printemps et dans les dernières saisons de l'année; la quatrième ou la dernière de ces lames beaucoup plus longue que les premières, et se croisant par son extrémité avec sa correspondante de l'autre côté: toutes étant aussi épaisses que les deux lames de la bouche, et comme elles, variées d'une couleur brunâtre que l'on n'observe sur aucune autre partie de l'animal. Dessous de la queue ayant cinq paires de lamelles blanches et molles, disposées en recouvrement comme les lames branchiales des cloportes et des autres crustacés des genres voisins. Ouverture de l'anüs, et sans doute celle qui sert au passage des œufs placés entre ces lames. Point d'yeux. Point d'antennes visibles, ni d'appendices styloïformes au bout de la queue. Quatorze pattes très-petites, contournées à la manière de celles des cymothoés, paroissant formées de quatre articles, placées sur les côtés du corps, entre l'extrême bord et la base des lames imbriquées dont nous avons fait mention plus haut, chaque paire sur un anneau distinct.

Mâle, ou individu regardé comme tel, extrêmement petit, à corps symétrique, alongé, linéaire, bombé en dessus d'un côté à l'autre, ayant une tête distincte pourvue de deux petits yeux noirs et ronds, un corps formé de six ou sept anneaux,

et une queue de moitié plus courte que ce corps, paroissant avoir des lamelles branchiales en dessous; ses pattes, ses antennes et les appendices styliformes de sa queue étant inapercevables.

BOPYRE DES CHEVRETTES : *Bopyrus squillarum*, Latr., Lamck.; *Monoculus trangorum*, Fabr., Syst. Entom. Suppl., pag. 306; Fougeroux de Bondaroy, Mém. de l'Acad. des Sc. de Paris, année 1772, pag. 29, pl. 1; *Bopyre des crustacés*, Bosc, Hist. nat. des Crust., tome 2, pag. 216. Longueur, quatre lignes; couleur pâle blanchâtre, si ce n'est sur les écailles du dessous du corps où elle passe au noirâtre. Ce crustacé parasite se trouve fixé sous le têt des palémons squille et porte-scie, accroché à la membrane qui double ce têt en dessous, et le dos appliqué contre les branchies, qu'il ne gêne en aucune façon. Il paroît se nourrir des petits animaux que l'eau, attirée par le mouvement des organes de la respiration, apporté avec elle. Sa présence sous le têt des palémons produit sur celui-ci une protubérance d'autant plus grande que ce bopyre est plus âgé, ou ses œufs sont plus abondans. Il n'y en a jamais qu'un seul sur chaque palémon, placé indifféremment à droite ou à gauche, et l'on en trouve dans toutes les saisons de l'année.

Les pêcheurs de nos côtes prennent les bopyres pour de jeunes soles ou de jeunes plies qui passeroient ainsi, selon eux, le premier temps de leur existence fixées sous le têt des palémons ou salicoques. Deslandes, en 1722, avoit consacré ce préjugé dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences de Paris; mais Fougeroux de Bondaroy, en 1772, l'a complètement réfuté dans le même ouvrage. Voyez dans ce Dictionnaire l'article **BOPYRE** par M. Duméril, tome 5, Suppl., pag. 30.

BOPYRE DES PALÉMONS ; *Bopyrus palæmonis*, Risso, Crust., pag. 148. Sa queue est plus obtuse que celle du précédent; sa couleur est jaunâtre, mêlée de vert clair, avec deux lignes longitudinales brunes dentelées. Sa tête est surmontée de deux petits corps qu'on seroit tenté de prendre pour des antennes. M. Risso l'a trouvé, près de Nice, sous le têt des palémons où il produit une tumeur fort remarquable, et il a observé qu'au lieu d'œufs, sa femelle portoit sous son ventre huit à neuf cents petits individus très-apparens et de couleur blanche grisâtre.

M. Duméril rapporte au genre Bopyre un petit crustacé

figuré par Duhamel, *Traité des pêches*, deuxième partie, pl. 16, fig. 11, lequel s'attache aux saumons (1).

(1) En terminant l'histoire des crustacés qui appartiennent à l'ordre des isopodes, je dirai, ainsi que je l'ai fait à l'égard des amphipodes, quelques mots sur certains genres trop peu connus ou trop incomplètement décrits pour qu'il m'ait été possible de les intercaler dans la série que j'ai adoptée.

Plusieurs d'entre eux ont été créés par M. Rafinesque, et l'on n'en sait encore que les noms. Ce sont ceux qu'il appelle TYRONIA, PRIMNO, PSAMATHE, IDYIA, ACERINA, ENARTHUS et CYMODOCEA; ce dernier ne devant pas être confondu avec le genre Cymodocée de M. Leach.

Le genre GONOTUS du même naturaliste (*Précis de Découv. somiol.*, page 26), est caractérisé par un corps linéaire plat, à dos caréné; quatorze jambes; quatre antennes, dont deux plus longues que les autres, formées de quatre articles principaux et de plusieurs courts; une queue articulée, sans appendices, etc. Il me paroît comprendre notre *Stenosoma hecticum*, dans l'espèce de Sicile nommée *Gonotus viridis*, laquelle est verdâtre et a la queue de la longueur des antennes, plate et lunulée.

Son genre LIRCEUS, publié dans les *Annals of Nature*, n.º 1, est américain et d'eau douce. Ses caractères sont les suivans : Quatre antennes, dont les deux supérieures seulement sont très-longues, formées de quatre grands articles qui augmentent en dimension vers le haut, et de plusieurs autres petits terminaux; les deux inférieures plus courtes que la tête; tête arrondie; yeux ronds latéraux; pattes pourvues d'un ongle terminal; corps pinnatifide, formé de sept segmens, sans écailles latérales; queue grande, arrondie, utriculée en dessous avec des appendices cachés. Le *Lirceus fontinalis* est un animal voisin des aselles, long d'un quart de pouce, à dos convexe, à queue semi-trilobée, dont la couleur est noirâtre, et qui vit dans les sources aux environs de Lexington.

Le genre ERGYNE de M. Risso ne nous est connu que par la description et la figure qu'il donne de la seule espèce qu'il y place. Il est aplati; sa tête est distincte, pourvue de deux yeux et de quatre antennes longues, ramifiées et plumeuses; son corps est ovale, formé de cinq segmens; ses pattes, au nombre de six de chaque côté, sont composées d'articles courts et terminées par des aiguillons très-crochus. — L'*Ergyne cervicaris* a trois lignes et demie de longueur; son corps est lisse, d'un beau rouge et bordé de blanc. M. Risso l'a trouvé vivant à la manière des bopyres, attaché sous les branchies du portune de Rondelet, et il a vu les plaques superposées dont le ventre de la femelle est recouvert se dilater, pour donner passage à vingt ou trente petits vivans. Dans cette espèce le mâle qui est très-petit reste toujours placé sur la queue de la femelle.

SOUS-CLASSE SECONDE.

ENTOMOSTRACÉS (*ENTOMOSTRACA*).

Bouche tantôt en forme de bec, tantôt composée de mandibules sans palpes, ou avec des palpes (1) et de deux paires de mâchoires en feuillets auxquelles sont quelquefois annexées les branchies; corps ordinairement recouvert d'un têt corné, souvent membraneux, tantôt en forme de bouclier supérieur, tantôt divisé en valves latérales; tête rarement distincte du tronc; yeux ordinairement sessiles; pieds garnis d'appendices branchiaux, de petits feuillets, ou de cils propres à la natation; organes sexuels placés à l'extrémité postérieure de la poitrine, ou à l'origine de la queue; une métamorphose incomplète; des mues nombreuses, etc. (Ordre des CRUSTACÉS BRANCHIOPODES. Latr.)

Nota. Je renvoie pour les autres caractères de cette sous-classe, et pour l'exposition de diverses distributions méthodiques qui en ont été proposées par Muller, Fabricius, M. de Lamarck, M. Latreille, M. Duméril et M. Leach, à l'article *Entomotracés* de ce dernier naturaliste, qui fait partie du tome XIV de ce Dictionnaire, pag. 525, ainsi qu'aux tableaux que j'ai joints aux généralités du présent article. Je vais seulement donner ici pour compléter le tableau des genres de crustacés, le résumé succinct du système de classification des genres d'Entomotracés, adopté par M. Leach, et j'y ajouterai le précis des découvertes les plus récentes faites sur plusieurs de ces animaux.

ORDRE SIXIÈME. PÆCILOPES, *Pæcilopoda*.

Tête confondue avec le tronc; un têt ou la partie antérieure du corps en forme de bouclier; bouche en bec ou composée d'appendices qu'on ne sauroit comparer aux mandibules; antennes courtes et simples, ou nulles; souvent des yeux distincts et sessiles; pieds antérieurs terminés par un ou deux crochets ou par des pinces, propres à

(1) Le genre *Cypris*, d'après les observations récentes de M. Straus, est pourvu de mandibules palpigères, et vraisemblablement celui des *Cythérées* est dans le même cas. Ces deux genres sont aussi les seuls chez lesquels les pieds servent uniquement à la locomotion, et dont les organes respiratoires consistent en lames branchiales annexées aux mâchoires. Sous ces divers rapports, ils s'éloignent beaucoup de la sous-classe où ils sont placés pour se rapprocher de celle des malacostracés. Avec M. Straus nous en composerons un ordre particulier sous le nom d'OSTRAPODES.

à la marche ou à la préhension ; les postérieurs destinés à la natation, soit composés ou accompagnés de lames branchiales, soit membraneux et en digitations (1). (Section des PÆCILOPES, Latr.)

I.^{re} DIVISION. Bouche en forme de bec ; antennes au nombre de quatre ; douze pattes dont les deux premières en ventouses. (Famille des ARGULIDÉES, Leach.)

Genre CLXVI. ARGULE (*Argulus*, Muller, Latr., Leach, Lamck., Jurine fils ; *Monoculus*, Linn. ; *Binoculus*, Geoffr., Latr., Bosc ; *Ozolus*, Latr. Voyez tome XIV, pag. 329).

II.^o DIVISION. Bouche en forme de bec ; antennes au nombre de deux seulement (2). (Famille des CALIGIDÉES, Leach.)

SUBDIVISION ou RACE I. Douze pattes ; les six de devant terminées par des crochets ou onguiculées.

Genre CLXVII. ANTHOSOME (*Anthosoma*, Leach ; *Caligus*, Latr., Lamck., Risso. Voyez tome XIV, pag. 532).

Genre CLXVIII. DICHELESTION (*Dichelestium*, Hermann fils, Latr., Lamck., Leach. Voyez tome XIV, pag. 533).

SUBDIVISION ou RACE II. Quatorze pattes ; les six antérieures onguiculées ; la quatrième ou cinquième paire bifide ; la sixième et la septième ayant les hanches et les cuisses très-dilatées et réunies par paires.

Genre CLXIX. CÉCROPS (*Cecrops*, Leach, Latr., Lamck. Voyez tome XIV, pag. 533).

SUBDIVISION ou RACE III. Quatorze pattes ; les six antérieures onguiculées ; toutes les autres bifides.

Genre CLXX. PANDARE (*Pandarus*, Leach ; *Caligus*, Latr., Lamck. Voyez tome XIV, pag. 534).

Genre CLXXI. NOGAUS (*Nogaus*, Leach. Voyez tome XIV, pag. 535).

(1) Cet ordre de M. Leach n'est qu'une section (la première) de l'ordre des branchiopodes pour M. Latreille.

(2) M. Leach en admet deux ; mais les pièces qu'il nomme antennes, peuvent être plus justement considérées, ainsi que le fait M. Latreille, comme des palpes ou des mandibules insérés sur une petite lèvre supérieure et terminés en pince.

SUBDIVISION ou RACE IV. Quatorze pattes; les six de devant onguiculées; la cinquième paire bifide, avec le dernier article garni de poils en forme de cils.

Genre CLXXII. CALIGE (*Caligus*, Leach, Latr., Lamck. Voyez tom. XIV, pag. 536).

Genre CLXXIII. RISCULE (*Risculus*, Leach. Voyez tome XIV, pag. 536). (1)

III.^e DIVISION. Bouche ayant son ouverture au milieu de cinq paires de pieds, ou de pieds-mâchoires, terminés en pinces, dont les hanches hérissées de pointes peuvent servir à la mastication; point d'antennes; tête en bouclier formé de deux pièces, et terminé par une longue queue ensiforme; organes de la respiration placés sous la seconde pièce du tête. (Famille des LIMULIDÉS, Leach.)

Genre CLXXIV. LIMULE (*Limulus*, Mull., Fabr., Latr., Leach; *Monoculus*, Linn.; *Xiphosura*, et *Xiphotheca*, Gronov; *Polyphemus*, Lamck.; *Cancer*, Clusius. Voyez tom. XIV, pag. 536, et l'article LIMULE (Fossile), tom. XXVI, pag. 479). (2)

Genre CLXXV. TACHYPLÉE (*Tachypleus*, Leach; *Limulus*, Latr.; *Polyphemus*, Lamck., tom. XIV, pag. 538).

(1) Voyez l'article LERNÉE de ce Dictionnaire, dans lequel M. de Blainville établit les rapports qui existent entre les animaux de cette division et les lernées.

(2) C'est à l'ordre de pœcilopes que je crois pouvoir rattacher le genre DIPROSIA de M. Rafinesque (Précis de Découv. somiol., pag. 25), bien qu'il soit très-peu clairement décrit, et que son auteur le rapporte à la famille *Bopyria* de l'ordre des *Pseudopia*. Son manteau est déprimé, oblong, fendu sans articulations postérieurement; sa queue est inférieure, longue et échancrée; il a deux yeux lisses en dessus; sa bouche est inférieure; son corps est étroit et articulé; ses jambes sont formées de trois articles, et on en compte six paires; enfin, il y a deux suçoirs en avant de celles-ci. — La *Diprosia vittata*, d'un blanc bleuâtre, rayé longitudinalement de pourpre violet, à dos lisse et convexe, me paroît se rapprocher des argules, non seulement par l'existence de ses deux suçoirs ou ventouses, mais encore par ses mœurs. Parasite d'un poisson de mer, le *Sparus erythrinus*, elle est aussi transparente que l'argule, et l'on aperçoit très-facilement à travers son corps les mouvemens de la circulation.

C'est aussi dans cet ordre qu'il faudra placer, lorsqu'on le connoitra

ORDRE SEPTIÈME. PHYLLOPES, *Phyllopoda*.

Tête confondue avec le tronc ; yeux sessiles, lisses, très-rapprochés ; antennes très-courtes ; un bouclier mince d'une seule pièce, libre postérieurement, servant de têt ; deux mandibules cornées, sans palpes, demi-cylindriques, à pointe comprimée, droite et très-dentelée ; pattes de la première paire en forme de rames, et terminées par des soies articulées ; les autres branchiales, au nombre de plus de soixante paires, disposées pour la natation (1). (Section des PHYLLOPES, Latr.)

Genre CLXXVI. APUS (*Apus*, Scop., Cuv., Latr.; *Binoculus*, Geoffr., Leach; *Limulus*, Mull., Lamck.; *Monoculus*, Linn., Fabr. Voyez tom. XIV, de ce Dictionnaire pag. 538.)

Corps allongé, conique, formé d'une quarantaine de segmens étroits, dont les sept ou huit derniers (formant la queue) ne portent point de pattes. Tête confondue avec le corps, et recouverte comme lui par un vaste bouclier membraneux, formé de deux lames adhérentes entre elles dans toute leur étendue, ainsi qu'à la tête et au corps en dessus, mais seulement en avant : ce bouclier étant bombé, ovalaire, caréné dans son milieu, et échan-

mieux, le *Binocle à queue en plumet* de Geoffroy (Ins., tom. II, pag. 660, pl. 21, fig. 3). Ce crustacé, qui doit être fort rare, puisqu'aucun naturaliste, à l'exception de M. Duméril (article BINOCLE de ce Dictionnaire), n'en a parlé depuis Geoffroy, a le corps hémisphérique, uniformément bombé en dessus, les antennes petites, très-courtes, composées de cinq articles, et placées proche des yeux qui sont assez écartés entr'eux ; sa bouche paroît formée en un bec recourbé en dessous ; sa tête est assez grande ; son corps est recouvert de deux écailles lisses à suture médiane longitudinale, comme celle des élytres de coléoptères. Ces écailles sont tronquées au bout, et laissent dépasser une queue formée de quatre segmens, et terminée par des appendices barbus comme des plumes. Les pattes sont courtes et au nombre de six, sans ventouses. Geoffroy a trouvé, dans les ruisseaux où il nageoit avec facilité, ce petit animal dont la longueur est de deux lignes. Sa couleur jaune est le brun ; sa tête est marquée de trois petites taches noirâtres disposées en triangle.

(1) Cet ordre répond à une partie de la seconde section de la méthode de M. Latreille ; M. Leach n'ayant point décrit avec assez de détails les crustacés qu'il comprend et ceux de l'ordre suivant, je crois devoir le faire ici, et cela devient d'autant plus nécessaire que, dans la série alphabétique, il ne reste aucun mot auquel il soit possible de rattacher leur histoire.

cré postérieurement; portant en avant trois yeux simples, dont deux antérieurs plus grands, très-rapprochés, un peu en forme de croissants, et le troisième très-petit, ovale et placé en arrière de ceux-ci. Chaperon formant en dessous et en avant du têt une large surface à peu près triangulaire sur le milieu du bord postérieur de laquelle est attachée une lèvre supérieure grande, à peu près carrée dans son contour, et légèrement bombée dans son milieu. Bouche composée outre cette lèvre, 1.° de deux grandes mandibules arquées en voûte, minces, tronquées à leur extrémité qui est droite et dentelée; 2.° de deux paires de mâchoires dont les supérieures sont en forme de feuillets épineux et ciliés à leur extrémité, et les inférieures simplement velues, annexées à une pièce membraneuse, en forme de fausse patte; 3.° d'une languette profondément bifide, et munie d'un canal cilié qui conduit à l'œsophage. Antennes très-courtes insérées près des mandibules; formées de deux articles, dont le second plus long que le premier est terminé par trois soies très-petites. Pattes de la première paire (antennes selon quelques auteurs) grandes, rameuses, pourvues de quatre soies articulées, dont les deux premières très-longues; les suivantes, au nombre de soixante paires environ, diminuant graduellement de grandeur, assez compliquées dans leur forme, ayant leur base ciliée, et une grande lame branchiale sur un de leurs côtés, avec un sac ovalaire vésiculeux en dessous; celles de la onzième paire pourvues d'une capsule à deux valves, renfermant les œufs qui sont rouges. Queue terminée par deux longs filets sétacés et multiarticulés.

Les apus sont de singuliers crustacés aquatiques qu'on voit dans certains cas se développer instantanément en très-grand nombre dans des mares, ainsi que dans des amas accidentels d'eau de pluie, où l'on n'en avoit jamais vu précédemment. Leur développement est très-rapide : tous paroissent pourvus d'œufs, et la distinction de leurs sexes n'a pas encore été faite; aussi quelques naturalistes pensent-ils que ces animaux sont hermaphrodites. Leurs œufs paroissent pouvoir se conserver pendant de longues années à sec, sans périr; car l'on ne sauroit expliquer autrement l'apparition de ces crustacés dans les lieux où on les voit tout à coup en très-grand nombre, qu'en supposant que leurs germes existoient dans le sol, et qu'ils ne se sont développés qu'à la suite du séjour de l'eau pluviale.

APUS CANCRIFORME : *Apus cancriformis*, Cuv., Latr., Bosc ; *Limulus palustris*, Muller, Entomost., pag. 127, n.° 61 ; le *Binnocle à queue en filets*, Geoffr., Ins. des Env. de Paris, tom. 2, pl. 21, fig. 4 ; Schæff., Monogr. 1-5 ; *Apus vert*, Bosc. Long d'un pouce et demi ; échancrure postérieure du têt très-grande, sa carène dorsale peu prolongée en pointe. De France : il est rare autour de Paris.

M. Leach (Edinb. Encycl., Suppl., tom. 1, pl. 20) a figuré une seconde espèce sous le nom de *apus Montagui*.

Genre CLXXVII. LÉPIDURE (*Lepidurus*, Leach ; *Apus*, Lamck., Latr.).

Caractères des apus, si ce n'est qu'il existe entre les filets de la queue une lame allongée, horizontale et de forme ovale, un peu tronquée et échancrée au bout.

Manière de vivre semblable.

LÉPIDURE PROLONGÉ : *Lepidurus productus*, Leach ; *Apus productus*, Lamck., Latr. ; *Monoculus apus*, Linn., Faun. Suecica ; Fabr., Entom. Syst., Suppl., pag. 305 ; *Limule serricaude*, Herm. ; Schæff., Monogr., tab. 6. Moins grand que l'apus cancriforme, mais généralement très-semblable, quoique plus allongé ; carène du têt prolongée postérieurement en pointe. Commun en France, aux environs de Paris, près de Maisons-Alfort, ainsi que dans les anciens travaux de la Garre près de la Salpêtrière.

ORDRE HUITIÈME. LOPHYROPES, *Lophyropa*.

Tête confondue avec l'extrémité antérieure du tronc ; œil ou yeux sessiles et composés ; têt tantôt plus ou moins court, et recouvrant le haut du corps, tantôt plus ou moins vaste et composé de deux pièces réunies en forme de valves de coquilles, dont la charnière est sur le dos ; mandibules sans palpes ; mâchoires sans branchies ; pieds en nombre variable, propres à la natation, tantôt simples ou branchus, tantôt formés de lames garnies de poils, que l'on a considérées comme des organes respiratoires. (Sect. des LOPHYROPES, Latr.)

I.^{re} DIVISION. Têt d'une seule pièce. (Fam. des CYCLOPIDÉS, Leach.)

Genre CLXXVIII. CYCLOPE (*Cyclops*, Muller, Latr., Lamck., Leach ; *Monoculus*, Linn., Geoffr., Degéer, Fabr. ; *Amymona* et *Nauplius*, Mull.).

Corps ovale, conique, allongé. Œil unique. Quatre antennes simples. Deux mandibules sans palpes ; des pièces placées en

arrière, représentant des mâchoires et des pieds-mâchoires. Pieds proprement dits au nombre de huit, formés d'un pédoncule biarticulé, et de deux tiges de trois articles. Une queue longue et fourchue. Organes mâles situés, comme ceux des femelles, à la partie postérieure et inférieure du corps, doubles.

Ces petits animaux sont communs dans les eaux douces, où ils nagent en avançant par secousses successives. Les femelles sont faciles à distinguer, parce qu'elles portent en arrière de leur corps une ou deux bourses ovales, membraneuses, remplies d'œufs bruns, bleus ou verts. Ces œufs y éclosent, et il en sort des petits qui ont quelques différences dans leurs formes générales comparées à celles de leurs parens, surtout en ce qu'ils manquent d'abord de queue, et qu'ils ont moins de pieds: aussi ont-ils d'abord été considérés par Muller comme appartenant à des genres particuliers que ce naturaliste avoit établis sous les noms d'*Amymona* et de *Nauplius*, genres qui ont été effacés de la série des entomostracés après les belles observations de M. de Jurine. L'accouplement dure long-temps, et dans cet acte, la femelle porte partout son mâle suspendu à sa queue.

CYCLOPE COMMUN : *Cyclops vulgaris*, Leach ; *Monoculus quadricornis*, Linn., Faun. Suec., n.° 2049 ; Fabr., Syst. Ent. ; *Monocle à queue fourchue*, Geoffr., Ins., tom. 2, pag. 656, n.° 3 ; Degéer, Ins., tom. 7, pag. 483, pl. 29, fig. 11, 12 ; *Cyclops quadricornis*, Mull., Entom., pl. 18, fig. 1-14 ; *Monoculus quadricornis rubens*, Jurine, Monocl., pag. 1, pl. 1, fig. 1-11 ; pl. 2, fig. 1-9. ; var. *albidus*, pl. 2, fig. 10 et 11 ; var. *viridis*, pl. 3, fig. 1 ; var. *fuscus*, pl. 3, fig. 2 ; var. *prasinus*, pl. 3, fig. 5. Corps assez renflé, formé de quatre anneaux, et prolongé jusqu'au tiers de la longueur totale ; queue de sept anneaux ; antennes postérieures (*antennules*, Jurine) assez grandes, composées de quatre articles ; les antérieures trois fois plus longues qu'elles. Var. A, rougeâtre ; œufs bruns formant deux masses obliques rapprochées des côtés de la queue ; longueur totale, $\frac{8}{12}$ de ligne. Var. B, blanchâtre, ou grise lavée d'un peu de bistre ; plus large que la précédente ; masses d'œufs verdâtres, formant un angle presque droit avec la queue ; longueur totale $\frac{8}{12}$ de ligne. Var. C, verte ; œufs verts formant deux masses, dont la direction est intermédiaire à celles des masses d'œufs des deux premières variétés ; longueur, $\frac{9}{12}$ de ligne. Var. D, d'un roux enfumé ; forme

générale présentant un ovale presque parfait; œufs bruns composant deux masses qui recouvrent une grande partie de la queue; longueur totale, $\frac{6}{11}$ de ligne. Var. E, d'un vert plus foncé que la var. C; œufs d'un vert obscur, et passant un peu au rose, lorsqu'ils sont prêts à éclore, composant deux petites masses, immédiatement collées à la queue, et semblant faire corps avec elle; longueur totale, $\frac{6}{11}$ de ligne. Voyez, pour les détails relatifs aux métamorphoses de ce petit crustacé, l'article CYCLOPE de M. Duméril, dans ce Dictionnaire, tom. XII, pag. 288.

CYCLOPE CASTOR: *Cyclops castor*; *Monoculus castor*, Jurine, *Monoc.*, pag. 50, pl. 4, 5 et 6; *Cyclops œeruleus*, Mull., *Ent.*, tab. 15, fig. 1-9; *Cyclops rubens*, ejusd., pl. 16, fig. 1-3; *Cyclops laciniatus*, ejusd., pl. 16, fig. 4-6; *Monoculus œeruleus*, Fabr., *Syst. Ent.*, tom. 2, pag. 500, n.° 46; *Monoculus rubens*, ejusd., pag. 500, n.° 47. Corps allongé, peu renflé, formé de six segmens; queue assez courte, en ayant également six; antennes postérieures courtes, bifides; œufs de la femelle bruns, formant une seule masse ovale, aplatie, placée au-dessous de la queue; longueur totale, une ligne et demie; couleur de la femelle bleuâtre, celle du mâle rougeâtre.

CYCLOPE STAPHYLIN, *Cyclops staphylinus*, Nob.; *Cyclops minutus*, Mull., *Entom.*, pl. 18, fig. 1-7; *Monoculus minutus*, Fabr., *Ent. Syst.*, t. 2, p. 499; *Monoculus staphylinus*, Jurine, *Monocl.*, p. 74, pl. 7, fig. 1-19. Forme allongée, un peu conique; corps partagé en dix segmens, dont le premier ou l'antérieur est le plus grand, et dont le dernier ou le plus petit est terminé par une queue bifide; couleur des femelles d'un bleu d'aigue-marine, ou d'un bleu verdâtre; celle des mâles d'un joli rose; longueur totale, $\frac{5}{11}$ de ligne; œufs bleus verdâtres, rassemblés dans une seule bourse pyriforme qui pend au-dessous du ventre de la femelle. Ce cyclope est remarquable en ce qu'il tient ordinairement relevée l'extrémité postérieure de son corps sur l'antérieure, à peu près comme le font les insectes du genre *Staphylinus*.

Genre CLXXIX. CALANE (*Calanus*, Leach; *Cyclops*, Mull.).

Caractères généraux des cyclopes, et en différant seulement par le manque des deux antennes postérieures (ou antennules de Jurine), et par le grand allongement des antérieures.

CALANE DE FINMARCKIE ; *Calanus finmarchianus*, Mull., Zool. Dan. Prodr., 2415. Il vit dans la mer de Finmarckie.

Nota. Je crois qu'il faudra rapporter à ce genre le *Cyclope longicornis* de Muller, Entomost., pag. 115, tab. 19, fig. 7-9; *Monoculus longicornis*, Fabr., Ent. Syst., tome 2, pag. 501; qui n'a que deux très-longues antennes, et qui vit dans la mer de Norwège.

II.° DIVISION. *Têt formé de deux pièces.* (Familles des CYPRIDÉES, et des CYCLOPIDÉES, Leach.)

SUBDIVISION ou RACE I. Un seul œil; deux antennes en forme de bras ramifiés; tête séparée du corps par un étranglement, ou une sorte de cou.

Genre CLXXX. POLYPHÈME (*Polyphemus*, Mull., Latr., Leach; *Monoculus*, Linn., Fabr.; *Cephaloculus*, Lamck.) (1).

Corps court, globuleux, arqué, un peu comprimé, couvert d'un têt s'ouvrant en dessous, mais dont la division en valves n'est pas bien apparente. Œil ou yeux réunis, formant une seule masse fort grosse, figurant une espèce de tête, entièrement recouverte par le têt, et portée sur un cou. Deux petits barbillons composés chacun d'un article terminé par deux filets, sortant de la coquille au-dessous de l'œil. Deux grands bras formés chacun d'un pédoncule surmonté par deux branches composées de cinq articles, et garnies de quelques soies biarticulées. Un sillon transversal séparant la partie postérieure du corps de l'antérieure, à l'endroit du cou. Une queue grêle, relevée sur le dos et bifurquée. Huit pattes apparentes hors de la coquille, composées d'une cuisse, d'une jambe et d'un tarse à deux articles, de l'extrémité duquel sortent quelques petits filets (excepté de celui de la dernière paire). Œufs placés dans la coquille, sur le dos, et au nombre de dix au plus. Mâles inconnus.

POLYPHÈME DES ÉTANGS : *Polyphemus stagnorum*; *Polyphemus oculus*, Muller, Entom., pl. 20, fig. 1-5; *Monoculus pediculus*,

(1) Le genre Polyphème, que M. Leach range dans la division ou la famille des CYCLOPIDÉES, me paroît devoir être rapproché des daphnies, ainsi que M. de Jurine l'a proposé dans son excellent ouvrage sur les moncles.

Linn., Faun. Suec., n.° 2048; *Monocle à queue retroussée*, Geoffr., Ins., tom. 2, pag. 656, n.° 2; *Monoculus pediculus*, Degéer, t. 7, p. 467, pl. 28, fig. 6-13; Fabr., Ent. Syst, t. 2, p. 502; *Cephaloculus stagnorum*, Lamck., Anim. sans vert., tom. 5; pag. 130. Longueur, $\frac{11}{24}$ de ligne. Il habite dans l'eau des étangs et des marais, où on le rencontre en grandes troupes. Il nage sur le dos, et emploie ses deux rames, ou antennes, pour se mouvoir.

Genre CLXXXI. DAPHNIE (*Daphnia*, Muller, Latr., Lamck., Leach, Straus; *Monoculus*, Linn., Degéer, Jurine, Geoffr., Fabr.).

Corps allongé, comprimé, évidemment compris dans un têt. Coquille bivalve, dépendante de la peau, transparente, ayant son ouverture sous le ventre et sa charnière sur le dos. Tête moyenne, très-distincte du corps, surtout en dessous, plus ou moins prolongée en forme de rostre infléchi, pointu ou obtus; pourvue intérieurement d'un seul œil, médiocrement développé, formé d'une membrane sphérique (cornée générale), qui renferme une vingtaine de petites aréoles transparentes (crystallins), se détachant sur un fond noir (rétine et pigmentum). Deux petits barbillons (Jurine), ou antennes (Straus), placés à l'extrémité du rostre que la tête forme en dessous, plus longs dans les mâles que dans les femelles. Deux grandes antennes (Muller et Jurine), ou pieds antérieurs (Straus), ou rames branchues, servant seulement à la natation, insérées aux deux côtés du cou, formées d'une première tige arrondie, conique, plus ou moins longue, et de deux branches terminales, dont l'antérieure est à trois articles, et la postérieure à quatre; supportant toutes deux, un certain nombre de soies assez longues et ciliées. Abdomen, ou corps proprement dit, divisé en huit segmens (dont le premier, très-grand), absolument libre dans l'intérieur des valves, grêle et allongé, se portant d'abord horizontalement en arrière et se recourbant ensuite en dessous, où il est terminé par deux petits crochets dirigés en arrière. Bouche placée à la partie inférieure du corps en dedans du bord antérieur des valves et à la base du bec; composée, 1° d'un long labre, comprimé par les côtés; 2° de deux mandibules très-fortes, sans palpes

ni branchies, dirigées verticalement en dessous et ayant leur tranchant arqué et uni, et 3° d'une paire de mâchoires dirigées horizontalement et en arrière, pourvues à leur extrémité d'un disque qui supporte à son bord supérieur trois épines, cornées, très-fortes, en forme de crochets et recourbées. Œsophage étroit, se portant de bas en haut, et d'arrière en avant. Estomac ou intestin cylindrique, assez gros, presque horizontal comme le corps dans sa première partie et se recourbant en dessous aussi comme lui, à son extrémité postérieure; deux sortes de *cæcum* aboutissant à cet estomac près du cardia. Pattes au nombre de dix, très-complicquées et différentes entre elles par paires, tant pour la forme que pour la grandeur et les fonctions, mais ayant toutes leur second article vésiculeux; les deux premières paroissant plus spécialement destinées à la préhension; les six suivantes (surtout les quatre dernières parmi celles-ci) ayant un de leurs articles comprimé, cilié fortement sur un de ses bords, et faisant fonction de branchie. Cœur situé dans la région dorsale antérieure au-dessus de l'intestin. Ovaires placés le long des côtés de l'abdomen depuis le premier segment jusqu'au sixième où ils s'ouvrent séparément près du dos dans une cavité qui existe entre la coquille et le corps, et où les œufs, dont la forme est sphérique, sont conservés quelque temps après la ponte: cette partie du têt (*Ephippium*, Muller; *Selle*, Jurine) devenant opaque vers la fin de l'été, et se trouvant à cette époque, pourvue sur chaque valve, d'ampoules ovalaires transparentes, dépendantes du têt même, et formant, conjointement avec celles de la valve opposée, deux capsules qui contiennent les œufs qui doivent passer l'hiver pour se développer au printemps. Organes mâles paroissant placés vers la queue, près de la dernière paire de pattes.

La description très-abrégée que nous venons d'extraire du beau Mémoire de M. Straus, inséré dans le tome 5, page 380 des Mémoires du Muséum, donne un idée assez complète de l'organisation des daphnies; mais nous n'avons pu y faire entrer une foule de détails curieux, pour lesquels nous renvoyons à la source où nous avons puisé. Un des résultats remarquables auxquels M. Straus est arrivé consiste à faire voir que les daphnies sont fort différentes par leur système respiratoire, des cy-

pris, dont on les rapproche toujours. Ce sont de vrais branchiopodes ainsi que les lyncées, les apus, les limnadies, les cyclopes, les branchipes, les polyphèmes et les entomostracés de deux genres nouveaux qu'il a l'intention de fonder pour placer, dans l'un le *daphnia cristallina* de Muller, et dans l'autre son *daphnia setifera*. Il propose de former des cypris et des cythérées un ordre particulier, celui des OSTRAPODES, lequel sera caractérisé par des organes respiratoires annexés aux parties de la bouche, et des pieds simplement ambulatoires.

Nous renvoyons pour les détails qui sont relatifs aux mœurs, aux mues, aux métamorphoses et aux pontes des entomostracés du genre que nous examinons, à l'article DAPHNIE de ce Dictionnaire, tome XII, page 492.

DAPHNIE PUCE : *Daphnia pulex* : Latr., Lamck.; *Pulex aquaticus arboreus*, Swammerdam, Bibl. natur., pl. 31; *Monoculus pulex*, Linn., Faun. Suec., n.° 2047; Fabr., Syst. Ent., tom. 2, pag. 491; Jurine, Monocl., pag. 85, pl. 8, 9, 10, 11; Perroquet d'eau, Geoffr., Ins., tom. 2, pag. 455; *Monoculus*, Degéer, Ins., vol. 7, pag. 442, pl. 27, fig. 1-8; *Daphnia pennata*, Mull., Entom., pl. 12, fig. 4-7. Longueur, une ligne : rouge au printemps, rose en été, et d'un blanc verdâtre dans les autres saisons; tête moyenne, infléchie, non séparée du dos en dessus, par un sillon transversal ou un étranglement; têt terminé en pointe postérieurement. Très-commun dans les étangs et se tenant à peu de distance des bords, ou des corps, qui sont immergés. Ce crustacé a été l'objet d'observations très-curieuses parmi lesquelles celles qui sont dues à M. Jurine occupent le premier rang.

DAPHNIE LONGUE-ÉPINE, *Daphnia longispina*, Muller, Entom., pag. 88, n.° 35, pl. 12, fig. 8-10; Straus, Mém. du Mus., tom. 5, pl. 29, fig. 23 et 24; *Monoculus pulex*, Jurine, Monocl. Longueur totale, une ligne; plus allongée que la précédente et plus rare; dos presque droit terminé par une longue pointe mince, droite et épineuse; couleur semblable à celle de la daphnie puce.

DAPHNIE GÉANTE : *Daphnia magna*, Straus, Mém. du Mus., tom. 5, pl. 29, fig. 21-22. La plus grande du genre, n'ayant guère moins de deux lignes de longueur; têt terminé par une longue pointe mince et épineuse, comme celle de la

précédente; dos arqué; bord inférieur des valves aussi très-arqué.

DAPHNIE CAMUSE : *Daphnia sima*, Mull., Ent., pl. 12, fig. 11-12; *Monoculus simus*, Jurine, Monocl., pag. 129, pl. 12, fig. 1-2; *Monoculus exspinosus*, Degée, vol. 7, pag. 457, n.° 2, pl. 27, fig. 9-13; *Monoculus lævis*, Fabr., Ent. Syst., tom. 2, pag. 492; *Daphnia vetula*, Straus, Mém. du Mus., tom. 5, pl. 29, fig. 25-26. Longueur, $\frac{10}{12}$ de ligne; tête plus petite et moins pointue en devant que celle de la daphnie puce; partie postérieure du têt arrondie, non guillochée, mais seulement garnie de petits traits dirigés transversalement et presque imperceptibles.

DAPHNIE A GROS BRAS : *Daphnia brachiata*, Nob.; *Monoculus brachiatus*, Jurine, Monocl., pag. 131, pl. 12, fig. 3 et 4; *Daphnia macrocopus*, Straus, Mém. du Mus., tom. 5, pl. 29, fig. 29-30. Longueur, $\frac{7}{12}$ de ligne; antennes rameuses, très-grandes, et très-fortes à la base; tête obtuse, grande, inclinée, séparée du corps en dessus par un sillon transversal profond; barbillons très-longs et grêles; têt court arrondi postérieurement avec ses valves lisses. Trouvée dans les mares des environs de Genève, en août et septembre.

DAPHNIE NASIQUE : *Daphnia nasuta*, Nob.; *Monoculus nasutus*, Jurine, Monoc., pag. 133, pl. 13, fig. 1-2. Longueur, une ligne $\frac{1}{2}$; tête non séparée du dos en dessus par un sillon transversal; front arrondi et terminé en dessous par une pointe obtuse, un peu relevée, qui figure un nez retroussé; antennes rameuses, médiocres; barbillons non apparens; valves du têt courtes, comme tronquées postérieurement, et striées obliquement sur leur face externe; couleur jaunâtre. En automne, près de Genève.

DAPHNIE A BEC DROIT : *Daphnia rectirostris*, Mull., Ent., pl. 12, fig. 1-3; *Monoculus rectirostris*, Fabr., Ent. Syst., tome 2, page 493; Jurine, Monocl., pag. 134, pl. 13, fig. 3-4. Longueur, $\frac{5}{12}$ de ligne; yeux sans aréoles transparentes; tête distincte du corps en dessus par un sillon transversal; museau arrondi; une tubérosité sur la nuque; barbillons très-apparens; coquille ayant en arrière une petite pointe, et ciliée sur son bord inférieur; œufs blanchâtres, gros, laissant voir l'œil du petit comme un point noir.

DAPHNIE A LONG COU : *Daphnia longicollis*, Nob.; *Monoculus lon-*

girollis; Jurine, pag. 136, pl. 13, fig. 3 et 4. Longueur, $\frac{1}{2}$ ligne. Ne différant des deux précédentes que par l'allongement du cou, la saillie que forment en arrière les bords inférieurs des valves de son têt, la longueur de ses barbillons qui sont biarticulés et terminés par deux filets ciliés. Œufs au nombre de quatre pour chaque ponte.

DAPHNIE ÉPINEUSE: *Daphnia mucronata*, Mull., Entom., pl. 13, fig. 6-7; *Monoculus bispinosus*, Degéer, vol. 7, pag. 463, n.° 3, pl. 28, fig. 3-4; Fabr., Ent. Syst., tom. 2, pag. 493, n.° 17; Jurine, Monoc., pag. 137, pl. 14, fig. 1 et 2. Longueur, $\frac{9}{14}$ de ligne; tête triangulaire; nuque droite oblique, séparée du dos par un sillon transversal; front un peu échancré; bout du museau relevé; coquille courte, à bord inférieur droit et terminé pour chaque valve en une pointe aiguë, longue et droite; une bande brune suivant ce bord; œil paroissant formé de deux yeux accolés, lorsqu'on le regarde en dessus.

DAPHNIE A RÉSEAU: *Daphnia reticulata*, Nob.; *Monoculus reticulatus*, Jurine, Monoc., pag. 139, pl. 14, fig. 3 et 4. Longueur totale, $\frac{9}{14}$ de ligne; tête avancée, obtuse, séparée du corps en dessus par une légère impression transversale; têt court, arrondi et cilié sur son bord inférieur, terminé en arrière et en haut par une petite pointe, et ayant toute sa surface finement réticulée; barbillons assez longs. La *daphnia rotundata* de M. Straus se rapproche beaucoup de celle-ci par la forme et la réticulation de son têt, mais en diffère par sa tête plus petite, et par son bec qui est anguleux et un peu relevé à la pointe.

DAPHNIE GUILLOCHÉE: *Daphnia clathrata*, Nob.; *Monoculus clathratus*, Jurine, Monoc., pag. 141, pl. 14, fig. 5-6. Longueur totale, $\frac{9}{14}$ de ligne. Assez semblable à la précédente, mais en différant par sa tête plus profondément séparée du tronc en arrière et en dessus, par son front qui offre une sinuosité, par la pointe plus forte et dentelée de l'extrémité de son têt, et par le manque de cils sur son bord inférieur; œil rond, ne présentant que des vestiges presque imperceptibles d'aréoles; bras grêles et lisses à l'extérieur; œufs au nombre de quatre pour chaque ponte, verts et visibles au travers de la coquille; celle-ci réticulée.

DAPHNIE CORNUE: *Daphnia cornuta*, Nob.; *Monoculus cornutus*, Jurine, Monoc., pag. 142, pl. 14, fig. 8, 9, 10. Longueur totale, $\frac{9}{14}$ de ligne. Dos très-bombé; tête longue pointue, inflé-

chie et en formant la continuation, armée en devant de deux longues cornes que M. de Jurine considère comme des barbillons articulés et mobiles; œil grand entouré d'aréoles assez transparentes; tête lisse et tronqué postérieurement; deux œufs seulement apparens à travers la coquille, d'abord verts, et passant ensuite au rouge.

Genre CLXXXII. LYNCEË (*Lynceus*, Mull., Latr., Lamck., Leach; *Monoculus*, Fabr., Jurine; *Chydorus*, Leach).

Corps arrondi, comprimé, renfermé, ainsi que celui des daphnies, dans un têt dont les bords se rapprochent en dessous comme ceux des valves d'une coquille, et dont le centre, qui forme une ligne saillante sur le dos, représente la charnière. Tête plus ou moins séparée du corps par une échancrure du têt en dessous. Deux points noirs, un petit en avant, et un plus gros en arrière, considérés comme des yeux par Muller et la plupart des naturalistes, et seulement comme un œil précédé d'un point noir d'usage, inconnu par M. Jurine. Deux antennes en forme de longs bras bifides, ayant quelquefois leur pédoncule très-court (1). Pieds au nombre de dix, terminés par des soies, et accompagnés à leur base d'écailles barbues ou branchiales. Une petite queue pointue, ordinairement repliée sous le ventre, et renfermée dans le têt. Œufs apparens sous celui-ci dans la région du dos, tantôt seuls, tantôt au nombre de deux par ponte.

Les lyncées ont les plus grands rapports avec les daphnies, et n'en diffèrent évidemment que par le caractère peu important du petit point noir qui se trouve placé en avant de leur œil. Ce sont les plus petits de tous les entomostracés connus. Ils se propagent et muent comme les daphnies.

LYNCEË ROSE: *Lynceus roseus*, Nob.; *Monoculus roseus*, Jurine, Monocl., p. 150, pl. 15, fig. 4 et 5. Longueur totale, $\frac{5}{4}$ de ligne;

(1) C'est la brièveté de ce pédoncule, caché sous le têt dans les lyncées, qui a fait croire à Muller que ces entomostracés avoient quatre antennes simples, et que le seul lyncée sphérique n'en avoit que deux, parce que, chez lui, la branche inférieure est courte, écartée et à peine visible. Cette erreur de Muller en a fait commettre une autre à M. Leach, qui a formé le genre *CHYDORÆ*, pour placer ce lyncée sphérique.

couleur généralement rose, avec l'intestin d'un jaune brunâtre, et les deux œufs contenus dans la matrice dorsale, roses, verts ou bruns; antennes et leurs pédoncules longs; un grand filet attaché à la base de la branche supérieure de ces antennes; tête infléchie, pointue et terminée par deux barbillons crochus; tête lisse avec de petites épines sur les bords de son ouverture inférieure. Il nage horizontalement dans les eaux.

LYNCÉE A LARGES CORNES : *Lynceus laticornis*, Nob.; *Monoculus laticornis*, Jurine, Monocl., p. 151, pl. 15, fig. 6 et 7; *Lynceus trigonellus*, Muller, Ent., pl. 10, fig. 5-6 ? Longueur totale, $\frac{5}{4}$ de ligne. Assez semblable au précédent, ayant entr'autres la même forme de tête, les antennes aussi longues (mais plus larges), et pourvues d'un grand filet attaché au premier article de leur branche supérieure : œil postérieur plus grand, et visiblement pourvu d'aréoles; barbillons plus découpés à l'extrémité; bords inférieurs du têt ayant des épines bien plus nombreuses. Couleur rosée; membrane des œufs transparente.

LYNCÉE A BEC CROCHU : *Lynceus aduncus*, Nob.; *Monoculus aduncus*, Jurine, Monocl., pag. 152, pl. 15, fig. 8 et 9. Corps plus raccourci que celui des deux espèces précédentes, et aussi comprimé, long d'un quart de ligne, fort élevé sur le milieu du dos; tête prolongée en avant, courbée, pointue et terminée comme le bec d'un oiseau de proie; bras ou antennes très-courts, bifurqués comme à l'ordinaire; point de grand filet attaché à la branche supérieure de ces antennes; intestins décrivant deux circonvolutions avant de se rendre à l'anus; tête lisse, tronqué postérieurement et inférieurement, où ses bords sont hérissés de petites épines; œufs au nombre de deux, de couleur de bistre claire.

LYNCÉE STRIÉ : *Lynceus striatus*, Nob.; *Monoculus striatus*, Jurine, Monocl., pag. 154, pl. 16, fig. 1 et 2; *Lynceus striatus*, Mull. ? Longueur totale, $\frac{5}{4}$ de ligne. Corps comprimé surtout en avant, ayant la carène du dos continue à celle de la tête, et formant une courbe régulière; bord inférieur du têt, droit; tête infléchie, pointue; antennes ayant leurs branches de grandeur inégale et leur pédoncule entièrement caché dans la coquille, ce qui peut faire croire qu'il en existe quatre simples; barbillons sous forme de deux tubercules allongés, placés sous la tête, et portant à leur extrémité deux petits filets; intestins faisant une circonvolution avant de se rendre à l'anus; têt verdâtre, obli.

quement strié et fortement cilié en dessous; œufs au nombre de deux ou trois, presque ronds et de couleur verte.

LYNCÉE ROND : *Lynceus sphaericus*, Mull., Entomost., pl. 9, fig. 7-9; *Monoculus sphaericus*, Fabr., Ent. Syst., tom. 2, p. 497; Jurine, Monocl., pag. 157, pl. 16, fig. 3, a-m; *Chydorus Mulleri*, Leach, Dict. Sc. nat., tom. XIV, pag. 541. Longueur, $\frac{9}{18}$ de ligne; globuleux; tête très-infléchi, pointue; antennes à pédoncules cachés dans le têt, ne laissant voir au dehors bien sensiblement qu'une seule de leurs branches; couleur de bistre très-claire; œufs verts au nombre d'un ou deux seulement. Ce petit lyncée semble plutôt rouler que nager dans l'eau: il parcourt de suite, sans s'arrêter, un assez grand espace, ayant toujours l'ouverture de son têt placée inférieurement.

SUBDIVISION ou RACE II. Deux yeux; deux antennes en forme de bras ramifiés; tête non séparée du corps par un étranglement ou une sorte de cou.

Genre CLXXXIII. LIMNADIE, (*Limnadia*, Adolphe Brongniart; *Daphnia*, Hermann fils).

Corps allongé, linéaire, infléchi en avant, entièrement renfermé dans un têt bivalve, de forme ovale et très-comprimé. Tête n'en étant pas séparée d'une manière distincte; pourvue de deux yeux placés transversalement à une petite distance l'un de l'autre, ayant leur face interne plane, et l'externe très-convexe, et couverte d'aréoles transparentes (cristallins, Straus), placées sur un fond noir. Deux grandes antennes attachées au-dessous des yeux, de moitié aussi longues que le corps, ayant leur base ou pédoncule formée de huit articles assez gros et courts, et leur extrémité divisée en deux filets sétacés, chacun de douze articles qui supportent quelques petites soies. Deux petites antennules simples, élargies à leur extrémité, placées entre les deux grandes antennes. Bouche située au-dessous des antennules, composée de deux mandibules renflées, arquées et tronquées à leur extrémité inférieure, et de deux mâchoires foliacées, dont la réunion forme une sorte de bec ordinairement replié sous la tête. Abdomen ou tronc divisé en vingt-trois anneaux, dont les vingt-deux premiers portent chacun une paire de pattes branchiales, et dont le dernier, qui forme la queue, est terminé par deux filets divergens. Toutes

les pattes semblables entre elles, très-comprimées, bifides, ayant leur division externe simple et ciliée sur son bord extérieur, et la division interne quadriarticulée, et fortement ciliée sur son bord intérieur; les douze premières paires de même longueur et plus grandes que les autres qui vont en diminuant progressivement jusqu'aux dernières; la onzième et les deux suivantes étant pourvues à leur base d'un filet mince remontant dans la cavité qui existe entre le dos et la coquille, et qui sert de support aux œufs. Cerveau apparent entre les yeux et l'œsophage. Canal dorsal ou cœur parallèle à l'intestin qui suit la courbure du corps. Ovaires situés dans l'intérieur du corps, sur les côtés du canal intestinal entre la base de la première paire de pattes et celle de la dix-huitième, paroissant avoir pour issues des canaux recurrens qui sont à la racine de quelques unes de ces pattes. Œufs placés après la ponte dans la cavité dorsale de la coquille, et y étant attachés à de très-petits filets qui tiennent eux-mêmes aux filets recurrens des pattes; ces œufs d'abord ronds et transparens, devenant ensuite jaunâtres, puis obscurs au centre, et prenant une forme irrégulière et anguleuse.

Les limnadies trouvées en grand nombre au mois de juin dans les petites mares de la forêt de Fontainebleau, par M. Adolphe Brongniart, à qui on en doit la description complète, étoient toutes chargées d'œufs, et n'ont présenté parmi elles aucun individu qu'on pût considérer comme un mâle: d'où il suit que les questions qui se sont élevées à l'occasion de la reproduction des apus et des cypris, peuvent être renouvelées à leur égard: sont-elles hermaphrodites? ou bien une seule fécondation peut-elle, comme chez les daphnies, selon les observations de M. Jurine, suffire à la ponte de plusieurs générations de femelles, les mâles ne prenant naissance qu'une seule fois par an?

Les limnadies ayant des pattes branchiales, se rapprochent plus des apus, des branchipes et des daphnies que des cypris et des cythérées, bien qu'elles aient avec ces deux derniers genres une ressemblance notable dans l'existence de leur tête bivalve, et renfermant totalement la tête. Leurs deux yeux distincts et sur une même ligne transverse les éloignent des lynceés et des daphnies, aussi bien que des cythérées et des cy-

pris, et les font au contraire ressembler aux branchïpes et aux apus. On ne connoît encore qu'une espèce de ce genre.

LIMNADIE D'HERMANN : *Limnadia Hermanni*, Adolphe Brongniart, Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. 6, pl. 13; *Daphnia gigas*, Hermann, Mémoire aptérologique, p. 134, tab. 5. Longueur totale du têt, quatre lignes; couleur blanchâtre, transparente.

ORDRE NEUVIÈME. OSTRAPODES; *Ostrapoda*, Straus.

Corps renfermé entre deux valves latérales; point de tête distincte; un seul œil composé, sessile; pieds ambulatoires; mandibules palpifères; branchies tenant aux organes de la bouche; antennes longues, sétacées et terminées par un faisceau de soies. (Sect. des LOPHYROTES, Latr.)

Genre CLXXXIV. CYPRIS (*Cypris*, Mull., Latr., Lamck., Leach, Straus; *Monoculus*, Linn., Fabr., Geoff., Jurine).

Corps réuni à la tête, ne présentant aucune trace de segmens, terminé par une queue molle, repliée en dessous et munie de deux filets à son extrémité; placé dans un têt bivalve dont la forme est plus ou moins ovalaire, comprimée, bombée en dessus sur la ligne moyenne ou la charnière, et plus ou moins échancrée en dessous ou sur le bord ouvert des valves. Un gros œil noir, sphérique, situé à la partie supérieure de la face antérieure du corps. Deux antennes insérées immédiatement en dessous de l'œil, longues, sétacées, composées de sept à huit articles et terminées par un faisceau de douze à quinze soies; se portant en avant et sortant des valves des deux tiers de leur longueur. Pieds au nombre de six; les antérieurs sortant du têt et se dirigeant en avant, beaucoup plus forts que les autres, insérés au-dessous des antennes, formés de cinq articles dont les deux premiers représentent la hanche des pattes ordinaires de crustacés, le troisième la cuisse, le quatrième la jambe, et le cinquième le tarse (l'extrémité de ces deux derniers étant garnie de quelques soies roides ou crochets); pieds de la seconde paire un peu plus foibles et plus courts, situés au milieu de la face inférieure du corps derrière la bouche, ayant leur pointe sortie du têt et dirigée en avant; pieds de la troisième paire placés immédiatement en arrière de la seconde, ne paroissant jamais au dehors, recourbés en arrière et en dessus, embrassant la partie postérieure du corps, terminés par deux très-petits

crochets, et servant à soutenir les ovaires qui sont sur le dos. Filets du bout de la queue sortant du têt et dirigés en arrière. Bouche située vers la partie antérieure de la face inférieure du corps, et composée d'un labre en carène, d'une sorte de sternum aussi comprimé, faisant l'office d'une lèvre inférieure, d'une grande paire de mandibules palpifères et de deux paires de mâchoires; palpes des mandibules triarticulés, munis de soies et portant annexée au premier de leurs articles une petite lame branchiale divisée en cinq digitations; mâchoires de la première paire, pourvues sur leur bord interne de quatre appendices en forme de mamelons mobiles terminés par une touffe de poils, et portant sur leur bord extérieur une grande lame branchiale dont la tranche supérieure est divisée en dents de peigne; mâchoires de la seconde paire beaucoup plus petites et sans lame branchiale. Œsophage droit dirigé de bas en haut. Estomac assez renflé, cylindrique, presque horizontal. Intestin droit, oblique, gros surtout près de l'estomac, dont il est séparé par un léger étranglement. Ovaires considérables en forme de deux gros vaisseaux simples, coniques, terminés en cul-de-sac à leur origine, et placés extérieurement sur les côtés de la partie postérieure du corps; s'ouvrant, l'un à côté de l'autre, dans la partie antérieure de l'abdomen, où ils communiquent par le canal formé par la queue. Œufs sphériques.

Les cypris dont M. Straus a bien fait connoître le premier la structure et l'organisation (Mém. du Mus., tom. VII), nagent avec une grande facilité dans les eaux douces tranquilles, ou peu courantes, au moyen de leurs antennes et de leurs deux pattes antérieures. Leur nourriture consiste en substance animale morte et en conferves: leurs mues sont aussi fréquentes que celles des autres crustacés du même ordre, et dans cette opération elles se dépouillent de leur ancienne coquille, ce qui prouve évidemment que celle-ci est une dépendance de leur enveloppe générale, et non le produit inerte d'une sécrétion, ainsi que l'est la coquille des mollusques acéphales. On ne sait rien sur leur génération, quoique Ledermuller ait dit en avoir vu d'accouplés; et, comme tous les individus que l'on observe se trouvent pourvus d'œufs, on a cru pouvoir en conclure que ces animaux étoient hermaphrodites. Il seroit possible néanmoins, ainsi que le fait remarquer M. Straus, que les mâles n'exis-

tassent qu'à une certaine époque de l'année seulement. Cet observateur attentif a recherché l'organe mâle, et ne l'a pas trouvé, à moins qu'on ne regarde comme tel un gros vaisseau conique qui existe au-dessous de l'articulation de chaque mandibule, et qui est rempli d'une substance gélatineuse; mais ce vaisseau, paroissant communiquer avec l'œsophage par un canal étroit, pourroit plus vraisemblablement remplir les fonctions d'une glande utile pour la digestion.

Il paroît que les cypris n'ont pas de métamorphoses, et que ces animaux ont en sortant de l'œuf la forme qu'ils doivent conserver toute leur vie.

En été, lorsque la chaleur dessèche les mares, les cypris s'enfoncent dans la vase humide, et y restent vivantes jusqu'à ce que les pluies les remplissent de nouveau.

M. de Jurine a décrit les cypris différemment de M. Straus. Il leur trouve huit pieds, et attribue aux soies qui terminent ceux-ci, les fonctions respiratoires. Son travail sur la distinction des espèces de ce genre nous paroissant très-bon, nous allons en donner l'extrait.

CYPRIS ORNÉE: *Cypris ornata*, Mull., Entom., pl. 3, fig. 4-6; *Monoculus ornatus*, Jurine, Monocl., pl. 17, fig. 1-4. Longueur totale, $\frac{1}{7}$ de ligne. C'est la plus grande connue. Sa coquille est d'un jaune verdâtre, et marquée de bandes vertes, dont l'une est transversale derrière l'œil, une seconde en double croissant plus en arrière, et accompagnée d'une dernière qui lui est parallèle.

CYPRIS OVALE: *Cypris ovata*, Nob.; *Monocle à coquille courte*, Geoffr., Ins., tom. 2, pag. 658, n.° 5; *Monoculus ovatus*, Jurine, Monoc., pl. 17, fig. 5 et 6. Longueur, une ligne; tête très-bombé en dessus, dans le point où est l'œil, de couleur verte avec une tache ovale, oblique, plus claire, de chaque côté.

CYPRIS BLANCHE-LISSE: *Cypris conchacea*, Nob.; *Monoculus conchaceus*, Linn., Faun. Suec., n.° 2050; Jurine, Monocl., pag. 171, pl. 17, fig. 7-8; *Monocle à coquille longue*, Geoffr., Insect., tom. 2, pag. 657, n.° 4; *Monoculus ovato-conchaceus*, Degée, tom. 7, pag. 476, n.° 2; *Cypris detecta*, Mull., Entom., pl. 3, fig. 1. Longueur, $\frac{1}{3}$ de ligne. Corps assez régulièrement réniforme, comprimé, blanchâtre et lisse. Elle se tient dans la fange des marais, et nage de côté.

CYPRIS A DUVET: *Cypris pubera*, Muller, Entom., pl. 5, fig. 1-5; *Monoculus puber*, Juine, Monocl., pag. 171, pl. 18, fig. 1 et 2. Longueur totale, une ligne; tête comprimé, un peu obtus en avant, légèrement sinueux au-dessus de l'œil, bombé dans son milieu, d'une couleur verte d'aigue-marine très-claire; un peu teinté de rose postérieurement, hérissé de poils placés à quelque distance les uns des autres, et marqué de deux bandes parallèles obliques, qui naissent près de l'œil, et qui sont plus fortement colorées que le reste.

CYPRIS BORDÉE: *Cypris marginata*, Straus, Mém. du Mus., tome 7, pl. 1, fig. 20-22. Longue d'un millimètre; valves vertes à marge blanchâtre, beaucoup plus larges en avant qu'en arrière, également bombées aux deux extrémités, légèrement échancrées en dessous, et hérissées de poils roides très-apparens; soies des pattes antérieures très-longues. Des environs de Paris.

CYPRIS BRUNE: *Cypris fusca*, Straus, Mém. du Mus., tome 7, pl. 1, fig. 16; Joblot, Obs. d'Hist. Nat., tome 1, part. 2, pag. 104, pl. 13, fig. O; Ledermuller, Amus. Microsc., pag. 58, pl. 73. Longueur totale, $\frac{3}{4}$ de millimètre; valves brunes, réniformes, plus étroites et plus comprimées en avant, couvertes de poils épars à peine sensibles; antennes pourvues de quinze soies.

CYPRIS ROUGE: *Cypris rubra*, Nob.; *Monoculus ruber*, Jurine, Monocl., pag. 172, pl. 18, fig. 3 et 4. Longueur totale, $\frac{3}{4}$ de ligne; forme générale de la précédente; tête peu transparent, d'un rouge terne, avec une large zone plus colorée qui le traverse dans son milieu.

CYPRIS ORANGÉE: *Cypris aurantia*, Nob.; *Monoculus aurantius*, Jurine, Monocl., pag. 173, pl. 18, fig. 5 et 12. Longueur, $\frac{3}{4}$ de ligne; forme générale des deux précédentes; également épaisse aux deux extrémités; couleur orangée uniforme; tête parsemé de très-petits poils; antennes courtes comme celles de la cypris brune. Les jeunes individus ont leur coquille beaucoup plus étroite postérieurement qu'antérieurement.

CYPRIS RELIGIEUSE: *Cypris monacha*, Mull., Entom., pl. 5, fig. 6-8; *Monoculus monachus*, Jurine, Monocl., pag. 173, pl. 18, fig. 13 et 14. Longueur totale, $\frac{1}{12}$ de ligne; tête court, comprimé, non réniforme, assez bombé en dessus, et un peu

en dessous ; couleur blanchâtre, avec la partie antérieure et inférieure des valves noirâtre.

CYPRIS VERDOYANTE : *Cypris virens*, Nob.; *Monoculus virens*, Jurine, Monocl., pag. 174, pl. 18, fig. 15 et 16. Longueur, $\frac{7}{12}$ de ligne ; tête réniforme, légèrement échancré en dessous, comprimé antérieurement, arrondi en arrière, non velu, d'un blanc verdâtre, avec une tache triangulaire verte, en dessus, derrière l'œil, se prolongeant sur la suture des valves ; le bord antérieur de celles-ci également vert ; le milieu de chaque valve vert, avec deux bandes obliques, parallèles, vertes en arrière.

CYPRIS PEINTE : *Cypris picta*, Straus, Mém. du Mus., tome 7, pl. 1, fig. 17. Longueur totale, $\frac{6}{10}$ de millimètre ; valves plus bombées en arrière, non échancrées en dessous, couvertes de poils épars assez longs ; dos nu ; couleur verte, avec trois bandes grises, se terminant en pointe en dessous.

CYPRIS ENFUMÉE : *Cypris fuscata*, Nob.; *Monoculus fuscatus*, Jurine, Monocl., pag. 174, pl. 19, fig. 1 et 2 ; *Cypris pilosa*, Muller, Entom., pl. 6, fig. 5-6. Longueur totale, $\frac{1}{2}$ ligne. Coquille un peu plus épaisse en avant qu'en arrière, très-haute un peu derrière l'œil, très-foiblement échancrée en dessous, velue, avec une tache allongée sinueuse brune sur sa suture postérieure, et une tache anguleuse de même couleur sur le milieu de chaque valve.

CYPRIS PONCTUÉE : *Cypris punctata*, Nob.; *Monoculus punctatus*, Jurine, Monocl., pag. 175, pl. 19, fig. 3 et 4. Longueur, $\frac{30}{48}$ de ligne ; coquille élevée en avant de l'œil, à peu près également comprimée aux deux extrémités, peu échancrée en dessous, velue et parsemée partout de petits points bistrés.

CYPRIS VEUVE : *Cypris vidua*, Muller, Entomost., pl. 4, fig. 7-9 ; *Monoculus vidua*, Jurine, Monocl., pag. 175, pl. 19, fig. 5 et 6. Longueur, $\frac{18}{48}$ de ligne. Coquille réniforme, ayant sa plus grande saillie au milieu du dos, velue, blanchâtre, et marquée en dessus de deux bandes noires festonnées, transverses, parallèles entre elles, et qui n'atteignent pas son bord inférieur.

CYPRIS BLANCHE : *Cypris candida*, Mull., Entom., pl. 6, fig. 7-9 ; *Monoculus candidus*, Jurine, Monocl., pag. 176, pl. 19, fig. 7 et 8. Longueur totale, $\frac{9}{24}$ de ligne ; tête réniforme, un peu plus étroit et comprimé antérieurement, velu, blanc, avec une légère teinte rose en dessus, dans son milieu.

CYPRIS A UNE BANDE : *Cypris unifasciata*, Nob.; *Monoculus unifasciatus*, Jurine, Monocl., pag. 176; pl. 19, fig. 9 et 10; *Cypris fasciata* ? Muller. Longueur totale, $\frac{9}{24}$ de ligne; tête velu, plus large antérieurement, également droit et oblique sur ses deux bords supérieur et inférieur, vert clair, avec une bande transverse d'un vert foncé, derrière l'œil; cette bande étant bifurquée à chacune de ses extrémités.

CYPRIS STRIÉE : *Cypris striata*, Nob.; *Monoculus striatus*, Jurine, Monocl., pag. 177, pl. 19, fig. 11. Longueur totale, $\frac{1}{3}$ de ligne; tête court, réniforme, assez fortement échancré en dessous, et marqué de stries concentriques à ses bords, analogues à celles qu'on observe sur les valves des coquilles du genre Mulette, *Unio*.

CYPRIS A DEUX BANDES : *Cypris strigata*, Mull., Entomost., pl. 4, fig. 4-6; *Monoculus bistrigatus*, Jurine, Monocl., pag. 177, pl. 19, fig. 12 et 13. Longueur, $\frac{1}{3}$ de ligne; tête velu, allongé, échancré en dessous, élevé en avant, et oblique depuis ce point jusqu'à sa partie postérieure, où il est arrondi; couleur blanche, avec deux bandes brunes transversales.

CYPRIS VELUE : *Cypris villosa*, Nob.; *Monoculus villosus*, Jurine, Monocl., pag. 178, pl. 19, fig. 14 et 15. Longueur totale, $\frac{1}{4}$ de ligne; tête court, réniforme, élevé au milieu du dos, avec ses extrémités égales, d'un vert uniforme, extrêmement velu.

CYPRIS ŒILLÉE : *Cypris ophthalmica*, Nob.; *Monoculus ophthalmicus*, Jurine, Monocl., pag. 178, pl. 19, fig. 16 et 17. Longueur totale, $\frac{1}{4}$ de ligne; tête court, très-élevé dans le dos et un peu antérieurement, légèrement échancré en dessous, jaunâtre, avec quelques nuances rougeâtres au bord antérieur et derrière l'œil; celui-ci ayant une tache blanche dans son centre.

CYPRIS ŒUF : *Cypris ovum*, Nob.; *Monoculus ovum*, Jurine, Monocl., pag. 179, pl. 19, fig. 18 et 19. Longueur totale, $\frac{1}{8}$ de ligne; coquille arrondie, peu réniforme, régulière, tout-à-fait lisse, et d'une couleur blanchâtre rosée.

Genre CLXXXV. CYTHÉRÉE (*Cythere*, Mull., Latr.; *Cytherina*, Lamck.; *Monoculus*, Fabr.).

Corps renfermé dans un tête bivalve, généralement réniforme, qui a la plus parfaite ressemblance avec celui des cypris. Tête non distincte. Un seul œil. Deux antennes, simples, sétacées, formées de cinq ou six articles, et pourvues de quelques

soies qui sont implantées à l'extrémité de chaque articulation. Pieds au nombre de huit, articulés, pointus et garnis de quelques soies, les antérieurs et les postérieurs étant plus longs que les intermédiaires; laissant tous voir leur extrémité hors du têt.

La différence dans le nombre des pieds est la principale qui existe entre les cypris et les cythérées; mais nous avons tenu compte de ces membres chez les premières d'après les observations très-exactes de M. Straus, et nous sommes obligés de nous en rapporter à la description de Muller pour les dernières. Il se pourroit donc que plusieurs des pieds intermédiaires des cythérées fussent des organes particuliers, et que le nombre de leurs vrais pieds ne différât pas de celui des cypris; et ce ne sera que lorsque ces animaux auront été examinés de nouveau par un naturaliste bien exercé dans l'art des observations microscopiques, qu'on pourra fixer définitivement leurs caractères génériques.

D'après l'analogie des formes générales, il y a lieu de croire que les cythérées, comme les cypris, ont leurs lames branchiales annexées aux mandibules et aux mâchoires, et que leurs pieds sont seulement destinés à la locomotion. S'il en est ainsi, ces entomotracés devront rester dans le même ordre, celui des ostrapodes.

Les cythérées habitent les eaux salées et saumâtres des bords de la mer, et vivent, à la manière des cypris, au milieu des varecs et des conserves.

CYTHÉRÉE VERTE : *Cythere viridis*, Mull., Entom., pag. 64, tab. 7, fig. 1 et 2; *Cytherina viridis*, Lamck., Anim. sans vert., tome 5. pag. 125. Longueur, $\frac{1}{8}$ de ligne; têt court, réniforme, vert, tomenteux.

CYTHÉRÉE JAUNE : *Cythere lutea*, Mull., Entomotr., pag. 65; *Cytherina lutea*, Lamck., Anim. sans vert., tom. 5, pag. 125. Plus grande que la précédente; têt réniforme, plus allongé, jaune et glabre.

CYTHÉRÉE JAUNÂTRE; *Cythere flavida*, Mull., Entom., p. 66, tab. 7, fig. 5 et 6. De la taille de la cythérée jaune; têt encore plus allongé, ovalaire, non réniforme, ni échancré en dessous, jaunâtre, lisse. Se trouve fréquemment sur la *flustra lineata*.

CYTHÉRÉE GIBBEUSE; *Cythere gibba*, Mull., Entom., pag. 66, tab. 7, fig. 8 et 9. Beaucoup plus grosse que les précédentes, quoiqu'elle n'ait pas plus d'une demi-ligne de longueur; têt

blanchâtre, hispide, court, avec une gibbosité très-forte sur le milieu de chaque valve.

CYTHÉRÉE BOSSELÉE : *Cythere gibbera*, Mull., Entomotr., p. 66, pl. 7, fig. 11 et 12. Aussi grande que la cythérée gibbeuse; tête raccourci, renflé antérieurement, et encore davantage en arrière, un peu étranglé dans son milieu, tant en dessus qu'en dessous, verdâtre et lisse.

ORDRE DIXIÈME. BRANCHIOPODES, *Branchiopoda*.

Deux yeux pédonculés; pattes servant à la natation et à la respiration ordinairement très-nombreuses. (Sect. des PHYLLOPES, Latr.)

Genre CLXXXVI. BRANCHIPE (*Branchipus*, Lamck., Latr., Leach; *Branchiopoda*, Lamck., Latr., Bosc; *Cancer*, Linn.; *Gammarus*, Fabr.; *Apus*, Schæffer; *Branchiopus*, Duméril; *Chirocephalus*, Bénédic-Prévost, Jurine).

Corps allongé, presque filiforme et très-mou, sans tête. Tête distincte, munie d'antennes filiformes, droites, flexibles, composées d'une multitude d'articles presque imperceptibles, de la longueur de la tête, au nombre de deux ou de quatre.

Deux yeux à réseau très-écartés, latéraux, pédonculés, mobiles. Deux espèces de cornes sur le front, beaucoup plus grandes et très-avancées dans les mâles. Bouche composée d'un chaperon bifide, avancé, d'une papille en forme de bec, et de quatre autres pièces latérales. Pieds tous natatoires, d'égale longueur, placés au-dessous et sur les côtés du corps, formés de quatre articles, dont le premier court, et les trois derniers aplatis, ovales, ciliés sur leurs bords, et faisant fonction de branchies et de rames. Queue composée de six à neuf anneaux, dont le dernier muni de deux feuillets allongés, pointus et ciliés sur leurs bords. Organes des sexes situés après la dernière paire de pattes, à l'origine de la queue, et aussi dans la femelle près de l'extrémité de celle-ci (Voyez les généralités page 195).

Ce genre ayant été en partie décrit par M. Leach (article ENTOMOSTRACÉS de ce Dictionnaire, tome XIV, pag. 542), et par M. Duméril (article BRANCHIOPE, tom. V, suppl., pag. 66), je renvoie à ces mots pour quelques détails que je m'abstiens de rapporter ici. Cependant je crois devoir avertir que dans le dernier de ces articles il s'est glissé une faute grave, en ce que le corps y est décrit comme n'ayant qu'une douzaine d'ar-

ticles, tandis qu'il en a dix-huit ou vingt, et surtout en ce qu'il y est dit que les pattes sont insérées sous les articles de la queue, ou les postérieurs, tandis qu'elles le sont sur les onze articles qui suivent le premier après la tête. On a distingué deux espèces dans ce genre.

BRANCHIPE DES ÉTANGS : *Branchipus stagnalis*, Latr., Leach, Lamck.; *Cancer stagnalis*, Linn.; *Apus pisciformis*, Schæff.; *Gammarus stagnalis*, Fabr.; Herbst, Cancr., tab. 35, fig. 3 à 10. Longueur, dix lignes; cornes du mâle horizontales; nageoires de la queue larges; antennes au nombre de quatre; œufs des femelles bleus, renfermés après la ponte dans un sac ovale qui est placé sous la queue.

BRANCHIPE DES MARAIS : *Branchipus paludosus*, Latr.; *Cancer paludosus*, Muller, Prodr. Zool. Dan., tab. 48, fig. 1-8; Herbst, Cancr., tab. 55, fig. 3, 4 et 5; *Chirocephalus diaphanus*, Bénédic-Prévost, Journal de Physique, messidor an II; ejusd., Mém. sur le Chirocéphale, joint au travail de Jurine sur les Monocles, pag. 201, pl. 20, 21, 22. Cornes du mâle perpendiculaires; nageoires de la queue filiformes; deux antennes dans les deux sexes.

Comme il se pourroit néanmoins que le chirocéphale constituât une espèce particulière, je vais donner, d'après M. Bénédic-Prévost, quelques détails sur ses formes et sur ses mœurs. L'animal a jusqu'à un pouce et demi de longueur. La tête est séparée du corps par une sorte de col que forme le premier anneau de celui-ci qui est dépourvu de pattes; les deux antennes sont droites, cylindriques et terminées par une touffe de petits poils; les deux cornes des mâles (*premiers doigts*, Bénédic-Prévost), qui sont destinées à fixer la femelle lors de l'accouplement, sont formées chacune de deux pièces verticales, dont la dernière est étroite, courbée en dedans pour correspondre à celle de la corne opposée, et constitue avec elle une sorte de tenaille à branches courbes; deux grands tentacules en forme de trompes molles (*second doigt du chirocéphale adulte*, Bénédic-Prévost), mais non traversés par un canal, placés à la base des cornes, en dedans, mobiles, roulés en spirale, pourvus à leur racine, du côté extérieur, de quatre appendices charnus, cylindriques et parsemés de petites épines, et d'une membrane triangulaire languetée, qui se déploie dans l'accou-

plement (1). Ces deux organes, manquant dans les femelles qui ont à la place des cornes en forme de pinces, deux simples protubérances coniques assez avancées. Yeux fort grands, à réseau, ordinairement noirs, quelquefois bruns ou marbrés de blanc, portés sur des pédoncules assez longs. Bouche composée, 1.° de deux mandibules très-grandes, ayant leur extrémité triturante, large, obtuse et garnie d'un grand nombre de petites dents, comme les dents d'une lime; 2.° de deux organes particuliers (*barbillons des mandibules*, B. Prévost), formés de deux pièces, l'une épaisse, et l'autre mince et garnie d'une vingtaine de filets très-déliés, qui sont placés de manière que les alimens qui arrivent aux mandibules doivent passer entre eux; 3.° de deux petits appendices (*papilles*, B. Prévost), situés sous le corps, et non sous la tête, paroissant destinés à pousser les alimens entre les filets; 4.° d'une lèvre supérieure (*soupape*, B. Prévost), insérée à la base et au centre des parties de la bouche, un peu au-dessous d'une tache noire, triangulaire, qui est le rudiment des yeux lisses; cette lèvre s'étendant sur les mandibules et les barbillons, et arrivant jusqu'auprès de l'intervalle qui sépare les deux papilles. Corps en forme de bateau ou de canot allongé, dont la carène est sur le dos, composé d'un anneau sans pattes, et de onze anneaux pédigères. Queue consistant en neuf segmens dont les deux premiers supportent les organes externes de la génération. Pattes en nageoires, dont les trois derniers articles allongés, ovalaires, sont très-ciliés sur leurs bords. Organes extérieurs du mâle en forme de deux corps conoïdes, obtus, et les intérieurs composés de longs vaisseaux spermatiques. Vulves des femelles placées tout-à-fait à l'extrémité de la queue, ne servant pas à la sortie des œufs. Ovaisés situés dans toute l'étendue de la queue à droite et à gauche du canal intestinal, et remontant jusqu'au second anneau où ils communiquent avec une grosse poche extérieure, conique, remplie d'œufs, qui est ici l'analogue des sacs ou matrices extérieures des cyclopes, et dont

(1) Ces tentacules, ou seconds doigts de M. B. Prévost existent aussi comme M. Audouin l'a reconnu dans le branchipe stagnal. Ce sont les petites antennes *corniculæ* distinguées par Schæffer. (*Apus pisciformis*, 1752, fig. V, VI et VII, lettre e.)

l'ouverture est à sa pointe. Queue à lanières étroites, pourvues sur leur contour de soies qui elles-mêmes sont ciliées. Cœur consistant en un vaisseau dorsal, semblable à celui des insectes. Intestin droit, ayant deux œsophages, et se terminant à l'extrémité du dernier anneau de la queue.

Les chirocéphales, en sortant de l'œuf, ont le corps divisé en deux masses globuleuses à peu près égales. La première renferme un gros œil lisse, et donne attache, 1.° à deux antennes courtes, cylindriques et pourvues de poils au bout; 2.° à deux très-grandes rames dont l'extrémité est ciliée, et, 3.° à deux pattes assez courtes et grêles, formées de cinq articles. Après la première mue, ils ont trois yeux, l'intermédiaire lisse, et les deux latéraux composés; la partie postérieure du corps est allongée, conique, divisée en anneaux, et terminée par deux petits filets. Plus tard et après plusieurs mues, les pattes se montrent et se développent de plus en plus, tandis que les rames s'atrophient et disparaissent; l'œil simple intermédiaire reste rudimentaire (1). Dans les jeunes encore, la lèvre supérieure ou soupape est énorme, puisqu'elle recouvre le ventre, mais son volume diminue progressivement avec l'âge.

Les chirocéphales se trouvent dans les petites mares d'eau trouble, mais non corrompue, et souvent dans celles qui ont été formées momentanément à la suite des grandes pluies. Ils nagent sur le dos avec beaucoup de facilité, et paroissent continuellement occupés à manger de petits corps animaux ou végétaux que l'eau tient en suspension. Leur accouplement a de l'analogie avec celui des libellules, c'est-à-dire que le mâle, nageant au-dessous de la femelle, la saisit au cou avec les appendices qui munissent sa tête, et s'y tient fixé jusqu'à ce que celle-ci recourbe sur lui l'extrémité de sa queue, de façon à mettre en contact ses deux vulves avec les deux organes copulateurs qui doivent la féconder. Les œufs jaunâtres, sphériques, irréguliers, ont une enveloppe épaisse et dure qui les conserve en été à sec et dans la poussière, ou dans la terre, jusqu'à ce qu'une circonstance favorable, telle que la présence de l'eau de pluie en quantité suffisante leur permette d'éclorre.

(1) C'est lui qu'on aperçoit sous la forme d'un chevron noir sur la tête des adultes.

Ce qui arrive pour ces œufs, a lieu également pour ceux du branchipe des étangs, et il faut que ces derniers aient une vitalité au moins aussi grande que la leur, car j'ai observé des animaux de cette espèce dans de petites flaques d'eau pluviale sur les sommités des rochers de grès de Fontainebleau, qui sont ordinairement à sec, et exposés pendant plusieurs mois de l'été aux rayons ardens du soleil.

Les femelles des chirocéphales font plusieurs pontes distinctes à la suite d'un seul accouplement; chacune en plusieurs reprises qui durent ensemble quelques heures, et jusqu'à un jour entier. Chaque ponte est de cent à quatre cents œufs; ceux-ci sont lancés au dehors avec beaucoup de vitesse, par jets de dix ou douze, et avec assez de force pour pouvoir s'enfoncer un peu dans la vase.

Genre CLXXXVII. ARTÉMIE (*Artemia*, Leach; *Artemisus*, Lamck.; *Cancer*, Linn.; *Gammarus*, Fabr.).

Corps ovale à tête non séparée, et postérieurement caudifère. Deux antennes courtes, subulées. Deux yeux subpédunculés. Bouche placée sous le bord antérieur de la tête. Queue longue terminée en pointe. Dix paires de pattes lamelleuses, natatoires, ciliées, finissant par une soie.

ARTÉMIE SALINE: *Artemia salina*, Leach; *Cancer salinus*, Linn.; *Gammarus salinus*, Fabr.; *Cancer salinus*, Montag., Trans. Soc. Linn., tom. XI, pag. 205, tab. 14, fig. 8, 9, 10; *Artemisus salinus*, Lamarck, Anim. sans vert., tome 5, pag. 135. Animal très-petit, commun dans les marais salans de Lymington en Angleterre, lorsque l'évaporation de l'eau de mer est très-avancée.

Genre CLXXXVIII. EULIMÈNE (*Eulimene*, Latr.; *Artemia*, Leach).

Corps ovale, oblong, linéaire. Tête transverse avec les yeux noirs latéraux, portés chacun sur un pédoncule assez grand et cylindrique. Deux antennes presque filiformes, mais un peu plus menues au bout, simples, un peu plus longues que la tête, insérées entre les yeux. Deux petits corps filiformes, semblables à des palpes placés à l'extrémité antérieure de la tête. Premier article du corps élargi sur les côtés, servant de cou. Pattes au nombre de vingt-deux, placées sur les côtés du corps, paroissant composées de quatre à cinq articles membraneux

ou en lames, dont les trois premiers et le dernier plus petits, celui-ci allant en pointe, et aucun d'eux n'étant double; le dernier de la onzième paire étroit vers son extrémité qui est arrondie. Une pièce arrondie et globuleuse, attachée vers le milieu des pattes comprises inclusivement entre la quatrième et la dixième paire. Une pièce renflée presque demi-globuleuse, remplie d'une matière noirâtre, terminant le corps postérieurement et remplaçant la queue, de laquelle sort un filet semblable à un boyau allongé, aussi noirâtre, que M. Latreille soupçonne être un oviductus.

EULIMÈNE BLANCHÂTRE : *Eulimene albida*, Latr., Règn. Anim., tome 3, pag. 68; Nouv. Dict. d'Hist. nat., tom. 10, pag. 333; *Artemia eulimene*, Leach, Dict. des Sc. nat., tom. XIV, pag. 545. Couleur blanchâtre; extrémité postérieure du corps noirâtre. De la Méditerranée près de Nice.

Genre CLXXXIX. Zoé (*Zoea*, Bosc, Latr., Lamck., Leach, *Monoculus*, Slabber).

Corps ayant un têt presque ovale, avec lequel la tête se trouve confondue, terminé en avant par un très-long rostre infléchi. Quatre antennes presque égales, dont les extérieures sont bifides et coudées; deux yeux presque sessiles extrêmement gros et saillans, placés à la base du rostre et au-dessus des antennes. Parties de la bouche inconnues. Une grande pointe relevée et dirigée en arrière, placée en arrière du corselet ou de la carapace. Abdomen long, replié en dessous, formé de quatre segmens aplatis, presque égaux, étroits, et d'un cinquième terminal, plus grand et fourchu. Pattes très-courtes et cachées sous le corps, à peine visibles, à l'exception des deux dernières qui sont très-longues et en nageoires.

M. Latreille soupçonne que ce genre appartient moins à la sous-classe des entomostracés qu'à celle des malacostracés, et il le croit voisin de certains décapodes, tels que les alburnées et les remipèdes. M. Leach pense qu'il appartient au même groupe que les nébalies.

Zoé PÉLAGIQUE : *Zoea pelagica*, Bosc, Crust., tome 2, pl. 15, fig. 3-4. Transparent comme du verre; yeux et une tache à la base de l'épine dorsale, d'un beau bleu; grandeur, $\frac{1}{4}$ de ligne. De l'Océan atlantique.

ZOÉ A MASSE: *Zoea clavata*, Leach, Journ. de Phys., 1818, avril pag. 304, fig. 4; Enc. Méth., pl. 354, fig. 5. Plus grosse; rostre droit et non infléchi; têt globuleux avec deux longs prolongemens en massue de chaque côté. De la côte occidentale d'Afrique.

Le *monoculus taurus* de Slabber, Microsc., tab. 5, paroît devoir rentrer dans ce genre.

J'ai pris à tâche, ainsi qu'on a pu le remarquer dans le courant de cet article, de passer en revue tous les genres qui ont été formés jusqu'à ce jour dans la classe des crustacés, et d'en exposer les principaux caractères. Quelques uns néanmoins ont échappé à mes recherches, et je ne connois encore que leurs noms seulement. Ce sont ceux qui ont été appelés par M. Leach (article CRUSTACÉS de ce Dictionnaire) : CHARAXIA, ETYÆA, GEMALLIA, HERYNUS, ISOCHIRUS, LEPTOSOMA, NECTOCERUS, NECTYLEUS, PSAMMYLLUS et RHETIA; et par M. Rafinesque (Précis de Découvertes somiologiques) : JANEREA, ISULUS, CEROPHAS, PROTONIA, TELESTO, STENYO, CYCHREUS, PEPHREDO, DAMEUS et DINAO.

Liste complète des genres de Crustacés, avec l'indication des noms des auteurs qui les ont créés, et celle des pages de cet article où il en est traité.

Acerina, Rafin., page 389.

Achaus, Leach, 266,

Æga, Leach, 377.

Æglea, Leach, 295.

Aerope, Leach, 361, note.

Aglaope, Rafin., 311, note.

Albunea, Fabr., 283.

Alciope, Rafin., 312, note.

Alima, Leach, 343.

Alpheus, Fabr., 317.

Amphithoe, Leach, 355.

Amymona, Mull., 395.

Anceus, Risso, 367.

Anilocra, Leach, 377.

Anthosoma, Leach, 391.

Anthura, Leach, 375.

Apseudes, Leach, 369.

Apus, Scopoli, 393.

Arcania, Leach, 281.

Arctopsis, Lamck., 260.

Argulus, Mull., 391.

Armadillo, Latr., 385.

Artemia, Leach, 419.

Artemisus, Lamck., *ibid.*

Asellus; Geoff., 379.

Astacus, Gronovius, 306.

Atelecyclus, Leach, 215.

Athanas, Leach, 331.

Atya, Leach, 310.

Atylus, Leach, 350.

Atys, Leach, 310.

Autonomea, Risso, 325.

Axius, Leach, 303.

Beleus, Leach, 228, note.

Binoculus, Geoff., 393.

Birgus, Leach, 289.

- Blastus*, Leach, 260.
Bopyrus, Latr., 386.
Boscia, Leach, 352.
Branchiopoda, Lamck., 415.
Branchiopus, Duméril, *ibid.*
Branchipus, Latr., *ibid.*
Byzenus, Rafin., 312, *note.*
Calanus, Leach, 398.
Calappa, Fabr., 231.
Caligus, Mull., 392.
Callianassa, Leach, 302.
Calypso, Risso, 296, *note.*
Campecopea, Leach, 376.
Camposia, Leach, 262, *note.*
Cancellus, Rondelet, 286.
Cancer, Linn., 227.
Canoltra, Leach, 377.
Caprella, Lamck., 363.
Carcinus, Leach, 217.
Carcinus, Latr., 353.
Carcinus, Rafin., 311, *note.*
Carida, Rafin., *ibid.*
Carpilius, Leach, 228, *note.*
Cecrops, Leach, 391.
Cephaloculus, Lamck., 398.
Cerapus, Say, 358.
Cerophas, Rafin., 421.
Charaxia, Leach, *ibid.*
Charineus, 266, *note.*
Chevolle (Voy. *Caprella*).
Chirocephalus, Prévost, 415.
Chydorus, Leach, 404.
Cicilæa, Leach, 376.
Cirolana, Leach, 377.
Cloporte (Voy. *Oniscus*).
Clorodius, Leach, 228, *note.*
Cæliño, Leach, 368.
Conilera, Leach, 377.
Coronis, Latr., 345, *note.*
Coronhium, Latr., 357.
Corystes, Latr., 213.
Crangon, Fabr., 313.
Crevette (Voy. *Gammarus*).
Cryptophthalmus, Raf., 311, *note.*
Cuvieria, Leach, 351.
Cyamus, Latr., 365.
Cychreus, Rafin., 421.
Cyclops, Mull., 395.
Cymadusa, Savigny, 361, *note.*
Cymodice, Leach, 376.
Cymodocea, Leach, *ibid.*
Cymodocea, Rafin., 389.
Cymothoa, Fabr., 378.
Cypris, Mull., 408.
Cythere, Mull., 413.
Cytherina, Lamck., *ibid.*
Dactylocerus, Latr., 348.
Dameus, Rafin., 421.
Daphnia, Mull., 399.
Dexamine, Leach, 351.
Diastylis, Say, 336, *note.*
Dichelestium, Hermann., 391.
Dinoa, Rafin., 421.
Diprosia, Rafin., 392.
Doclea, Leach, 270.
Dorippe, Fabr., 250.
Dromia, Fabr., 252.
Dynamene, Leach, 376.
Dynomene, Latr., 249, *note.*
Ebalia, Leach, 277.
Ecrevisse (Voy. *Astacus*).
Egeon, Risso, 314.
Egeria, Leach, 269.
Emcrita, Gronov., 284.
Enarthrus, Rafin., 389.
Entomon, Latr., 337.
Ergyne, Risso, 389.
Erichthus, Latr., 342.
Eriphia, Latr., 244.
Eryon, Desm., 304.
Etheria, Rafin., 311.
Etisus, Leach, 228, *note.*
Ethæa, Leach, 421.
Eulimene, Latr., 419.
Eupheus, Risso, 369.
Eurydice, Leach, 377.
Eurynome, Leach, 256.
Everne, Rafin., 311, *note.*
Galatea, Leach, 296.
Galathea, Fabr., *ibid.*

Gammarellus, Leach, 369.
Gammarus, Fabr., 353.
Gebia, Leach, 301.
Gebios, Risso, *ibid.*
Gecarcinus, Leach, 234.
Gelasimus, Latr., 241.
Gemallia, Leach, 421.
Gnathia, Leach, 367.
Gnathophyllum, Latr., 322.
Gonoplax, Leach, 243.
Gonotus, Rafin., 389.
Grapsus, Lamck., 247.
Grimotea, Leach, 296.
Helimus, Latr., 262, *note.*
Hepatus, Latr., 230.
Herbstium, Leach, 301.
Herynus, Leach, 421.
Hippa, Fabr., 284.
Hippocarcinus, Aldrov., 249.
Hippolyte, Leach, 316.
Homala, Leach, 249.
Hyas, Leach, 261.
Hymenocera, Latr., 322.
Hymenosoma, Leach, 275.
Hyperia, Latr., 347.
Ibacus, Leach, 292.
Idotea, Fabr., 372.
Idyia, Rafin., 389.
Ilia, Leach, 280.
Inachus, Fabr., 265.
Iphis, Leach, 281.
Isochirus, Leach, 421.
Isolus, Rafin., *ibid.*
Ixa, Leach, 282.
Jaera, Leach, 380.
Jancrea, Rafin., 421.
Janira, Risso, 296, *note.*
Janira, Leach, 380.
Jassa, Leach, 356.
Jone, Latr., 370.
Lambrus, Leach, 212.
Lauceola, Say, 350, *note.*
Langouste (Voy. *Palinurus*).
Larunda, Leach, 365.
Lepidactylis, Say, 358, *note.*

Lepidurus, Leach, 395.
Lepleurus, Rafin., 360, *note.*
Leptomera, Latr., 362.
Leptopodia, Leach, 268.
Leptopus, Lamck., 271.
Leptosoma, Leach, 421.
Leucosia, Fabr., 278.
Leucothoe, Leach, 351.
Libinia, Leach, 273.
Ligia, Fabr., 381.
Lima, Leach, 223.
Limnadia, Ad. Brongn., 406.
Limnoria, Leach, 378.
Limulus, Mull., 392.
Lirceus, Rafin., 389.
Lissa, Leach, 261.
Lithodes, Latr., 272.
Livoneca, Leach, 377.
Lupa, Leach, 223.
Lycesta, Savigny, 361, *note.*
Lynceus, Mull., 404.
Lysmata, Risso, 326 et 330.
Macrophthalmus, Latr., 249, *not.*
Macropodia, Leach, 267.
Macropa (Voy. *Megalopa*).
Macropus, Latr., *ibid.*
Maera, Leach, 352.
Maia, Lamck., 258.
Matuta, Fabr., Dald., 226.
Megalopa, Leach, 299.
Melicerta, Risso, 326 et 330.
Melicertus, Rafin., 311, *note.*
Melita, Leach, 352.
Mesapus, Rafin., 312, *note.*
Micippa, Leach, 262.
Mictyris, Latr., 235.
Mithrax, Leach, 263.
Monoculus, Linn. (1).
Monolepis, Say, 298.
Montagua, Leach, 302.
Mulleria, Leach, 352.
Munida, Leach, 297.

(1) Ce genre n'existe plus. Il est partagé entre ceux de la sous-classe des entomostracés.

- Mursia*, Leach, 231, *note*.
Myra, Leach, 280.
Mysis, Latr., 333.
Næsa, Leach, 376.
Nauplius, Mull., 395.
Naxia, Leach, 266, *note*.
Nebalia, Leach, 335.
Nectocerus, Leach, 421.
Nectyleus; Leach, *ibid*.
Neleus, Rafin., 311, *note*.
Nelocira, Leach, 377.
Nephrops, Leach, 309.
Nerocila, Leach, 377.
Nika, Risso, 323.
Nogaus, Leach, 391.
Notogastropus, Vosmaër, 250.
Nursia, Leach, 278.
Ocypode, Fabr., 239.
Æthra, Leach, 232.
Olencira, Leach, 377.
Oniscus, Linn., 383.
Orchestia, Leach, 350.
Orithya, Fabr., 255.
Ozius, Leach, 228, *note*.
Ozolus, Latr., 391.
Pactolus, Leach, 274.
Pagurus, Fabr., 286.
Palæmon, Fabr., 326.
Palinurus, Fabr., 292.
Pallasius; Leach, 372.
Pandalus, Leach, 315.
Pandarus, Leach, 391.
Panope, Leach, 365.
Parthenope, Fabr., 257.
Pasiphæa, Savign., 332.
Penæus, Fabr., 319.
Pephredo, Rafin., 421.
Persephona, Leach, 279.
Pherusa, Leach, 356.
Philoscia, Latr., 383.
Philyra, Leach, 279.
Phronima, Latr., 346.
Phrosine, Risso, 348.
Phyllosoma, Leach, 344.
Physodes, Dumér., 372.
Pilumnus, Leach, 233.
Pinnotheres, Latr., 236.
Pirimela, Leach, 229.
Pisa, Leach, 260.
Pisida, Leach, 298.
Pisitoe, Rafin., 361, *note*.
Plagusia, Latr., 245.
Platyonichus, Latr., 216.
Podocerus, Leach, 356.
Podophthalmus, Lamck., 225.
Polybius, Leach, *ibid*.
Polyphemus, Mull., 398.
Polyphemus, Lamck., 392.
Pontophilus, Leach, 314.
Porcellana, Lamck., 298.
Porcellio, Latr., 385.
Portumnus, Leach, 216.
Portunus, Fabr., 217.
Posydon, Fabr., 284.
Potamobia, Leach, 246, *note*.
Potamon, Savign., 246, *note*.
Potamophilus, Latr., 246.
Praniza, Leach, 368.
Praunus, Leach, 333.
Primno, Rafin., 389.
Processa, Leach, 323.
Proton, Leach, 363.
Protonia, Rafin., 421.
Psamathe, Rafin., 389.
Psammyllus, Leach, 421.
Ranina, Lamck., 254.
Remipes, Latr., 285.
Rhetia, Leach, 421.
Rhombille (Voy. *Gonoplax*).
Risculus, Leach, 392.
Rocinela, Leach, 377.
Scyllarus, Fabr., 290.
Serolis, Leach, 376.
Sesarma, Say, 249, *note*.
Smerdis, Leach, 342.
Sphæroma, Latr., 376.
Sperchius, Rafin., 360, *note*.
Squilla, Fabr., 337.
Stenocionops, Leach, 266, *note*.
Stenopus, Latr., 321.

MALADIE et MORT DES VÉGÉTAUX. (*Bot.*) L'irritabilité donne aux molécules qui composent les corps organisés une force telle qu'elles résistent jusqu'à un certain point aux lois des affinités chimiques et de la pesanteur. Tant que cette force est prédominante, elle fait passer la matière brute à l'état de matière organisée; mais comme la pesanteur et les affinités agissent sans relâche et toujours avec une égale intensité, tandis que l'irritabilité se ralentit, ou même s'éteint par un trop long exercice, tôt ou tard la vie cesse, et les formes de l'organisation disparaissent.

Le temps suffit donc pour amener la destruction des corps organisés et vivans; mais chez les plantes, de même que chez les animaux, la mort de vieillesse est rare. Une multitude de circonstances accidentelles troublent ou suspendent l'action des forces vitales. De là les maladies qui abrègent la vie des individus, et altèrent quelquefois la vigueur des races.

Les plantes privées de sentiment, et par conséquent de volonté, semblent être, au premier coup d'œil, moins exposées que les animaux à l'influence des causes destructives; toutefois il faut considérer que si, d'une part, elles ne vont pas au-devant des dangers, d'autre part elles n'ont en elles-aucun désir de les éviter, aucun moyen pour les fuir.

On a comparé sans fondement, les maladies des végétaux à celles des animaux. La manie trop commune de chercher des analogies avant de bien connoître les faits a beaucoup nui aux progrès de la pathologie végétale. Toute lésion organique détermine un dérangement quelconque dans les fonctions des êtres vivans. Chaque système d'organes est sujet à des accidens morbifiques, selon la nature de ses fonctions, et le degré d'irritabilité et de sensibilité dont il est doué. Ainsi les différences dans l'organisation et dans les propriétés vitales, occasionnent nécessairement des différences essentielles dans les maladies. Les plantes qui n'ont ni sensibilité, ni forces locomotives, ni digestion, ni circulation, parce qu'elles sont privées de cerveau, de nerfs, de muscles, d'estomac, de cœur, d'artères, de veines, etc.; les plantes dont toutes les fonctions semblent se réduire en dernière analyse à la nutrition et à la génération, et chez lesquelles les forces organiques résultantes de l'irritabilité ont très-peu d'énergie; les plantes dis-je, ne sauroient

être exposées aux maladies qui affectent des systèmes d'organes dont elles sont dépourvues, et qui troublent des fonctions qu'elles n'exercent pas. C'est donc par ignorance ou par légèreté qu'on a donné à ces affections morbifiques des plantes, des noms qui rappellent ces organes ou ces fonctions, et ne peuvent avoir de juste application que dans la pathologie animale.

Je vais d'abord passer rapidement en revue les principales causes connues des maladies des plantes. Je dirai ensuite quelques mots des races parasites qui deviennent, pour les individus sur lesquels elles se fixent, des hôtes souvent dangereux et toujours incommodes. Je parlerai enfin de la guerre continuelle que les animaux font aux plantes pour satisfaire à leurs premiers besoins. Ces considérations se rattachent à l'économie générale de la nature; vues en grand, elles sont de quelque intérêt pour le botaniste; mais les détails appartiennent spécialement à l'agriculture. D'ailleurs, il faut convenir que si la pathologie humaine est une science conjecturale à beaucoup d'égards, la pathologie végétale l'est bien davantage encore.

Les maladies des plantes sont générales quand elles affectent à la fois tout le système organique; locales, quand elles n'affectent que telle ou telle partie, comme les boutons, les branches, les feuilles, les organes de la génération, etc.; endémiques, quand elles sont particulières à certaines races ou à certaines familles: par exemple, aux arbres verts, aux graminées, etc.; sporadiques, quand elles attaquent indifféremment, tantôt une espèce, tantôt une autre; épidémiques, quand elles frappent tout à coup un grand nombre d'individus dans une même contrée; contagieuses, quand elles se propagent d'un individu à un autre, soit par le contact immédiat, soit par des particules subtiles qui sont transportées par les vents.

La nature du sol est une des principales causes des affections morbifiques des végétaux. Un sol très-maigre ne porte que des individus chétifs; les arbres qui y naissent, n'y trouvant point d'aliment, éprouvent avant l'âge les infirmités de la vieillesse; leur écorce se couvre d'érosions cancéreuses; leurs branches se dessèchent; leur tronc se dégarnit, ou, comme on dit, se couronne; leur tissu contient peu de carbone et beaucoup de matières terreuses et alcalines.

Un sol engraisé de dépouilles animales et végétales, loin

de convenir aux liliacées bulbeuses, fait tomber leurs oignons en pourriture.

Quelquefois l'excès de sucs nutritifs, en fortifiant l'individu, nuit à la reproduction de l'espèce. Dans une terre très-riche, les arbres fruitiers poussent de longues branches chargées d'un grand nombre de feuilles, les céréales produisent des chaumes élevés et vigoureux; mais les uns et les autres ne donnent qu'une petite quantité de fleurs.

Quand les sucs se portent en trop grande abondance aux organes de la génération, ils transforment les étamines et les pistils en pétales, et rendent les plantes infécondes. Ces plantes dont les fleurs magnifiques font l'ornement de nos parterres sont perdues pour la propagation des races. Ce n'est pas seulement dans les terres cultivées, que les étamines subissent ces brillantes métamorphoses. Le phénomène se produit quelquefois dans les lieux abandonnés à la nature. Non loin de Bagnères de Bigorre, sur le plateau du Lyeris, montagne couverte des plus riches pâturages, et que visita jadis l'immortel Tournefort, j'ai vu des anémones, des renoncules, des roses pleines comme dans nos jardins. La trop grande fertilité de la terre occasionne ces métamorphoses qui, sous une riche apparence, cachent une véritable dégradation. Les botanistes les rangent parmi les monstruosité. Ils considèrent aussi comme telle la transformation des calices en feuilles, des ovules en bulbilles, des pistils en boutons, des corolles irrégulières en corolles régulières, etc.; mais les causes de ces développemens extraordinaires leur sont inconnues.

L'influence du sol est quelquefois manifeste dans les avortemens. Souvent les branches des individus mal nourris, au lieu de porter un bouton à leur extrémité, s'allongent en une pointe acérée.

Dans les années pluvieuses beaucoup de végétaux éprouvent une espèce de pléthore; l'eau remplit les vaisseaux sans s'y élaborer; les huiles et les résines ne se forment point; les fruits sont sans saveur; les graines n'arrivent pas à parfaite maturité; les feuilles tombent; les racines se couvrent de moisissures, et pourrissent.

Les tiges des plantes aquatiques ont des lacunes remplies d'air qui semblent les préserver de ces accidens. Il faut croire

aussi que leur tissu cellulaire est d'une telle nature qu'il peut résister à l'action prolongée de l'eau, et qu'il ne s'y réduit pas facilement en mucilage, comme celui des autres plantes.

L'eau chargée de principes putrides occasionne des dépôts, des excroissances fongueuses, des plaies, des ulcères, des écoulemens purulens et une sorte de gangrène. Les arbres fruitiers situés dans les lieux bas sont sujets à ces diverses maladies.

Si l'eau séjourne sur la blessure d'un arbre, il s'y forme un chancre ou une carie qui gagne de proche en proche.

Les eaux du ciel, au temps de la fécondation, emportent le pollen, et rendent les plantes stériles.

La grande sécheresse de l'air et de la terre est encore plus nuisible à la végétation que l'excès de l'humidité.

Quand le sol est sec et que l'atmosphère échauffée contient beaucoup d'eau en vapeur, les feuilles suppléent les racines. Voilà pourquoi les murs, les rochers, les sables privés d'eau, ne sont pas toujours dépouillés de verdure. Mais toutes les espèces n'ont pas, au même degré, la propriété d'absorber l'humidité par leurs feuilles; aussi lorsqu'un soleil ardent a dissipé l'humidité du sol, que les terres glaiseuses se sont resserrées en masses dures, et que les terres meubles et siliceuses se sont réduites en une poussière aride, des millions de végétaux meurent sur pied. Il n'est pas rare, après un été brûlant, de voir dans les forêts de sapins, des espaces immenses couverts d'arbres desséchés jusque dans leurs racines.

Une chaleur et une lumière trop vives excitent une grande transpiration et nuisent particulièrement aux jeunes pousses.

Presque tous les végétaux privés des rayons directs de la lumière sont blanchâtres et languissans. Du gaz oxygène est absorbé; du gaz acide carbonique se dégage; le principe saccharin se développe; il ne se forme que peu ou point d'huile, de résines, de ligneux; les membranes restent minces et diaphanes; les tiges s'allongent sans se fortifier; les feuilles sont rares et petites; les fleurs s'épanouissent à peine et sont décolorées; le pollen est sans vertu, et les fruits avortent. Les cultivateurs désignent cette chlorose sous le nom d'étiollement; ils font étioler la chicorée, le céleri, et d'autres espèces comestibles pour en adoucir la saveur.

L'étiollement explique pourquoi l'on ne parvient pas tou-

jours à repeupler les clairières des forêts, et à remplacer les arbres qui périssent dans les anciens quinconces.

Les panachures jaunes ou blanches des organes qui naturellement devroient être verts, semblent provenir de l'impuissance où sont les parties affectées de décomposer le gaz acide carbonique.

Les végétaux élevés sur couches et sous châssis, et particulièrement les melons et les concombres, sont également sujets à une espèce de chlorose. Les extrémités supérieures blanchissent d'abord; puis la pâleur gagnant les parties inférieures, les feuilles s'inclinent, se fanent, et les plantes ne tardent pas à périr.

Une grande lumière produit des effets analogues sur l'hortensia, et si l'on ignoroit la cause des altérations que l'on remarque dans cette plante, on la croiroit étiolée.

Le froid qui surprend la végétation quand il est modéré, anéantit l'irritabilité et détruit l'organisation quand il est excessif; il resserre le tissu et occasionne des déchiremens internes. Durant les grands hivers, les arbres des forêts éclatent quelquefois avec un bruit semblable à celui d'une arme à feu. De là le cadran ou cadranure, si les déchiremens s'étendent du centre à la circonférence; et la roulure, s'ils isolent les couches ligneuses les unes des autres.

La roulure provient aussi quelquefois de l'aridité du sol.

Lorsque la gelée atteint l'aubier, elle le désorganise et empêche qu'il ne passe à l'état de bois. Cette couche imparfaite est recouverte, à la nouvelle sève, par une couche ligneuse, et demeure pour toujours enclavée dans le tronc. Cet accident se nomme gélivure.

Le froid est dangereux surtout quand les végétaux entrent en sève, parce qu'il congèle les sucs, et occasionne la rupture des cellules.

Lorsque l'humidité se joint au froid, les jeunes bourgeons se couvrent de givre qui se fond au premier rayon de soleil; mais le tissu trop tendre est déjà désorganisé; il noircit et tombe en pourriture. C'est la raison pourquoi les lieux bas et humides sont peu favorables aux végétaux hâtifs. On donne à cette maladie le nom de brûlure.

Les brouillards méphitiques, les vapeurs des volcans, la

fumée et les exhalaisons des laboratoires de chimie font sécher les feuilles.

La grêle déchire ou meurtrit les parties tendres des végétaux; la foudre, attirée par la cime des grands arbres, les frappe, les écrase et en disperse les débris. Les vents impétueux arrachent leurs branches, brisent leur tronc, et secouent si violemment leurs racines qu'étant lacérées en mille endroits, elles deviennent incapables de remplir leurs fonctions (1).

Parmi les maladies dont la cause est inconnue, et qui sont en très-grand nombre, je ne citerai que le blanc mielleux ou meunier et la teigne des pins.

Le blanc mielleux ou meunier attaque les arbres fruitiers, et notamment l'abricotier, le prunier et le pêcher. Cette maladie se manifeste dès la fin de juin et durant le mois de juillet, d'août et de septembre. Les jeunes feuilles des rameaux se couvrent d'une substance blanchâtre mielleuse, qui transsude à travers les pores de l'épiderme, et qui paroît au microscope, comme une multitude de fils collés les uns aux autres. Insensiblement le mal gagne les parties inférieures; il attaque toutes les feuilles, il détermine leur chute prématurée, et occasionne, par cette raison, l'avortement des boutons à fruits qui étoient destinés à se développer l'année suivante.

Une des maladies endémiques les mieux caractérisées est la teigne des pins. Les arbres attaqués répandent une forte odeur de térébenthine; les feuilles tombent, la résine sort en gouttelettes de l'écorce crévassée, qui bientôt se détache par plaques. Le dermeste typographe, attiré par l'odeur qu'exhalent les arbres malades, vient déposer ses œufs dans leurs plaies, et rend les accidens plus graves.

(1) Les vents ne sont réellement nuisibles aux arbres que lorsqu'ils les brisent par leur violence. Les arbres exposés à des vents auxquels ils peuvent résister, deviennent plus robustes; leur bois acquiert plus de dureté; leurs racines sont plus fortes, surtout du côté frappé par l'air. Rien de plus simple que l'explication de ces phénomènes. L'agitation de l'air hâtant l'évaporation des fluides, augmente la transpiration des parties herbacées, et par conséquent la succion des racines, d'où suit que l'assimilation des molécules nutritives est plus abondante et plus prompte.

Il est à remarquer que les insectes insultent de préférence les arbres malades.

Certaines espèces de végétaux portent préjudice à d'autres. Les plantes pourvues de racines traçantes et voraces affament les plantes voisines.

Les plantes grimpantes se roulent autour des tiges des autres plantes, et les privent d'air et de lumière. Si ces espèces grimpantes sont ligneuses, elles serrent vigoureusement les tiges qu'elles entourent, et y font naître des bourrelets.

Les mousses et les lichens fatiguent les arbres sur lesquels ils se cramponnent, non qu'ils se nourrissent de leurs suc, car ils puisent dans l'atmosphère une suffisante nourriture, mais parce qu'ils empêchent la transpiration, et qu'ils entretiennent à la superficie de l'écorce une humidité qui la pourrit, et y attire une multitude d'insectes.

Les orobanches, les cuscutes, les guis, les *loranthus*, etc., sont de véritables parasites. Ils vivent aux dépens des végétaux qui les portent, et les font quelquefois périr. Les orobanches viennent sur les racines de quelques espèces ligneuses. Les cuscutes s'attachent aux tiges des plantes herbacées. Les guis, les *loranthus* croissent sur le tronc et les branches des arbres.

La maladie, appelée blanc-fongueux, est due au *mucor crysipse*, petit champignon qui se développe sous l'épiderme de la face inférieure des feuilles de l'érable, du houblon, etc. D'abord il paroît comme une tache blanchâtre et pulvérulente, ensuite il brunit et offre au microscope une multitude de petits grains.

Les gerçures et les verrues qu'on voit quelquefois sur les feuilles proviennent le plus souvent de la présence d'autres champignons du genre *Æcidium*. Les jardiniers ont remarqué que l'anémone attaquée par ces parasites ne fleurit point.

La rouille est produite par un autre champignon, le *puccinia* des graminées. Les céréales chargées de ce *puccinia* ne donnent que des épis maigres, et même avortés.

Les *uredo* naissent pour l'ordinaire sur le dos des feuilles; ils y paroissent souvent comme des points jaunes dans lesquels des yeux peu exercés ont cru reconnoître la fructification des fougères. Ils nuisent à la floraison.

L'*uredo segetum* connu sous le nom de charbon se développe dans les ovaires du froment, de l'orge, de l'avoine et autres

graminées; il détruit le péricarpe, et remplit le péricarpe d'une poussière noire.

L'ergot, cette excroissance brune du grain de l'orge, du seigle, de l'avoine, et quelquefois du blé, n'est aussi, selon quelques naturalistes, qu'une espèce de champignon parasite; mais cela n'est pas encore bien démontré.

Le *sclerotium crocorum*, plante voisine de la truffe, attaque sous la terre les bulbes du safran, et les fait périr.

Quelques espèces de plantes laissent écouler par leurs racines des sucres qui sont, suivant l'opinion de Plenck et de Brugmans, des poisons mortels pour d'autres plantes. Mais n'est-il pas bien probable que si certains végétaux d'espèces différentes ne peuvent vivre ensemble sur le même sol, cela provient de ce que les uns enlèvent à la terre des principes nourriciers nécessaires au vigoureux développement des autres? Cette hypothèse explique d'une manière assez plausible ce qu'on nomme les antipathies des plantes.

Les animaux font aussi beaucoup de mal aux végétaux. Les pucerons répandent sur les feuilles, au moyen de deux canaux situés près de leur anus, une liqueur gluante et sucrée, qui nuit à la transpiration et à l'absorption. Les plantes surchargées de ces insectes meurent de consommation.

Une foule d'insectes armés de tarières découpent l'épiderme des végétaux, déposent leurs œufs dans le parenchyme des feuilles ou de leurs branches, et déterminent ainsi la production d'excroissances charnues, au centre desquelles leurs petits se développent. Telle est l'origine de la galle du chêne, du bédéguar du rosier, des cornes des feuilles de tilleul, de l'épaississement charnu des bourgeons des sapins, des saules, etc.

Beaucoup d'insectes, non moins industrieux, déposent leurs œufs dans le péricarpe de différens végétaux. C'est ce singulier instinct qui rend les charançons si nuisibles aux récoltes des céréales. Quand les petits sont éclos, ils dévorent le fruit qui leur a servi de berceau.

Les *cynips psenes* se logent dans les sycônes du figuier sauvage (*figus carica*). Voilà l'origine de la caprification, pratique ancienne dont le but est de hâter la maturité des figues. Les cultivateurs des îles de l'Archipel suspendent chaque année, depuis un temps immémorial, des branches de figuiers sauvages

au-dessus des figuiers domestiques. Les cynips sortent de leurs retraites, et pénètrent dans les figues des arbres cultivés par l'ouverture située au sommet de l'involucre.

La torsion extraordinaire des tiges provient encore de la piqure des insectes.

L'altise oléracée dévore les feuilles séminales des crucifères, qui prennent, comme la plupart des autres cotylédones, une saveur très-sucrée au moment de la germination.

Les limaçons et les limaces n'épargnent presque aucun végétaux, mais ils préfèrent les plantes potagères et les graminées.

Les larves du *scarabeus melolontha* restent quatre ans sous la terre, et y vivent de racines tendres. Elles font périr en peu de jours les plus grands arbres quand elles se réunissent pour les attaquer. Ces larves, transformées en hannetons, se jettent sur les feuilles des arbres, et les dévorent.

Les cantharides dépouillent en un moment les frênes de toutes leurs feuilles.

Les sauterelles, toujours redoutables pour les plantes herbacées, se multiplient quelquefois à tel point que les moissons tombent sous leurs dents comme sous la faucille du moissonneur.

Le taupe-grillon se nourrit de racines. Les galeries souterraines qu'il pratique nuisent à la végétation d'une multitude de plantes foibles.

Dans certaines années les grillons-voyageurs émigrent par milliers de la Grande-Tartarie en Europe, et détruisent tout ce qui se rencontre sur leur passage.

Les marmottes du Nord (*glis lemmus*) descendent des montagnes neigeuses de la Scandinavie, quand un hiver rigoureux se prépare, et s'avancent en corps d'armée sur une ligne, sans être arrêtées par fleuves, rivières ou montagnes, portant partout la désolation.

Les marmottes de nos climats, les rats, les loirs, les écureuils, les taupes, etc., etc., se nourrissent pendant l'été d'herbes, de racines, de fruits, et plusieurs d'entr'eux font pour l'arrière-saison, des provisions de blé, de fèves, de pois, etc.

Les oiseaux granivores, les moineaux-francs surtout, consomment une quantité prodigieuse de grains.

Combien d'autres animaux encore fondent leur existence sur la destruction des végétaux !

Parlerai-je aussi de l'homme, l'ennemi le plus redoutable des animaux et des plantes ? il extirpe, avec une infatigable activité, les individus du règne végétal, inutiles à ses jouissances et à ses besoins, et ne souffre autour de lui que les espèces dont il retire quelque avantage.

Je ne finirois pas si je voulois énumérer toutes les causes accidentelles qui restreignent dans de justes bornes le nombre des individus du règne végétal ; mais il est temps de parler de la mort de vieillesse dont rien ne peut affranchir tout être organisé.

La privation de la vie, c'est-à-dire l'extinction des forces qui contrebalancent, dans les corps organisés, l'action des lois générales de la chimie et de la physique, est ce qu'on appelle la mort.

Tout individu, animal ou végétal, s'il ne meurt de maladie ou d'accident, meurt de vieillesse.

La vie de beaucoup de moisissures, de *byssus*, de champignons, ne dure que quelques jours, ou même que quelques heures.

Les herbes, dites annuelles, meurent de vieillesse long-temps avant une année révolue. Leur mort a lieu, dans nos climats, aux approches de l'hiver. Il ne faut pas croire cependant que le froid en soit la cause première ; une température plus douce ne prolongeroit point leur existence. Les herbes qui croissent sous la ligne ne vivent guère plus long-temps que celles qui habitent les régions voisines des pôles. Les unes et les autres périssent quand la propagation de l'espèce est assurée par la production de la graine.

Dans les herbes bisannuelles, des feuilles radicales se montrent seules durant la première année. La plupart de ces feuilles se dessèchent quand l'hiver survient ; mais au retour du printemps de nouvelles feuilles se développent et annoncent l'apparition des tiges. Celles-ci ne tardent pas à produire des fleurs et des fruits, et peu après les herbes bisannuelles meurent, de même que les herbes annuelles.

Dans les herbes vivaces, les parties exposées à l'air et à la lumière se détruisent chaque année après la fructification, mais les racines se conservent sous la terre, et donnent, l'année

suiivante, de nouvelles tiges, qui portent encore des fleurs et des fruits.

La mort, chez les plantes ligneuses, n'arrive en général qu'après que la floraison s'est renouvelée pendant un nombre d'années plus ou moins considérable. Il y a pourtant de grands arbres monocotylédons, tel que le palmier qui produit le sagou (*sagus farinifera*), et cet autre palmier dont les feuilles en éventail ont huit à dix mètres de longueur (*corypha umbraculifera*), qui ne fleurissent qu'une seule fois, et périssent ensuite; mais en revauche, il se trouve parmi les arbres dicotylédons des individus énormes, dont la naissance paroît être antérieure à tous les temps historiques, et qui, malgré leur haute antiquité, se couvrent chaque année de fleurs et de fruits.

En ne considérant les plantes vivaces et ligneuses que comme de simples individus, vous seriez naturellement induits à tirer cette conséquence, qu'elles ne périssent que de maladies ou d'accidens, et ne sont point sujettes à la mort de vieillesse; mais des réflexions plus profondes nous apprendront qu'il faut distinguer dans toute plante vivace ou ligneuse la partie qui vit et végète actuellement, des parties plus anciennes qui ont cessé de végéter et de vivre.

Je m'explique. Les plantes ont deux modes de génération : la génération par graines et la génération par développement continu de parties semblables.

Le premier mode nous présente, dans une graine, un embryon, nouvel individu tout-à-fait isolé de l'individu qui lui a donné la vie; le second mode, une série d'individus qui, naissant à la superficie les uns des autres, se succèdent sans interruption, et peuvent souvent demeurer unis. Que les individus proviennent de génération par graines ou de génération par développement continu, il est de fait que dans l'un ou dans l'autre cas, ils ne sauroient se soustraire à l'influence du temps. Mais la succession des individus ou la race, quelle que soit son origine, ne peut éprouver les atteintes de la vieillesse, et elle se conserve tant qu'elle n'est pas détruite par des causes accidentelles.

Essayons de faire l'application de ces lois générales :

Toutes les parties d'une jeune herbe sont susceptibles d'accroissement : les cellules et les tubes, d'abord très-petits, se

dilatat bientôt dans tous les sens ; ensuite leurs parois membraneuses, pénétrées par les sucs nutritifs, se fortifient, s'épaississent et perdent insensiblement leur première souplesse. Une fois les membranes endurcies, l'irritabilité s'éteint, les opérations vitales cessent ; plus de nutrition, plus de croissance, et la plante, incapable d'opposer aucune résistance aux agents destructeurs qui l'attaquent sans relâche, ne tarde pas à se décomposer.

Les mêmes causes amènent de semblables résultats dans les tiges herbacées des plantes vivaces ; mais leurs racines se régénèrent par développement continu.

C'est aussi une génération du même ordre qui renouvelle la vie des arbres et des arbrisseaux. Leur liber représente une plante herbacée, et n'a comme elle qu'une végétation très-courte. Si les espèces ligneuses recommencent à végéter au retour de la belle saison, c'est parce qu'un nouveau liber, doué de toute l'énergie vitale d'une herbe naissante, remplace l'ancien liber endurci et transformé en écorce et en bois.

Les ifs du comté de Surrey, qui existoient déjà, à ce qu'on croit, du temps de Jules-César, et qui ont 2 mètres de diamètre ; les cèdres de 9 mètres de tour que notre savant Labillardière a mesurés sur le Liban ; les figuiers du Malabar qui, suivant Rumph, ont communément de 16 à 17 mètres de circonférence ; les énormes châtaigniers du mont Etna dont un entre autres, au rapport de Houel, a un diamètre de près de 17 mètres ; les céibas de la côte occidentale d'Afrique, si épais et si élevés que les indigènes en font des pirogues d'une seule pièce, de 3 à 4 mètres de large sur 18 à 20 mètres de long ; les baobabs du Sénégal et des îles de la Magdeleine, qui ont 10 à 12 mètres de diamètre, et qui, s'il faut en croire les caculs d'Adanson, n'auroient pas moins de cinq à six mille ans d'antiquité ; tous ces arbres gigantesques de même que les moindres arbrisseaux, végètent uniquement par la lame herbacée qui se produit chaque année entre le bois et l'écorce. Les couches des anciens libers augmentent la masse de l'écorce et celle du corps ligneux dont les fonctions se bornent à servir de support aux parties jeunes et à leur transmettre les sucs nutritifs.

Maintenant, pour peu que l'on y réfléchisse, on verra que la longue vie de la plupart des arbres et l'immortalité qui semble

avoir été départie à quelques uns d'entre eux et à toutes les herbes vivaces, ne contrarient pas la loi générale selon laquelle tout individu organisé doit périr dans un espace de temps déterminé, puisqu'il est de fait que les parties anciennes des racines des plantes vivaces se détruisent continuellement dans le sein de la terre, et que les couches ligneuses des troncs ne sont autre chose qu'une suite de générations accumulées qui ont cessé de végéter et de vivre.

Telle est l'idée philosophique qu'il convient d'adopter touchant la vie et la mort, dans les êtres qui se régénèrent sans cesse par le développement successif de parties semblables et continues.

Et remarquez que le liber qui se forme sur un tronc de plusieurs siècles, quand d'ailleurs ce tronc n'a pas subi d'altération, jouit d'une force végétative qui n'est pas moindre que celle du liber d'un arbre à sa première année, et qu'une branche saine et bien venue, détachée d'un arbre antique, mais vigoureux, donne une bouture aussi belle que celle qui est prise sur un jeune arbre; en sorte que par le moyen des boutures, sans le secours de la graine, on pourroit conserver l'espèce. D'où il est juste de conclure que, dans l'ordre naturel, la génération par développement continu ne s'arrêteroit jamais, si l'accroissement démesuré des branches et du tronc, l'endurcissement du bois et l'obstruction des canaux qui le parcourent, ne mettoient obstacle à la marche de la sève, et par conséquent à son accès jusqu'au liber.

Ainsi, pour me résumer, ce qu'on nomme dans les arbres mort de vieillesse, est à proprement parler l'extinction de la race, suite inévitable de la mort prématurée du liber, occasionnée par la privation des substances nutritives.

A mesure qu'un arbre grossit, les vaisseaux de ses couches ligneuses s'obstruent, et la sève circule avec plus de difficulté; par cette raison la succion et la transpiration ne sont plus aussi considérables que dans la jeunesse, en raison du volume de l'individu. Le liber est moins vigoureux; les boutons et les racines qu'il produit sont foibles et en petit nombre; les branches se dessèchent, le tronc se couronne, l'eau séjourne dans les plaies qui se forment, le bois tombe en pourriture: dès lors, le nouveau liber, l'herbe annuelle des végétaux ligneux, n'a

plus la force de se régénérer; tout développement cesse, et l'arbre meurt.

L'arbre mort se couvre de *puccinia*, de *mucor*, de *sphaeria* et autres plantes cryptogames. Il attire l'humidité et s'en pénètre, non plus comme autrefois par la force de succion de ses organes, mais par la propriété hygrométrique qu'il doit à sa structure poreuse et à l'action chimique des élémens qui le composent. L'oxigène de l'air brûle une partie de sa substance, de l'eau se forme, du gaz acide carbonique se dégage; le reste se réduit en *humus*, substance pulvérulente, brune, onctueuse, éminemment fertile, où se retrouvent en des proportions différentes les mêmes principes que dans les végétaux, et qui est douée de la propriété de décomposer l'air et de se combiner avec l'oxigène.

Ainsi finissent les plantes selon l'ordre régulier des choses. La terre qu'elles embellissoient au temps de leur végétation s'enrichit de leurs dépouilles; des germes vigoureux, déposés dans son sein, font succéder d'autres générations à celles qui viennent de s'éteindre, et la mort des individus est comme un garant de la jeunesse éternelle des races. MIRBEL, *Elém.* (MASS.)

MALADOA. (*Conchyl.*) Coquille bivalve du Sénégal; c'est l'*arca senilis* de Linnæus. (DESM.)

MALAGH. (*Bot.*) On nomme ainsi, en Languedoc, le cerisier sauvage. (L. D.)

MALAGO-CODI. (*Bot.*) Nom malabare du poivre ordinaire, *piper nigrum*, suivant Rhède. Le *malago maram* est rapporté par Linnæus à son *rhus cominia*. (J.)

MALA-GOESIA. (*Bot.*) C. Bauhin cite sous ce nom le carambolier, *averrhoa carambola*. (J.)

MALAGOS. (*Ornith.*) Kolbe parle, dans sa Description du cap de Bonne-Espérance, tom. 3, p. 173, d'un oiseau aquatique de ce nom, et de la grosseur d'une oie, qui fréquente la mer et les rivières, et dont le plumage, noir et blanc, est mêlé de taches grises: l'auteur ajoute qu'il se nourrit de poissons, et que la nuit il se retire sur les rochers ou sur des arbres. Tout annonce que cet oiseau, comme le *majagué*, dont il a été ci-devant question, est le cormoran, *pelecanus carbo*, Linn.; et si les naturalistes qui ont copié la description l'avoient fait

avec plus de soin, ils auroient vu cette synonymie indiquée dans l'ouvrage même. (Ch. D.)

MALAGUÉ (*Bot.*), nom languedocien du cerisier mahaleb, cité par Gouan. (J.)

MALAGUETTE et MANIQUETTE. (*Bot.*) Sur la côte de Guinée on donne ces noms à l'amomum, graine de paradis, au Brésil; c'est le piment frutescent et le piment annuel. (Lem.)

MALAHUOL (*Bot.*) Voyez HAHUOL. (J.)

MALA-INSCHI-KUA, MALAN-KUA. (*Bot.*) Voyez KUA. (J.)

MALAIROSOS. (*Bot.*) En Languedoc, on donne ce nom, qui signifie rose mâle, à la rose de Provins, qui est d'une couleur beaucoup plus foncée que les autres roses. (L. D.)

MALAKENTOMOZOAIRES. Voyez MALACENTOMOZAIRES. (De B.)

MALAKAYA. (*Mamm.*) Barrère nomme ainsi une petite espèce de chat de la Guiane, à corps tacheté. On pense que c'est l'ocelot. (F. C.)

MALAKI-CARAMBOLI (*Bot.*), nom brame du bilimbi des Malabarès, *averrhoa bilimbi*. (J.)

MALALABU (*Bot.*), nom d'une espèce de vigne, *vitis indica*, à Ceilan, suivant Hermann. (J.)

MALAMBETTI (*Bot.*), nom brame d'une espèce de jambosier, *eugenia*, qui est le *malla-katou-tsjambou* du Malabar. (J.)

MALAMIRIS (*Bot.*), nom d'une espèce de poivre, *piper malamiris*, dans la presqu'île de l'Inde. (Lem.)

MALAM TODDA-VADI. (*Bot.*) Herbe du Malabar, qui paroît être une sensitive ou un *æschynomene*. (J.)

MALANCIER. (*Bot.*) On donne ce nom, en Savoie, au *mespilus amelanchier*. (L. D.)

MALANEH (*Bot.*), nom arabe, cité par M. Delile, du ciche ou pois ciche, *cicer*, dont les graines sont nommées *hommos*. (J.)

MALANI, ou MÉLANI, *Malanea*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *rubiacees*, de la *tétrandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice fort petit, à quatre dents; une corolle petite, en roue; le tube court; le limbe à quatre

lobes ; quatre étamines de la longueur du tube de la corolle ; un ovaire inférieur ; un style ; deux stigmates ; un drupe couronné , renfermant un noyau à deux loges , à deux semences.

MALANI SARMENTEUX : *Malanea sarmentosa*, Aubl., *Guian.*, 1, pag. 106, tab. 41 ; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 66, fig. 2 ; *Cunninghamia sarmentosa*, Willd., *Spec.* Arbrisseau de cinq à six pieds, dont le bois est blanchâtre et l'écorce roussâtre, gercée. Les branches sont sarmenteuses ; les rameaux opposés, très-longs, pendans, noueux, couverts d'un duvet roussâtre ; munis à chaque nœud de deux feuilles opposées, grandes, pétiolées, ovales, tomenteuses, un peu roussâtres en dessous ; les stipules ovales, tomenteuses, caduques ; les fleurs très-petites, disposées en grappes lâches, axillaires, tomenteuses, plus longues que les feuilles ; le calice est pileux sur ses bords ; la corolle bleuâtre, à tube court ; les lobes du limbe sont aigus et pileux ; les étamines saillantes. Le fruit est un drupe glabre, ovale, long de cinq lignes, couronné par le calice, renfermant un noyau à deux loges monospermes. Cette plante croît à la Guiane.

MALANI VERTICILLÉ : *Malania verticillata*, Lamk., *Encycl.*, et *Ill. gen.*, tab. 66, fig. 1 ; *Antirrhæa*, Juss., *Gen.* ; *Cunninghamia verticillata*, Willd., *Spec.* ; vulgairement BOIS DE LOSTEAU. Arbre d'une hauteur médiocre, dont le bois est blanc, susceptible d'un beau poli, employé pour le merrain, même pour la charpente. Les feuilles sont verticillées trois à trois ou à quatre, glabres, ovales, entières, acuminées, chargées en dessus de poils courts ; les pédoncules sont axillaires, solitaires, souvent bifurqués, chargés de petites fleurs sessiles, unilatérales, formant par leur réunion des cimes de douze à quinze fleurs ; leur calice est pileux ; la corolle hypocratériforme, velue ; le tube un peu allongé ; les lobes sont obtus ; les étamines presque sessiles, non saillantes. Le fruit est un drupe ovale, de la grosseur d'un grain de froment, contenant un noyau à deux loges monospermes. Cette plante croît aux îles de France et de Bourbon. Son écorce est employée dans les diarrhées et les dysenteries. (POIR.)

MALAN-KUA (*Bot.*), nom malabare, cité par Rhède, du *hampferia rotunda*. (J.)

MALAO-MANGUIT. (*Bot.*) Un muscadier sauvage de Madagascar, cité sous ce nom, dans un herbier de Poivre, que nous

possédons, est le *myristica acuminata* de M. Lamarck. Rochoz en fait aussi mention. (J.)

MALAPARI. (*Bot.*) Un arbre des Moluques est ainsi nommé dans ces îles suivant Rumph qui en donne la description et la figure. Il appartient certainement à la famille des légumineuses; ses fleurs ressemblent, suivant lui, à celles du *lingoum* qui est un ptérocarpe près duquel il est rapporté par M. Desrousseaux, dans le Dictionnaire encyclopédique; mais sa gousse, au lieu d'être orbiculaire et monosperme comme dans ce dernier, est décrite comme étant longue d'un doigt, et remplie d'une à trois graines. De plus la figure présente des folioles opposées et bijuguées avec une impaire. Ces caractères de la gousse et des feuilles le rapprochent davantage du *dalbergia* et du *pungamia* dans la même famille, et il est peut-être congénère du dernier. (J.)

MALAPERTURE. (*Iohthyol.*) Ce mot, qui se trouve dans le Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, est probablement le produit d'une erreur typographique, et doit représenter **MALAPTÉBURE.** Voyez ce mot. (H. C.)

MALA-POENNA. (*Bot.*) Rhède, dans son *Hort. Malab.*, 5, t. 9, cite sous ce nom un grand arbre dont les feuilles portées sur des pétioles renflés et velus, sont lancéolées, épaisses, luisantes en dessus, lanugineuses en dessous. Les fleurs naissent sur les rameaux en petits paquets sessiles, au nombre de cinq dans chaque paquet, entourés d'un involucre à quatre divisions très-profondes. Chaque fleur a un calice divisé en quatre ou cinq parties, et contenant huit ou dix étamines. L'auteur ne parle pas de l'ovaire, et il dit seulement qu'aux fleurs succèdent des petites baies sphériques contenant un seul noyau. Adanson, qui ne connoît le *mala-poenna* que par la description de Rhède, l'a adopté comme genre, et placé dans sa famille des cistes, dans laquelle il a amoncelé, accumulé beaucoup de familles distinctes et de genres inconnus; il attribue à celui-ci une corolle dont Rhède ne parle pas. Cet arbre ne peut venir auprès du *tari*, espèce de *myrobolanus*, à la suite duquel il l'a placé, puisqu'il a, selon la figure de Rhède, le calice infère qui n'est pas tel dans les myrobolanées. On ne pourra bien déterminer les affinités du *mala-poenna* que lorsque ses divers caractères seront mieux connus. (J.)

MALAPTÈRE (*Ichthyol.*), nom spécifique d'un poisson rangé, par M. de Lacépède, parmi les labres, et que nous avons décrit à l'article GIRELLE. Voyez ce mot. (H. C.)

MALAPTÉRONOTE (*Ichthyol.*), nom spécifique d'un autre labre de M. de Lacépède, et dont nous avons également parlé au même article GIRELLE. (H. C.)

MALAPTÉRURE, *Malapterurus*. (*Ichthyol.*) M. de Lacépède, le premier, a établi sous ce nom un genre de poissons dans la famille des oplophores, ordre des holobranches abdominaux, et aux dépens du genre *Silurus* de Linnæus.

Les caractères du genre Malaptérure sont les suivans :

Catopes abdominaux; corps conique; tête déprimée; bouche au bout du museau; nageoire dorsale unique, adipeuse, très-rapprochée de la queue; point d'épines aux nageoires pectorales, dont les rayons sont entièrement mous; tête et corps recouverts d'une peau lisse et visqueuse; dents en velours; des barbillons.

Les malaptérures se distinguent aisément des SILURES, des SCHILBÉS, des PIMÉLODES, des BAGRES, des MACROPTÉRONOTES, des CALLICHTHES, des ASPRÈDES, par l'absence des épines aux nageoires pectorales, et des AGÉNÉIOSES, des CENTRANODONS, des DORAS, des CATAPHRACTES, des PLOTOSBS, des TACHYSURES, qui ont deux nageoires dorsales. (Voyez ces divers noms de genres et OPLOPHORES.)

On ne connoît encore qu'une espèce dans ce genre.

Le MALAPTÉRURE ÉLECTRIQUE : *Malapterurus electricus*, Lacépède; *Silurus electricus*, Linnæus. Deux barbillons à la mâchoire supérieure; quatre inégaux à l'inférieure; nageoire caudale arrondie; tête moins grosse que le corps, qui est renflé en avant et généralement aplati comme la tête, yeux recouverts par un épiderme transparent; deux orifices à chaque narine; teinte grisâtre, relevée par quelques taches noires ou foncées que l'on voit sur sa queue. Taille de dix-huit à vingt pouces.

Ce poisson, qui habite le Nil et le Sénégal, a été figuré dans la douzième planche de la partie ichthyologique du grand Ouvrage sur l'Égypte. Son corps est recouvert d'une épaisse couche de graisse. Les Arabes le nomment *raasch*, c'est-à-dire *tonnerre*, à cause de la propriété qu'il possède, comme la torpille et le gymnonote, de donner des commotions électriques, propriété dont le siège paroît exister dans le tissu adipeux sous-cutané.

dont nous venons de parler, tissu qui est très-abondamment pourvu de nerfs. (H. C.)

MALARMAT. (*Ichthyol.*) Voyez PÉRISTÉDION. (H. C.)

MALART (*Ornith.*), nom que l'on donne, dans plusieurs départemens, au canard domestique mâle. (CH. D.)

MALATES. (*Chim.*) Combinaisons salines de l'acide malique avec les bases salifiables. Voyez SORBATES. (CH.)

MALATTI. (*Bot.*) Voyez KAMBANG. (J.)

MALATTI-TONQUIN (*Bot.*), nom javanois de l'*asclepias cordata* de Burmann. (J.)

MALAUQUIER. (*Bot.*) Belon, dans son Voyage au Levant, dit que le *codo malo* de Crète est le même que le *malancier* de la Savoie, et, selon C. Bauhin, ce *codo malo* est notre *amelanchier*, *mespilus amelanchier* de Linnæus. Voyez CODO MALO. (J.)

MALAVEA. (*Bot.*) Suivant M. Bosc, c'est le nom qu'on donne aux îles Philippines à un bois incorruptible, dont l'arbre qui le produit n'est pas connu. (LEM.)

MALAXIDE (*Bot.*), *Malaxis*, Swartz. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des orchidées, Juss., et de la *gynandrie diandrie*, Linn., qui a pour caractères distinctifs: Une corolle de six pétales, dont trois extérieurs lancéolés, deux intérieurs linéaires, et un troisième (labelle ou nectaire) en forme de lèvres, concave, presque en cœur, et placé à la partie supérieure de la fleur; un ovaire infère, surmonté d'un style bossu, à stigmate concave, placé du côté du labelle; une seule anthère terminale, hémisphérique, caduque, à deux loges; une capsule oblongue, à six côtes arrondies, à une seule loge contenant un grand nombre de graines.

Les malaxides sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles entières, alternes, engainantes, et à fleurs disposées en grappe ou en épi au sommet des tiges. On en connoît une douzaine d'espèces dont la plus grande partie est exotique; les trois suivantes croissent en Europe.

MALAXIDE DE LÆSEL: *Malaxis Læselii*, Swartz, *Act. Holm.*, 1800, p. 235; *Ophrys Læselii*, Linn., *Spec.*, 1341; *Liparis Læselii*, Richard, *Orchid. Europ.*, 38. Sa racine est une sorte de bulbe ovoïde, spongieuse, garnie inférieurement de petites fibres blanches; elle produit une tige droite, grêle, triangulaire.

laire, haute de quatre à huit pouces, munie vers sa base de deux feuilles ovales-lancéolées, lisses, engainantes et presque opposées. Ses fleurs sont jaunâtres, assez petites, un peu pédicellées, au nombre de quatre à huit dans le haut des tiges, et disposées en épi; cinq des pétales sont linéaires, et le labelle est ovale, obtus, marqué vers sa base d'une crénelure de chaque côté, et recourbé en bas à son sommet. Cette espèce croît dans les marais de Saint-Gratien près de Paris, et en Flandre, en Alsace, en Dauphiné, etc. On la trouve aussi en Allemagne, en Suède, en Angleterre, et en général dans le nord de l'Europe.

MALAXIDE DES MARAIS: *Malaxis paludosa*, Swartz, *l. c.*, p. 235; *Ophrys paludosa*, Linn., *Spec.*, 1341. Cette espèce diffère de la précédente, parce que sa tige est pentagone, moitié moins élevée, garnie de trois à quatre feuilles vers sa base, parce que ses fleurs sont plus petites et beaucoup plus nombreuses, et parce que le labelle est entier. Elle croît dans les marais de la Belgique et du nord de l'Europe.

MALAXIDE MONOPHYLLE: *Malaxis monophyllos*, Swartz, *l. c.*, p. 234; *Ophrys monophyllos*, Linn., *Spec.*, 1342; *Epipactis folio unico amplexicauli, spicâ prolixâ multiflorâ*, Hall. *Helv.*, n. 1293, t. 36. Sa racine, comme dans les espèces précédentes, est une sorte de bulbe formée de la base des anciennes feuilles; elle produit ordinairement une seule feuille ovale-oblongue, engainante à sa base, et une tige nue, droite, cylindrique, haute de huit à dix pouces, chargée dans sa partie supérieure d'un grand nombre de fleurs verdâtres, très-petites et disposées en épi serré; leur labelle est entier, concave, acuminé. Cette plante croît naturellement en Suisse, en Prusse et en Allemagne. (L. D.)

MALBRANCIA (*Bot.*), nom donné par Necker au genre *Rourea* d'Aublet, qui est le *Robergia* de Schreber et de Willdenow. (J.)

MALBROUCK (*Mamm.*), nom propre d'une espèce de Gueñon. Voyez ce mot. (F. C.)

MALCHE ou **MALCHUS**. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un poisson des eaux douces du Chili, poisson encore fort peu connu, et que, d'après Molina, on a généralement rapporté au grand genre des *cyprins* de Linnæus. Il appartient proba-

blement à la division des ables. Voyez ABLE dans le supplément du premier volume de ce Dictionnaire, et CYPRIN. (H. C.)

MALCITA. (Bot.) Voyez MYXA. (J.)

MALCOMIA. (Bot.) Genre établi par Rob. Brown, pour plusieurs espèces de *cheiranthus* et d'*hesperis*, dont le caractère essentiel consiste dans une silique cylindrique, à deux valves; le stigmate aigu; le calice fermé; les cotylédons plans, tombans. Voyez GIROFLÉE et JULIENNE. (POIR.)

MALCOT (Ichthyol.), nom vulgaire du tacaud, *gadus barbatus*. Voyez GADE et MORUE. (H. C.)

MAL-COWDA. (Ornith.) Knox, dans sa Relation de Ceilan, tom. 1, p. 70, fait mention de cet oiseau, de la grosseur d'un merle, qui est noir, avec les oreilles jaunes, et qui parle très-bien. Ne seroit-il pas ici question du mainate? (CH. D.)

MALE. (Bot.) Un chaton, un épi sont mâles lorsque les fleurs qui les composent sont toutes mâles, c'est-à-dire, pourvues d'étamines et dépourvues de pistil. (Noisetier, Pin, Châtaignier, etc.) (MASS.)

MALE. (Zool.) Voyez SEXE. (DESM.)

MALE. (Ichthyol.) Voyez MAL. (H. C.)

MALEE-MALEE. (Bot.) Plante ombellifère et blanche, de Sumatra, dont on applique les feuilles sur les tumeurs, suivant Marsden qui ne donne pas d'autre indication. (J.)

MALE-FOU (Bot.), nom vulgaire de l'*orchis mascula*, Linn. (L. D.)

MALEGUETA (Bot.), nom brésilien d'un piment, *capsicum frutescens*, cité par Vandelli. (J.)

MALESHERBIA. (Bot.) Genre de plantes dicotylidones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *passiflorées*, de la *pentandrie trigynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel: Un calice, alongé, renflé, coloré, à cinq divisions; cinq pétales insérés sur le calice, alternes avec ses divisions; à la base de la corolle, une couronne composée de dix écailles; cinq étamines insérées sur le réceptacle; un ovaire supérieur, pédicellé, portant trois styles un peu au-dessous de son sommet; une capsule uniloculaire, trivalve, polysperme.

MALESHERBIA EN THYRSE: *Malesherbia thyrsoflora*, Ruiz et Pav., *Flor. Per.*, 3, pag. 30, tab. 254; *Gymnopleura tubulosa*, Cavan., *Icon. rar.*, 4, pag. 52, tab. 375. Plante du Pérou, des environs

de Lima, dont les tiges sont hautes de deux pieds, rameuses, annuelles, tomenteuses, garnies de feuilles nombreuses, sessiles, linéaires-lancéolées, étroites, aiguës à leurs deux extrémités, tomenteuses, glutineuses, longues de deux pouces, sinuées, dentées en scie; les fleurs axillaires, presque sessiles, rapprochées en un épi terminal en forme de thyse; le calice ventru, tubulé, d'un jaune orangé, à dix stries, long d'un pouce et demi; ses divisions lancéolées, ciliées; les pétales ciliés, lancéolés, plus courts que le calice; les filamens persistans, plus longs que le calice, insérés sur des tubercules velus, à la base de l'ovaire: celui-ci pédicellé, ovale, alongé, velu; une capsule plus longue que le calice qui l'enveloppe, à une seule loge, s'ouvrant en trois valves; les semences fort petites, ovales, pédicellées, placées sur trois réceptacles adhérens à chaque valve.

MALESHERBIA A FEUILLES LINÉAIRES: *Malesherbia linearifolia*, Poir., Encycl. Suppl.; *Gymnopleura linearifolia*, Cavan., Icon. rar., 4, pag. 52, tab. 376. Cette espèce a des tiges hautes de trois pieds, des rameaux alternes, velus, surtout dans leur jeunesse, des feuilles sessiles, presque linéaires, tomenteuses, longues d'un demi-pouce, entières, ciliées, accompagnées de deux petites stipules. Les fleurs sont presque sessiles, solitaires, axillaires, plus longues que les feuilles; le calice tomenteux, en entonnoir, à dix stries; ses divisions obtuses; la corolle d'un blanc-jaunâtre, un peu plus longue que le calice; les pétales ovales, obtus, transparens; l'ovaire tomenteux, pédicellé; les styles s'élèvent du milieu de trois tubercules, un peu au-dessous du sommet de l'ovaire; les capsules ovales, plus courtes que le calice. Cette plante croît au Chili, sur les montagnes. (POIR.)

MALESTAN. (*Ichthyol.*) Sur quelques côtes, on donne ce nom aux sardines que l'on a mises en saumure avant de les placer dans des barils. Voyez CLUPÉE. (H. C.)

MALETTA-MALA MARAWARA (*Bot.*), nom malabar d'une espèce de fougère (*polypodium adnascens*, Swartz) qui croît sur les troncs d'arbre au Malabar, et figurée dans l'*Hortus Malabaricus* de Rhède, vol. XII, pag. 57, tabl. 29. (LEM.)

MALETTE A BERGER (*Bot.*), nom vulgaire du thlaspi bourse à pasteur. (L. D.)

MALFAMÉS et MALNOMMÉS. (*Bot.*) Dans les colonies on donne ce nom à quelques espèces d'euphorbes qui n'ont point les qualités pernicieuses qui appartiennent à presque toutes les autres espèces du même genre. (LEM.)

MALFINI. (*Ornith.*) Il paroît que les créoles de Saint-Domingue donnent ce nom indistinctement à tous les petits oiseaux de proie ; mais les naturalistes en ont fait des applications particulières au *falco sparverius*, ou émerillon de la Caroline, et au *sparvius striatus*, ou épervier malfini de M. Vieillot, qui ne pense pas, comme Buffon, que le mot malfini soit une mauvaise prononciation de mausfeni, terme par lequel le Père du Tertre désigne le *falco Antillarum*, Lath. Celui-ci est une espèce d'aigle qu'on connoît au Para sous la dénomination d'*ouyrouassou-panema*, qui signifie, dans la langue du Brésil, *oiseau sans bonheur*, parce que, moins défiant que les autres rapaces, il se laisse prendre dans des pièges. (CH. D.)

MALHERBE. (*Bot.*) Un des noms vulgaires donnés, dans les départemens méridionaux, soit à la dentelaire, *plumbago europæa*, employée avec succès comme léger vésicatoire, dans le traitement de la gale, soit au *thapsia villosa*, suivant M. Decandolle. (J.)

MALHERBE. (*Bot.*) Dans le midi de la France, on donne ce nom à la globulaire turbith, à la dentelaire commune, et au daphné mézéréon. (L. D.)

MALICORIUM. (*Bot.*) C'est ainsi que l'on nomme dans les pharmacies, l'écorce ferme du fruit du grenadier, laquelle est employée en médecine comme astringente. (J.)

MALI-MALI (*Bot.*), nom caraïbe de la casse des boutiques, cité par Surian. Le même est rapporté par Nicolson à l'herbe à dartres, autre espèce de casse. (J.)

MALIMBE. (*Ornith.*) Le voyageur Perrein, de Bordeaux, a trouvé à Malimbe, dans le royaume de Congo, sur la côte d'Afrique, un oiseau de l'ordre des passereaux, qui n'avoit encore été observé par aucun naturaliste, et qu'il a nommé *cardinal noir et rouge huppé*. M. Vieillot, qui étoit devenu possesseur d'un couple de ces oiseaux, les ayant communiqués à Sonnini au moment où il s'occupoit de sa nouvelle édition de Buffon, celui-ci en a fait dessiner le mâle, pl. 117, et a décrit les deux sexes sous le nom de leur pays natal, au tom. 47,

p. 111, à la suite des gros-becs. Quelque temps après, Daudin en a fait insérer une nouvelle description avec figures dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle, tom. 1, pag. 149, pl. 10, à la suite d'observations générales sur les tangaras, parmi lesquels il les a placés avec la dénomination de *tangara de Malimbe*. M. Vieillot en a ensuite donné des figures enluminées, pl. 42 et 43 de son Histoire naturelle des Oiseaux chanteurs de la zone torride, et il y a joint deux autres espèces, en formant du tout une famille particulière des *malimbes*, entre les veuves et les bouvreuils. Le même naturaliste avoit postérieurement établi, dans la première édition de l'Ornithologie élémentaire, son soixante-treizième genre, faisant partie de la famille des tisserands, sous le même nom de malimbe, en latin *sycobius*; mais M. Cuvier ayant désigné, dans son Règne animal, l'oiseau dont il s'agit comme une espèce de ses tisserins, *ploceus*, M. Vieillot a adopté cette classification, tant dans la seconde édition de son Système d'Ornithologie, que dans le Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle. Voyez la description et l'histoire des malimbes sous le mot TISSERIN. (CH. D.)

MALINATHALLA. (Bot.) La plante à laquelle Théophraste et les Egyptiens donnent ce nom, est, selon Clusius et C. Bauhin, la même que le *dulcichinum*, déjà mentionné dans ce recueil, le souchet comestible, *cyperus esculentus*. (J.)

MALINGA-TENGA (Bot.), nom malabare des fruits du palmier-tenga, *cocos nucifera*. (LEM.)

MALION et MALIUM. (Bot.) Les anciens ont donné ces noms à la camomille romaine, *anthemis nobilis*, à cause sans doute de son odeur aromatique un peu rapprochée de celle de la pomme. (LEM.)

MALIQUE [ACIDE]. (Chim.) Acide végétal. Voyez SORBIQUE, acide. (CH.)

MALKIRA (Bot.), nom d'une espèce d'*ochna*, à Ceilan, suivant Hermann et Linnæus. (J.)

MALKOHA. (Ornith.) Ce nom, que quelques naturalistes écrivent avec un c au lieu d'un k, sans que la prononciation en soit plus douce, et auquel par conséquent on croit devoir conserver l'orthographe primitive, est celui d'un oiseau de l'île de Ceilan, qui a d'abord été décrit par Forster dans sa *Zoologia Indica*, et dont Gmelin et Latham ont fait un coucou,

sous le nom de *Cuculus pyrrhocephalus*, coucou à tête de feu ; mais comme les coucous se nourrissent d'insectes, tandis que les malkohas sont purement frugivores, on a senti que leur organisation ne devoit pas être la même, et que leur association n'étoit pas naturelle ; et, d'après les observations de Sonnini et de M. Levaillant, M. Vieillot a établi un genre distinct sous la dénomination de *PHÆNICOPHAUS* (*purpureus aspectu*), laquelle présente le double inconvénient d'avoir pour base un attribut susceptible de variations à chaque espèce nouvelle, et de reposer sur un fait au moins douteux, puisqu'outre la non existence d'une peau nue sur la tête de l'oiseau, dont le vertex est emplumé, cette peau, qui n'occupe que la région ophthalmique, n'étoit pas purpurine, mais orangée, chez tous les individus de l'espèce, au nombre de dix-sept, que M. Levaillant a examinés avant qu'on leur eût fait subir la moindre préparation : c'est seulement dans les cabinets que ce dernier a trouvé des malkohas dont les joues étoient tantôt rouges, tantôt jaunes, et même une fois bleues, suivant la nature des ingrédiens employés pour les peindre. D'un autre côté, l'épithète *pyrrhocephalus*, qui auroit pu être convenablement accolée au terme générique *cuculus*, si d'ailleurs on avoit eu à désigner avec certitude une couleur rouge, forme évidemment un pléonasme lorsqu'elle est précédée de *phænicophaus*.

En cet état de choses, comme la première espèce de malkoha, celle dont la figure se trouve dans la *Zoologia Indica* de Forster, pl. 6, et au tom. 5.^e des Oiseaux d'Afrique de M. Levaillant, pl. 224, n'a pas encore reçu de nom spécifique en françois, et peut être appelée *MALKOHA A VENTRE BLANC*, par opposition avec la seconde espèce, qui a cette partie rousse, il est tout simple de lui appliquer la dénomination latine de *phænicophaus leucogaster*. Cette espèce, qui pèse quatre onces, a environ 15 ou 16 pouces de longueur totale. Sa queue, largement barbée, est étagée et dépasse des trois quarts les ailes pliées. Les plumes du sinciput, de l'occiput, du derrière du cou et du bas des joues ont chacune une ligne blanche au centre, et sont, pour le fond, d'un noir vert, qui s'éclaircit et devient plus brillant sur le dos, sur les scapulaires, sur le croupion et sur les plumes caudales, dont l'extrémité est frangée de blanc ; les plumes de la gorge et du devant du cou

sont d'un vert sombre ; la poitrine, les parties inférieures, les plumes tibiales et anales sont blanches ; le bec, d'un vert olive à sa base, est jaunâtre au bas de la mandibule inférieure et à la pointe ; les écailles des pieds sont de cette dernière couleur, sur un fond brun.

MALKOHA ROUVERDIN ; *Phœnicophaus viridis*, Vieill. Cette espèce, d'une taille plus forte que la précédente, n'a qu'une plus petite partie des joues nue ; sa queue est plus étagée, et les plumes en sont pointues. La région ophthalmique étoit peinte en rouge sur l'individu qui a été figuré par M. Levaillant, pl. 225, et le haut de la tête, ainsi que le bas des joues, étoient d'un gris clair. Le reste du plumage est sur les parties supérieures, d'un vert sombre, avec des teintes plus ou moins brillantes, suivant les incidences de la lumière, et tout le dessous du corps est d'un brun marron, devenant plus sombre vers les parties postérieures. Les plumes caudales sont toutes terminées par du brun foncé.

MALKOHA A SOURCILS ROUGES ; *Phœnicophaus superciliosus*, Cuv. Cet oiseau des Philippines, dont il existe au Muséum d'Histoire naturelle de Paris deux individus donnés par M. Dussumier, est moins gros que le coucou d'Europe, mais il en a la longue queue et la forme élancée. Les arcades orbitaires sont ornées de plumes rouges, effilées, qui présentent deux rangées saillantes et parallèles. Il y a aussi quelques unes de ces jolies plumes derrière la peau qui entoure la région ophthalmique. Tout le dessus du corps de l'oiseau est d'un noir à reflets violets, à l'exception de la queue, dont les plumes arrondies ont l'extrémité blanche ; les parties inférieures sont d'un blanc sale ; le bec est ardoisé, et les pieds sont gris. (CH. D.)

MALIA (Bot.), nom de la capucine, *tropæolum*, dans le Chili, suivant Feuillée. (J.)

MALLA-KATOU-TSJAMBOU. (Bot.) Voyez MALAMBETTI. (J.)

MALLA-KOLLA. (Bot.) *L'olax zeylanica* est ainsi nommé à Ceilan. (LEM.)

MALLAM-TODDALI. (Bot.) Nom malabare, suivant Rhède, du micocoulier du Levant, *celtis orientalis*, selon Reichard, éditeur de Linnæus. Il a plus d'affinité avec le *muntingia* de Plumier, dont Linnæus faisoit son *rhamnus micranthus*, mais

qui, étant apétale à fruit monosperme, se rapproche en ce point plus du *celtis*, comme le pensoit Reichard, mais forme une espèce différente, qui est le *celtis micranthus*. (J.)

MALLAM-TSJALLI. (Bot.) Voyez NELAM-MARI. (J.)

MALLAM-TSJUTTI. (Bot.) Suivant Burmann, c'est le nom de l'*hedysarum diphyllum* au Malabar. (LEM.)

MALLEA MOTHE. (Bot.) Suivant M. Bosc, c'est le nom du pavette de l'Inde. (LEM.)

MALLEI-CAJAN-TAGARE (Bot.), nom donné sur la côte de Coromandel, suivant Burmann, au *verbena nodiflora* de Linnæus, maintenant réuni au genre *Zapania*. (J.)

MALLE-MEEUWEN. (Ornith.) Lachesnaye-des-Bois dit que dans leur navigation aux Indes orientales, les Hollandois donnèrent ce nom, qui signifie poules d'eau sottes, à des oiseaux de mer qui se laissoient tuer à coups de bâton. Voyez MALLEMUCKE. (CH. D.)

MALLEMUCKE. (Ornith.) Ce mot est formé de *mall*, qui signifie sot, stupide, en hollandois, et de *mocke*, qui, dans l'ancien allemand, désigne une bête, un animal. On a rapporté le terme *malle-mucke*, tantôt au goéland varié ou grisard, *larus naevius*, Linn., tantôt au *procellaria glacialis*, Linn., ou pétrel fulmar, et c'est dans cette dernière acception qu'il est cité par Muller, p. 17, n.° 144, et par Othon Fabricius, p. 86, n.° 55. Le même nom est écrit *malle-moque* dans le premier Voyage de Pagès autour du monde, tom. 2, pag. 163, et *malmuche*, dans la traduction françoise du Voyage en Islande, d'Olafsen et Povelsen, tom. 3, p. 291. (CH. D.)

MALLE-NAGOU (Erpétol.), un des noms de pays du NAJA. Voyez ce mot. (H. C.)

MALLETTE (Bot.), un des noms vulgaires de la bourse à berger, *thlaspi bursa pastoris*. (J.)

MALLEUS. (Ichthyol.) Voyez MARTEAU. (H. C.)

MALLEUS (Malacoz.), nom latin du genre MARTEAU. Voyez ce mot. (DE B.)

MALLINGTONIA. (Bot.) Ce genre, décrit dans le Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, est le même que le MILLINGTONIA. Voyez ce mot. (LEM.)

MALLOCOCCA. (Bot.) Ce genre de plante, observé par Forster dans une des îles de la mer du Sud, a été reconnu pos-

térieurement pour une espèce de *grewia* dans la famille des tiliacées. (J.)

MALLORA. (*Bot.*) Cossigny, dans son Voyage à Canton, cite sous ce nom un palmier qu'il dit être une variété d'un autre palmier de Madagascar, nommé *vouakoa*. Si ce dernier est le même que le *vacoua* de cette île, *pandanus*, il n'est pas un palmier. Cependant l'auteur dit que le fruit du mallora est rond comme celui du *vouakoa*; qu'il contient une substance farineuse, avec laquelle on a pu nourrir pendant deux mois l'équipage d'un vaisseau; qu'on fait avec ses feuilles découpées en lanières des sacs pour renfermer le café, et ces diverses indications semblent rapprocher plutôt le mallora du sagoutier, qui appartient à la famille des palmiers. Le mallora a été naturalisé dans les colonies françoises par les soins de Cossigny qui y a fait parvenir des fruits bons à semer. (J.)

MALLOTIUM. (*Bot.*) Acharius désigne ainsi la quatrième section de son genre COLLEMA. Voyez ce mot. (LEM.)

MALLOTUS. (*Bot.*) Le fruit de ce genre de Loureiro à trois loges et trois graines, joint au caractère fondé sur la séparation des sexes, nous avoit d'abord fait présumer que ce genre, qui ne nous est connu que par une description, appartenoit à la famille des euphorbiacées; mais on ne peut le certifier, tant qu'on n'aura pas observé un périsperme dans la graine. Willdenow détruit ce genre qu'il réunit au *trewia*, dont on ne connoît le caractère qu'imparfaitement, et que l'on n'a pu pour cette raison rapporter à une famille connue. Voyez TREVIER. (J.)

MALL-SNÆPPA (*Ornith.*), nom suédois de la bécassine, *scolopax gallinago*, Linn. (CH. D.)

MALMADURILLO (*Bot.*), nom du laurier-tin en Portugal. (LEM.)

MALMAISON (*Bot.*), nom vulgaire de l'astragale des champs. (L. D.)

MAL NAREGAM (*Bot.*), nom malabare, cité par Rhède, du *limonia monophylla* de Linnæus, dont M. Corrêa a fait son genre *Atalantia*, qui diffère du *limonia* par le nombre moindre de pétales et d'étamines, la monadelphie de ces derniers et l'addition d'une loge dans le fruit. (J.)

MALNOMMÉE. (*Bot.*) A Saint-Domingue et à la Martinique, on donne ce nom à l'*euphorbia hirta*. (J.)

MALOION. (*Bot.*) Un des noms grecs donnés par Dioscoride, suivant son commentateur Ruellius, à la coquelourde des jardiniers, *agrostemma coronaria*. (J.)

MALOPE. (*Bot.*) Ce nom que Plinè donnoit à la rose trémière, *alcea rosea*, est employé par Linnæus pour désigner un autre genre de malvacéc. Voyez ci-après. (J.)

MALOPE (*Bot.*), *Malope*, Linn. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées, Juss., et de la *monadelphie polyandrie*, Linn., dont les caractères sont : Un calice double, l'extérieur plus large, composé de trois folioles cordiformes, l'intérieur monophylle et semiquinquéfide; une corolle de cinq pétales ouverts, plus grands que le calice, réunis par leur base, et adhérens au tube staminifère; des étamines nombreuses, à filamens réunis inférieurement en tube cylindrique, libres dans leur partie supérieure, portant des anthères presque réniformes; un ovaire supère, surmonté d'un style simple inférieurement, multifide supérieurement, terminé par plusieurs stigmates sétacés; plusieurs capsules arrondies, monospermes, rassemblées en tête dans le calice persistant.

Les malopes sont des plantes herbacées, à feuilles simples, alternes, accompagnées de stipules; et à fleurs assez grandes, ordinairement axillaires. On en connoît cinq espèces, dont trois croissent naturellement en Europe; nous parlerons seulement des deux suivantes :

MALOPE MALACOÏDE : *Malope malacoides*, Linn., *Spec.*, 974; Cavan., *Dissert.*, 2, pag. 84, t. 27, f. 1. Sa racine, qui est annuelle, produit plusieurs tiges, peu rameuses, en partie couchées, longues de huit pouces à un pied, garnies de feuilles ovales ou ovales-oblongues, pétiolées, un peu en cœur à leur base, irrégulièrement crénelées en leurs bords, obscurément lobées, glabres ou chargées de quelques poils. Les fleurs sont purpurines ou violettes, quelquefois entièrement blanches, portées sur des pédoncules axillaires, de la longueur des feuilles ou à peu près. Cette plante croît en Provence, dans le midi de l'Europe, et dans le nord de l'Afrique.

MALOPE TRIFIDE : *Malope trifida*, Cavan., *Dissert.*, 2, p. 84, t. 27, f. 2. Sa tige est cylindrique, rameuse, haute de six à huit

et demi, garnie de feuilles oblongues, pétiolées, glabres, irrégulièrement dentées, et divisées le plus souvent en trois lobes pointus, quelquefois en cinq. Les fleurs sont d'un rouge incarnat, marquées de stries violettes, et portées sur des pédoncules presque plus longs que les feuilles. Cette espèce croît en Espagne. (L. D.)

MALOT. (*Ectom.*) On donne ce nom aux taons dans quelques provinces. (DESM.)

MALOUASSE. (*Ornith.*) Suivant Salerne, on donne en Sologne ce nom et celui d'*amalouasse* gare au gros-bec commun, *loxia coccothraustes*, Linn. (CH. D.)

MALOXIA. (*Bot.*) D'après Cossigny, ce seroit aux îles Nicobar le nom d'une espèce de baquois, *pandanus*, dont on mange le fruit. (LEM.)

MALPALXOCHITL. (*Bot.*) C'est dans Hernandès le nom mexicain de l'hélictère sans pétales. (LEM.)

MALPIGHIA. (*Bot.*) Voyez MOURBILIER. (POIR.)

MALPIGHIACÉES. (*Bot.*) Famille de plantes qui tire son nom du moureiller, *malpighia*, un de ses genres principaux. Elle est placée dans la série des hypopétalées ou dicotylédones polypétales à étamines insérées sous l'ovaire, à la suite des acériées et des hippocraticées et avant les hypéricées. Son caractère général consiste dans l'assemblage des suivans : Un calice persistant à cinq divisions profondes; cinq pétales onguiculés, alternes avec ces divisions, et insérés sous un disque placé sous l'ovaire; dix étamines partant du même point, à filets réunis par le bas, à anthères arrondies; un ovaire libre, simple ou trilobé, surmonté de trois styles et de trois ou six stigmates; un fruit tricapsulaire à capsules monospermes, indéhiscentes et ordinairement ailées, ou monocarpe charnu et rempli de trois noyaux ou noyaux monospermes: graines sans périsperme; embryon à radicule droite et ascendante, à lobes droits ou repliés à leur base.

Toutes les plantes de cette famille sont des arbres ou des arbrisseaux. Leurs rameaux sont opposés, ainsi que les feuilles toujours simples, accompagnées quelquefois de petites stipules. Les pédoncules florifères sont terminaux ou plus souvent axillaires, tantôt uniflores et partant plusieurs du même point, tantôt solitaires et multiflores, à fleurs disposées presque en

ombelle, ou en épi, ou en panicule; les pédicelles sont ordinairement articulés dans leur milieu, et munis de deux petites écailles.

La famille se divise naturellement en deux sections, à raison du fruit tricapsulaire ou monocarpe.

Dans celle des tricapsulaires sont placés les genres *Banisteria*, *Triopteris*, *Tetrapteris*, *Hyptage* de Gærtner, nommé *Molina* par Cavanilles et *Gærtnera* par Schreber et Willdenow, *Flabellaria* de Cavanilles, *Zymum* de M. du Petit-Thouars auquel se réunit le *Tristellateia* du même. La section des monocarpes renferme le seul *malpighia* dont Cavanilles a détaché quelques espèces pour former son genre *Galphimia*, qui n'a pas encore été adopté.

A la suite de cette famille sont placés les genres *Trigonis* et *Erythroxyllum*, qui ont avec elle beaucoup d'affinité, mais qui en diffèrent en quelques points essentiels. On peut croire qu'ils deviendront les types de nouvelles familles qui occuperont la même place dans cette série. (J.)

MALPOLE (*Erpétol.*), nom spécifique d'une couleuvre que nous avons décrite dans ce Dictionnaire, t. XI, p. 201. (H. C.)

MALT. (*Chim.*) Nom que l'on donne aux grains de quelques graminées en général, et aux grains d'orge en particulier, que l'on a préparés pour la fabrication de la bière. La préparation de ces grains consiste à les faire germer, à les exposer, vingt-cinq ou trente heures après que les germes ont paru, à une température de 55 à 60°, à séparer ensuite les germes par le frottement qu'on fait subir aux grains. Les uns nomment *malt* les grains germés; les autres, les grains germés et séparés de leurs germes; enfin il est des auteurs qui ne donnent ce nom qu'aux grains germés, séchés, séparés de leurs germes et moulus grossièrement. (CH.)

MALTHA. (*Ichthyol.*) Voyez MILANDRE. (H. C.)

MALTHE. (*Min.*) C'est le nom ordinaire, et même employé dans Pline, d'une variété de BITUME. (Voyez ce mot, t. IV, p. 428.)

Mais c'est aussi le nom d'une composition désignée ailleurs par Pline sous le nom de *maltha*, et dont les anciens se servoient pour recouvrir et faire durcir les enduits faits avec de la chaux éteinte dans du vin, et broyée avec des figes et de

la graisse de porc, nommée sain-doux. Il falloit que ces enduits fussent frottés d'huile avant d'être recouverts par cette composition. Rondelet, Art de bâtir, t. I, p. 413. (B.)

MALTHÉE, *Malthe*. (Ichthyol.) M. Cuvier a retiré du genre *Lophius* de Linnæus quelques espèces de poissons, dont il a fait un nouveau genre qui appartient à la famille des chismopnés, et qui offre les caractères suivans :

Ouverture des branchies en forme de simple fente percée en arrière des nageoires pectorales, sur les côtés du cou; opercules et rayons branchiostèges enveloppés dans la peau; squelette cartilagineux; peau alépidote; nageoires pectorales comme soutenues par deux bras; catopes jugulaires; tête très-élargie et aplatie; yeux très en avant; bouche sous le museau, médiocre et protractile; une seule nageoire dorsale, petite et molle; corps hérissé de tubercules osseux; des barbillons tout le long des côtés; point de rayons libres sur la tête.

Les MALTHÉES, qui manquent de vessie natatoire, et de cœcum, se distinguent donc aisément des BAUDROIES, qui ont sur la tête de fort longs rayons libres; des BALISTES, des MONACANTHES et des ALUTÈRES, qui ont les catopes thorachiques; et enfin des TRIACANTHES et des CHIMÈRES, qui les ont abdominaux. (Voyez ces différens noms de genres et CHISMOPNÉS.)

La MALTHÉE CHAUVÉ-SOURIS : *Malthe vespertilio*; *Lophius vespertilio*, Gmelin. Museau très-prolongé, conique et pointu; un appendice terminé par un tubercule auprès des narines; tête et corps très-larges vers l'insertion des nageoires pectorales; dents petites, crochues, sur un seul rang; dessus du corps hérissé de tubercules en forme de godets renversés et terminés par un sommet aigu; ventre armé d'aiguillons; teinte générale rougeâtre; nageoires de la queue et de la poitrine blanchâtres; catopes bruns ainsi que la nageoire du dos; taille de dix-huit pouces.

Ce poisson, toujours fort maigre, et dont la chair est peu mangeable, habite les mers qui baignent les rivages de l'Amérique méridionale, et en particulier celle du Brésil. Il est très-vorace, et a été décrit par Marcgrave, d'abord sous le nom de *Guacucuja*. Il est figuré dans l'atlas de notre Dictionnaire sous son ancienne dénomination de LOPHIE VESPERTILION.

La MALTHÉE FAUJAS : *Malthe stellata*. N.; *Lophie Faujas*, Lacép.; *Lophius stellatus*, Walb. Corps très-déprimé, aiguillonné,

en forme de disque; nageoires pectorales très-voisines de l'anüs; queue conique terminée par une nageoire arrondie; dessus du corps semé de tubercules et d'épines ramifiées vers leurs racines; des mamelons garnis de barbillons sous le ventre; taille de quatre pouces. Patrie inconnue. (H. C.)

MALTHINE, *Malthinus*. (Entom.) Ce nom, dérivé du grec *μαλθαχίνος*, qui signifie mou comme de la cire, a servi à M. Latreille pour désigner un petit genre de coléoptères apalytres, qu'il a formé aux dépens de quelques espèces de TÉLÉPHORES. Voyez ce dernier mot. (C. D.)

MALUM INSANUM MARINUM. (Zooph.) Rondelet et quelques autres zoologistes qui ont écrit en latin ont employé cette dénomination pour désigner, d'après Pallas, la pennatule cynnomorion, espèce du genre Vérétille des zoologistes modernes. (DE B.)

MALUNGAY, MARLUNGIT (Bot.), noms de la noix de ben, *moringa*, dans l'île de Luçon, une des Philippines, suivant Camelli cité par Rai. (J.)

MALURUS. (Ornith.) Ce nom, tiré de deux mots grecs, qui signifient *queue grêle*, a été donné par M. Vieillot à son genre MÉRION, composé d'espèces tirées des *motacilla* de Linnæus, ou *sylvia* de Latham. (CH. D.)

MALUS. (Bot.) Ce nom, qui est particulièrement celui du pommier, étoit donné anciennement à tous les arbres à fruits d'une certaine grosseur, charnus comme la pomme, et affectant également une forme presque sphérique: on les distinguoit par un surnom ajouté au premier, et ce surnom est devenu ensuite pour plusieurs le nom primitif. Tels sont l'oranger, le limonier, le citronnier, l'abricotier, le pêcher, le grenadier: le même a été donné par des auteurs plus récents à des arbres étrangers à fruits charnus. Le mammé, *mammea*, et le sapotilier, *achras*, étoient nommés *malus persica* par Sloane. Le *crateva* et le mancenillier, sont pour Commelin des *malus americana*. Le *malus indica* de Rumph est un jujubier, *ziziphus jujuba*. On est peut-être moins d'accord sur le *malus Assyriæ*, autrement dit *pomum Adami*, que l'on croit cependant être une espèce d'oranger à gros fruit. (J.)

MALVA (Bot.), nom latin du genre Mauve. (L. D.)

MALVACÉES. (Bot.) Cette famille de plantes à laquelle la

mauve, malva, donne son nom, est dans la classe des hypopétalées, ou dicotylédones polypétales à étamines insérées sous l'ovaire. Elle a pour caractères : Un calice monosépale à cinq divisions plus ou moins profondes, tantôt simple, tantôt entouré d'un calice extérieur mono ou polysépale ; cinq pétales égaux, tantôt distincts et hypogynes, tantôt insérés sur la gaine des étamines, et imitant alors une corolle monopétale ; étamines en nombre tantôt défini, tantôt indéfini, insérées sur l'ovaire, à filets réunis, tantôt dans presque toute leur longueur en un tube qui entoure le style et paroît supporter vers son sommet plusieurs petits filets anthérifères, tantôt seulement à leur base en un godet et séparés au-dessous, tous fertiles, ou quelques uns stériles sans anthères, mêlés entre les filets fertiles ; anthères ordinairement arrondies. Ovaire simple, sessile ou plus souvent porté sur un pivot, surmonté d'un ou plus rarement plusieurs styles, et de plusieurs stigmates ou plus rarement d'un seul. Fruit tantôt multicapsulaire, à capsules uniloculaires, mono ou polyspermes, ne s'ouvrant pas ou s'ouvrant du côté intérieur en deux valves ; tantôt simple, capsulaire ou charnue, et multiloculaire, à loges mono ou polyspermes. Graines attachées à l'angle intérieur des loges, ou à un réceptacle central qui unit et supporte les capsules et les loges. Embryon sans périsperme, à radicule dirigée vers le point d'attache de la graine, et à lobes repliés autour de la radicule et comme plissés en divers sens.

La tige est ligneuse ou herbacée ; les feuilles alternes, simples ou rarement digitées, toujours accompagnées de deux stipules ; les fleurs axillaires ou terminales, rarement diclines par avortement.

Cette famille peut se diviser d'abord en deux sections principales, caractérisées par les filets d'étamines réunis dans presque toute leur longueur en un tube, et par les mêmes réunis seulement par le bas en un godet.

Dans la première, on distingue les fruits multicapsulaires et les fruits multiloculaires. Les multicapsulaires présentent des capsules rassemblées en tête dans le *malope* et le *kitaibelia*, des capsules disposées en anneau ou en rond sur un seul plan dans les genres *Malva*, *Althæa*, *Lavatera*, *Malachra*, *Pavonia*, *Urena*, *Napæa*, *Sida*, *Cristaria* de Cavanilles. Les genres à

fruit simple, multiloculaire, ont les étamines en nombre indéfini dans l'*anoda*, le *laguna* dont le *solandra* est congénère, l'*hibiscus*, le *malvaviscus*, le *matisia* de MM. Humboldt et Bonpland, le *gossypium*, le *pouretia*; ou en nombre défini dans le *cheirostemon* de MM. Humboldt et Bonpland, l'*ockroma* de Swartz, le *senra*, le *fugosia*, le *plagianthus*, le *quararibea* d'Aublet ou *myrodia* de Swartz.

La division des étamines réunies en godet, présente le godet sessile et les étamines toutes fertiles dans les genres *Ruizia*, *Malachodendrum*, *Gordonia*, *Bombax*, *Adansonia*; le godet sessile et des filets stériles entre les filets fertiles dans les genres *Pentapetes*, *Theobroma*, *Guazuma*, *Melhania*, *Brotera* de Cavanilles, *Dombeya*, *Assonia*. Le godet est stipité, ainsi que le fruit, dans les genres *Ayenia*, *Kleinhovia*, *Helicteres*, *Triphaca* de Loureiro.

Le *pachira* est placé à la suite des malvacées, comme ayant avec elles de l'affinité, sans leur appartenir entièrement.

On a retranché de cette famille les genres *Melochia*, *Hugonia*, *Abroma*, *Byttneria*, *Sterculia* qui, à raison de leur embryon à cotylédons droits, entouré d'un périsperme, doivent être rapportés aux hermanniées qui suivent dans l'ordre naturel. (J.)

MALVA D'ISCO. (Bot.) Marcgrave dit que les Portugais du Brésil nomment ainsi le *piper umbellatum*. (J.)

MALVAISCO (Bot.); nom portugais de la guimauve officielle, selon Vandelli. (J.)

MALVA ROSEA (Bot.), nom des roses premières, *alcea*, dans les ouvrages des anciens botanistes. (LEM.)

MALVAVISCUS. (Bot.) Ce nom, cité d'abord par Anguillara pour la guimauve, *althea officinalis*, a été ensuite employé par Dillen pour désigner un genre voisin de l'*hibiscus*, mais distinct surtout par son fruit charnu et non capsulaire. Linnæus, regardant ce caractère comme insuffisant, avoit réuni ce genre à l'*hibiscus*, déjà très-nombreux en espèces. Nous avons rétabli le genre de Dillen sous son premier nom, adopté par Adanson; il l'a été ensuite également par Schreber, Willdenow et d'autres, qui l'ont nommé *achania*; c'est aussi le *petilia* de Necker. L'usage décidera quel nom doit être préféré; mais il restera au moins certain que le genre doit subsister. D'une autre part, Gærtner emploie le nom *malvaviscus* pour dési-

gner les espèces d'*hibiscus* qui ont le calice extérieur non composé de plusieurs pièces, mais monophylle, divisé profondément en plusieurs parties. Ce genre, fait auparavant par Adanson sous le nom de *pariti*, par Cavanilles sous celui de *thespesia*, n'a pas encore été adopté. Voyez MAUVISQUE. (J.)

MALVEOLA. (Bot.) Voyez MALVINDA. (J.)

MALVINDA. (Bot.) Dillen avoit fait sous ce nom, et Heister sous celui de *malveola*, le genre que Linnæus a ensuite nommé *sida*. Ce genre, auparavant réuni avec l'*hibiscus* par Tournefort, sous le nom d'*abutylon*, en diffère surtout par l'absence du calice extérieur. (J.)

MALVIZZO (Ornith.), nom italien de la grive mauvis, *turdus iliacus*, Linn. (Ch. D.)

MAMÆ-TSUTA, ITAB, ITABU (Bot.), noms japoноis, cités par Kæmpfer, du *ficus pumila*. (J.)

MAMAGU. (Bot.) On trouve sous ce nom, dans les forêts de la Nouvelle-Zélande, une espèce de fougère, *polypodium medullare*, mentionnée par Forster, dont la racine et le bas de la tige contiennent une moelle que les habitans mangent après l'avoir fait rôtir. Elle a la consistance et la saveur de la rave, et approche aussi de celle du sagou. On en peut exprimer un suc rouge et glutineux très-abondant. (J.)

MAMAKU, FANNA-IKADU. (Bot.) L'*osyris japonica* de M. Thunberg est ainsi nommé au Japon. (J.)

MAMAM-CACAO (Bot.), nom de l'*hura crepitans*, chez les habitans de Cayenne. (J.)

MAMANGA. (Bot.) L'arbrisseau du Brésil, cité sous ce nom par Marcgrave, paroît être une espèce de casse à feuilles bijuguées. (J.)

MAMANT, MAMONT. (Mamm.) C'est le même nom que MAMOUTH. (F. C.)

MAMAOEIRA (Bot.), nom brésilien du papayer, nommé aussi *papay*, suivant Marcgrave. (J.)

MAMAT. (Ornith.) L'oiseau désigné sous ce nom dans le Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, est la passerine jacobine, Vieill., *emberiza hyemalis*, Lath. (Ch. D.)

MAMAY (Bot.), de C. Bauhin. Voyez *Mamei d'Amérique* à l'article MAMEI. (LEM.)

MAMBI. (Bot.) Voyez COCA. (J.)

MAMBU. (*Bot.*) C'est sous ce nom que Clusius, dans ses *Exotica*, fait mention de l'arbre plus connu sous celui de bambou, duquel découle le tabaxir, matière sucrée qui tenoit lieu de sucre chez les anciens, avant que l'on connût ou cultivât la canne qui fournit cette dernière substance. Selon Clusius, le mambu a un tronc d'un tel volume, que l'on peut faire avec deux de ses entre-nœuds ouverts d'un côté, un canot assez grand pour porter deux hommes, qui peuvent manœuvrer avec beaucoup de facilité sur les fleuves de l'Inde, et éviter par un mouvement rapide l'approche des crocodiles ou caymans, communs dans ces fleuves. Clusius avoit extrait ces détails du voyageur d'Acosta, témoin oculaire. (J.)

MAME, DAIDFU (*Bot.*), noms japons cités par Kæmpfer, du *dolichos soja* de Linnæus, dont les graines, au rapport de M. Thunberg, sont employées dans la préparation du soja du Japonais, ou kitjap des Chinois, dans lequel entrent plusieurs autres substances comestibles. (J.)

MAMEI, Mamea. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, quelquefois polygames, polypétalées, de la famille des *guttifères*, de la *polyandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à deux folioles ; quatre pétales, quelquefois cinq ou six ; les étamines nombreuses, insérées sur le réceptacle ; un ovaire supérieur ; un style court ; un stigmate en tête. Le fruit est une très-grosse baie globuleuse, charnue, à une loge, renfermant trois ou quatre semences.

MAMEI D'AMÉRIQUE : *Mamea americana*, Linn. ; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 458 ; Sloan., *Jam. Hist.*, 2, pag. 123, tab. 217, fig. 3 ; Burm., *Amer. Icon.* ; vulgairement, **ABRICOTIER D'AMÉRIQUE, ABRICOTIER DE SAINT-DOMINGUE.** Grand et bel arbre de l'Amérique, autant intéressant par l'agrément de son aspect que par la nature de ses fruits. Son tronc s'élève à la hauteur de soixante à soixante-dix pieds ; il supporte une cime ample, touffue, pyramidale. L'écorce est grisâtre, crevassée ; les jeunes rameaux sont tétragones, garnis de feuilles opposées, ovales, obtuses, glabres, très-entières, coriaces, luisantes, longues de six à huit pouces ; les pétioles très-courts ; les pédoncules courts, uniflores, épars sur les anciens rameaux. Les fleurs sont blanches, d'environ un pouce et demi de diamètre ; elles répandent une

odeur agréable ; leur calice est composé de deux folioles caduques, coriaces, concaves, arrondies, colorées; les pétales sont une fois plus longs que le calice, arrondis, concaves, obtus; les filamens des étamines courts, capillaires; les anthères droites, oblongues; l'ovaire est arrondi; le style une fois plus long que les étamines. Le fruit est une grosse baie uniloculaire, revêtue d'une écorce épaisse, contenant une pulpe charnue, et quatre coques monospermes, ovales, au moins de la grosseur d'un œuf de pigeon, coriaces, fibreuses, scabres à leur superficie, renfermant une grosse amande.

Cet arbre croît dans l'Amérique méridionale, dans la Guiane et aux Antilles. On en fait des poutres, des tables, des chaises, et autres ouvrages. Il distille de son écorce, lorsqu'on y pratique des incisions, une gomme qui, dit-on, tue les chiques, insectes très-incommodes, qui s'insinuent dans la chair des pieds, s'y multiplient, et occasionnent de très-vives douleurs. La chair de ses fruits a une saveur particulière, douce, fort agréable; elle est ferme, aromatique, d'un beau jaune. On la coupe par tranches qu'on fait macérer dans du vin sucré, pour la dépouiller totalement des particules amères qui auroient pu y rester attachées, et on la sert ainsi sur les tables. On en prépare avec du sirop et des aromates d'excellentes marmelades. L'esprit de vin distillé sur les fleurs, donne une liqueur qu'on vante beaucoup, et qu'on nomme dans les Antilles *eau créole*.

Ces fruits se vendent sur les marchés comme les meilleurs du pays. Outre les variétés de forme, qui sont, en général, relatives à ce qu'une ou plusieurs de leurs semences sont avortées, ils varient encore beaucoup dans leur grosseur. Leur écorce est double; l'extérieure coriace, épaisse, d'un brun jaunâtre, crévassée, s'enlevant aisément; elle en recouvre une seconde, mince, jaunâtre, qui tient fortement à la pulpe. Il faut avoir soin, lorsqu'on veut manger les fruits, d'enlever soigneusement cette deuxième écorce; car elle est d'une amertume considérable, qui, à la vérité, ne se manifeste pas d'abord, mais dont en revanche l'impression se conserve pendant deux à trois jours. On retrouve aussi, dans la pulpe qui avoisine les noyaux, une amertume semblable, qu'on évite pareillement.

MAMEI ARBRISSEAU; *Mammea humilis*, Vahl, *Eglog. Amer.*, 2,

pag. 40. Arbrisseau d'environ six pieds, d'où découle un suc jaunâtre. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, elliptiques, longues de quatre à cinq pouces, aiguës, quelquefois obtuses, avec une petite échancrure, coriaces, très-glabres; les nervures jaunâtres; les fleurs polygames; les pédoncules, dans les individus mâles, sortent de tubercules situés de chaque côté des cicatrices; dans les femelles, un peu au-dessus de la cicatrice des pétioles; les deux folioles du calice sont concaves, arrondies, persistantes; les pétales deux fois plus longs, dont deux un peu plus grands; l'ovaire placé sur un réceptacle hémisphérique, jaunâtre; une baie allongée, obtuse, longue de deux pouces, à trois semences oblongues, réticulées. Cette plante croît dans l'Amérique, au Mont-Serrat. (POIR.)

MAMEKA. (Bot.) Les Hottentots donnent ce nom à plusieurs espèces de *mesembryanthemum* qu'ils mâchent pour apaiser la soif. (LEM.)

MAMELLE PELUCHÉE ET TIGRÉE. (Bot.) C'est le titre que Paulet donne à un groupe d'agarics qui comprend les *agaricus granulatus*, *aurantius*, *striatus*, *incertus*, *filamentosus* et *cæsareus* de Schæffer, *Fung. bav.*, pl. 21, 37, 58, 62, 209 et 247. (LEM.)

MAMELLES. (Bot.) Un assez grand nombre de champignons, qui ont plus ou moins de ressemblance avec des mamelles, sont ainsi désignés par Paulet. Tels sont les suivans :

MAMELLES DE CHAIR. Espèce d'agaric de six à sept pouces de hauteur, dont le chapeau, en forme de mamelle, a quatre ou cinq pouces de diamètre et de hauteur. Les feuillets sont d'un blanc sale ou grisâtre, écartés. Le dessus du chapeau est couleur de chair pâle. Ce champignon, observé par Paulet dans les bosquets de Trianon, n'est point malfaisant. Paulet en fait une famille particulière dans ses champignons feuilletés ou agarics, caractérisée par la forme du chapeau semblable à une grosse mamelle, la grandeur du champignon, et par sa substance pareille à de la chair fraîche sans membranes et sans fibres sensibles. L'espèce est figurée pl. 118 du Traité de Paulet.

MAMELLES A L'ENCRE. Agaric décrit par Paulet, *Trait. Ch.*, 2, pag. 218, pl. 125, fig. 1, et qui paroît être un de ceux figurés par Schæffer sous les noms d'*agaricus truncorum*,

tab. 6; *fuscescens*, pl. 16; et *lignorum*, pl. 59. Ce champignon, en forme de mamelle, d'une couleur gris de lin ou cendrée, couvert d'une poussière farineuse, a des feuillets d'abord de même couleur, mais qui brunissent ensuite, puis noircissent comme de l'encre. Il croît dans les bois de Versailles en touffe de deux ou trois individus. Dans une variété le chapeau est profondément sillonné de haut en bas. Paulet pense que ce champignon est suspect. Donnée avec ses feuillets à des chiens, ils le rejettent avec vomissement, et en paroissent incommodés. Il fait partie de la famille des *encriers farineux*.

MAMELLE RAYÉE ET DORÉE. Cet agaric, qui fait partie de la famille des mamelonnés gris de Paulet, décrit et figuré par lui (Trait., 2, p. 241, pl. 117, fig. 1, 2), est un champignon haut de quatre pouces sur deux ou trois d'étendue, en forme de mamelle de couleur roux clair ou doré. Lorsqu'il est naissant, il ressemble à un cône blanc obtus; son chapeau est sujet à se fendre en long et à s'entr'ouvrir. Les feuillets d'abord gris, puis fauves, et ordinairement recouverts d'une poussière farineuse, sont fragiles, faciles à séparer du chapeau, et entremêlés de feuillets plus courts. Ce champignon, donné aux animaux, les altère d'abord, puis leur cause des vomissemens; ils en sont très-malades, mais ils n'en meurent pas. On le rencontre dans le parc de Saint-Maur. Paulet le range encore dans le groupe qu'il désigne par *mamelons rayés*.

MAMELLES POURPRES ET BLANCHES. Paulet donne ce nom à deux agarics qui ne sont connus que par les dessins que Cimel en a laissés, et qui font partie de la collection des vélins du Muséum d'Histoire naturelle. Ils croissent en Italie; leur chapeau, en forme de mamelon, est purpurin et muni de feuillets blancs en dessous.

MAMELLES VERTES ET ROUGES. C'est encore un agaric figuré par le même dessinateur, et dont le vélin existe dans la même collection. Il croît également en Italie; son stipe est court et épais; son chapeau grand, étalé, pointillé de vert et garni en dessous de feuillets d'un rouge vif.

MAMELLES BRUNES. Paulet donne ce nom à deux espèces d'agarics décrites par Micheli (Gen., pag. 149, *Fungus*, n.° 3

et 6), qui sont d'une couleur brune obscure, et dont le chapeau est en forme de mamelon. Ce sont de petits champignons qu'on désigne à Florence par les noms de *canapone scuriccio* et *funghetto scuro*. (LEM.)

MAMELLES. (*Mamm.*) Organes de la nature des glandes conglomérées, destinés à la sécrétion du lait, existant exclusivement dans les animaux vertébrés, à sang chaud, et vivipares; ceux qu'on désigne ordinairement par les noms de quadrupèdes et de cétacés, et que les zoologistes, à cause de la présence même de ces organes, ont réunis sous la dénomination générale de **MAMMIFÈRES**. (Voyez l'article **QUADRUPÈDES**.)

Les mamelles placées à la face inférieure du corps dans les animaux, et à la partie antérieure et supérieure dans l'homme, sont composées d'une multitude de petits grains lobés, de couleur blanchâtre, d'apparence pulpeuse, liés entre eux par un tissu spongieux, cellulaire et graisseux. Leur masse est traversée par un grand nombre de conduits lactifères demi-transparents, dilatables, qui se réunissent en plusieurs troncs pour se porter vers un point de la surface de l'organe, où ils sont ouverts, et y former conjointement avec les vaisseaux sanguins, et la peau extérieure, modifiée convenablement, un tubercule sensible et érectile, le mamelon, par l'extrémité duquel s'opère la sortie du lait. Ces conduits sont en communication directe avec de nombreux vaisseaux lymphatiques, ramifiés dans l'intérieur de la glande, et avec des veines, qui, ainsi que les artères, sont très-abondantes, mais peu grosses.

Les artères qui se distribuent dans les mamelles, sont les mammaires internes ou sous-sternales, lorsque ces organes sont situés sur la poitrine, comme dans la femme, et ce sont des rameaux des épigastriques et des hypogastriques, chez les mammifères qui les ont placés sur la région du ventre ou sur celle des aines. Les nerfs sont très-petits, mais nombreux, surtout dans le mamelon, et ils proviennent des paires dorsales. La peau extérieure qui revêt les mamelles est toujours plus fine et plus douce que celle des parties environnantes, et, entre elle et la glande, existe un tissu cellulaire feuilleté très-tenace.

Ordinairement chaque glande mammaire n'a qu'un seul mamelon, mais il y en a quelquefois plusieurs.

Les mamelles existent constamment chez les animaux compris dans la classe des mammifères, si ce n'est dans deux espèces (l'ornithorhynque et l'échidné), que plusieurs naturalistes soupçonnent être ovipares, et qui n'en ont encore laissé apercevoir aucune trace.

On les trouve dans les deux sexes en pareil nombre, et semblablement disposées; mais elles n'ont d'utilité que chez les femelles. Dans l'état de viduité, celles-ci les ont en général d'un volume médiocre; mais, dès que la gestation commence, elles se gonflent, et la sécrétion du lait s'opère. Cette sécrétion devient encore plus abondante après l'accouchement et durant l'allaitement des petits.

Le nombre des mamelles est très-variable dans les espèces de mammifères, souvent même chez des animaux rapprochés par tous les autres points de leur organisation, et c'est surtout dans les ordres des carnassiers et des rongeurs qu'il existe des anomalies de ce genre assez fréquentes. En général, les mammifères qui font peu de petits à la fois, ont moins de mamelles que les autres, et ceux qui pullulent le plus, en ont davantage; mais cette remarque est loin d'être générale.

On distingue les mamelles en pectorales, abdominales ou inguinales, selon qu'elles sont placées sur la poitrine, sous le ventre ou dans la région des aines.

Lorsqu'il n'en existe que deux, elles sont, 1.^o pectorales chez l'homme, les singes, les makis et genres voisins, les chauve-souris, les galéopithèques, plusieurs tatous, les paresseux, les lamantins et le dugong; 2.^o inguinales chez les moutons, les chèvres, quelques antilopes, les vrais cétacés, l'éléphant, le tapir et le cheval (1); 3.^o ventrales dans le cochon d'Inde, le rhinocéros et l'hippopotame. Dans les chéiroptères du genre Rhinolophe, on a long-temps cru qu'il existoit quatre mamelles, deux pectorales et deux inguinales; mais M. Kuhl a reconnu que ces dernières ne consistent qu'en une simple production de la peau sous laquelle on ne trouve aucune glande mammaire.

Lorsqu'on en compte quatre, elles sont, 1.^o toutes pecto-

(1) Dans ces deux derniers animaux les mamelles du mâle, très-petites, sont situées sur le prépuce.

rales dans l'hélamys; 2.^o pectorales et ventrales dans le loris; 3.^o ventrales seulement dans le lion, la genette, la loutre, la fouine, l'agouti des Patagons, l'écureuil palmiste, le pika sulgan, certains phoques, le morse, etc.; 4.^o pectorales et inguinales, telles que celles du paca et du tatou cachicame; 5.^o toutes inguinales, comme celles des ruminans des genres chameau, lama, bœuf, de quelques antilopes, etc. Dans le capromys, on en trouve deux derrière les aisselles, et deux en avant des cuisses, tout-à-fait sur les cotés du corps, et dans une disposition telle qu'il y a moins de distance entre les deux mamelles d'une même paire, en prenant la mesure de leur éloignement par-dessus le dos, qu'en le faisant par-dessous le corps.

Quand il y a six mamelles, tantôt on en trouve deux pectorales et quatre ventrales, comme chez le blaireau, le couguard, le zibet, le polatouche, le taguan, le mulot, le loir, etc., ou quatre pectorales et deux ventrales, comme dans l'ours et le lièvre tolai, ou bien quatre ventrales et deux inguinales, comme dans la musaraigne et le pika proprement dit. Dans le raton et le coati, elles sont toutes ventrales.

Plusieurs mammifères en ont huit ainsi disposées, 1.^o quatre pectorales et quatre ventrales dans le chat, le rat d'eau, la gerboise alagtaga, etc.; 2.^o toutes les huit ventrales, dans le polatouche sapan et la marmotte boback; 3.^o deux pectorales et six ventrales dans l'écureuil, etc.

Il y a dix mamelles, toutes ventrales, dans le cochon, mais dont les deux premières et les deux dernières peuvent être considérées comme pectorales et inguinales. Le chien, le lièvre, le lapin et la marmotte des Alpes en ont quatre pectorales, et six ventrales; le hérisson en a six pectorales et quatre ventrales, etc.

Enfin on en trouve douze ainsi réparties : quatre pectorales et huit ventrales dans le cabiai, six pectorales et six ventrales dans le surmulot, quatre pectorales et huit ventrales dans le rat proprement dit, et quatre mamelles de chaque sorte dans la marmotte souslik dont M. Frédéric Cuvier a formé le type de son genre Spermophile.

Quel que soit leur nombre, les mamelles sont en général placées symétriquement sur deux lignes parallèles et longitudi-

nales. Néanmoins dans le genre des didelphes on remarque un arrangement différent. Chez l'un de ces animaux, le didelphe à oreilles bicolores, dont la peau du ventre s'étend et se replie de façon à former une poche dans le fond de laquelle les mamelons sont placés, ces organes très-rapprochés les uns des autres se trouvent au nombre de treize, douze disposés en ellipse, et le treizième au milieu. L'opossum, autre espèce du même genre, a sept mamelons seulement dont un central. Enfin il existe, dans la même famille, des quadrupèdes dont d'Azara fait mention, lesquels ont quatorze mamelons disposés en deux séries, et compris entre deux simples replis longitudinaux de la peau. Ces mamelons sont à peine visibles lorsque les didelphes n'ont pas de petits, mais lorsque ceux-ci sont nés, ils s'emparent chacun d'une tétine, et par l'excitation qu'ils y causent, la font grandir, de façon qu'elle pénètre dans leur œsophage très-profondément, et leur sert pendant quelque temps comme de pédicule ou de point d'attache à leur mère. Voyez MARSUPIAUX. (DESM.)

MAMELLES A RUBAN. (Bot.) Voyez PETITES MAMELLES A RUBANS. (LEM.)

MAMELON A L'AIL. (Bot.) Voyez l'article MAMELONS. (LEM.)

MAMELON ARDOISE. (Bot.) Voyez Mamelonnés foncés, à l'article MAMELONNÉS. (LEM.)

MAMELON AURÔRE. (Bot.) Voyez CÔNE D'OR. (LEM.)

MAMELON BLANC (Conchyl.), nom marchand de la nérîte mamelon, *nerita mamilla*, Linn. (DE B.)

MAMELON A COLUMELLE NOIRE. (Conchyl.) Variété de la nérîte mamelon. (DESM.)

MAMELON FAUVE, A GRAND OMBILIC. (Conchyl.) C'est la *nerita glaucina* de Linnæus, espèce de natices des conchyliologues modernes. (DE B.)

MAMELONÉ, *Papillaris*. (Conchyl.) Terme de conchyliologie, employé pour désigner que le sommet d'une coquille univalve est obtus et arrondi comme dans les volutes, ou que ses tubercules sont mousses et arrondis. Voyez CONCHYLOGIE. (DE B.)

MAMELONNÉ [GRAND], BULBEUX, BRUN ET BLANC. (Bot.) C'est le nom par lequel Paulet désigne une grande es-

pèce d'agaric décrite par Micheli, dont le chapeau est d'un brun obscur, découpé, élégamment peluché au centre, à feuillets blancs et à stipe bulbeux à la base. Ce champignon se mange aux environs de Florence. (LEM.)

MAMELONNÉS. (*Bot.*) Paulet forme sous cette dénomination plusieurs groupes ou familles, comme il les nomme, dans le genre *Agaricus*. Ces champignons sont essentiellement caractérisés par leur chapeau mamelonné ou en forme de mamelon. Il y a

Les mamelonnés blancs.

Les mamelonnés de couleur.

Les mamelonnés foncés.

Les mamelonnés gris.

Les mamelonnés pâles.

Les **MAMELONNÉS BLANCS** diffèrent des *mamelons plateaux* (voyez **MAMELONS**) par leur chapeau qui ne s'évase pas en manière de cône ou de plateau, et par leur stipe plein sans être moelleux. Il y en a deux espèces que Paulet regarde comme suspectes, bien qu'elles n'aient point incommodé les animaux qui en ont mangé. Elles sont blanches comme neige.

Le *grand mamelonné blanc* (Paulet, *Trait.*, t. 2, pag. 236, pl. 113, fig. 1, 2) a cinq ou six pouces de hauteur, avec un chapeau de quatre à cinq pouces d'étendue. Ses feuillets sont très-pressés, entremêlés d'autres feuillets plus petits, et s'insèrent autour du stipe sans y adhérer. Sa substance est aqueuse, sans odeur désagréable. On le trouve au bois de Boulogne, du côté de Longchamp.

Les *petits mamelonnés ailés* (Paul., *l. c.*, fig. 3, 4) se font remarquer par leur chapeau dont le centre offre un petit mamelon, et dont les bords se relèvent en manière de petites ailes. Ils croissent plusieurs ensemble au pied des bouleaux; ils s'élèvent à deux pouces environ, et répandent une odeur nauséuse qui les rend suspects.

Les **MAMELONNÉS DE COULEUR** ont des couleurs vives, ordinairement au nombre de deux distinctes ou qui se nuancent; une surface humide, une substance tendre, aqueuse, fade au goût; un stipe qui devient entièrement fistuleux. Ils ne sont pas nuisibles: il y en a deux espèces.

Le *cône doré de Tournefort*. Décrit à l'article CÔNE D'OR.

Le *vert des orties*. (Voyez VERT DES ORTIES.)

LES MAMELONNÉS FONCÉS sont de couleur de terre d'ombre, ou d'ardoise, à stipe droit et d'une forme plus régulière que celle des mamelonnés pâles. Il y en a deux espèces.

Le *mamelonné bistre* (Paul., Trait., tom. 2, pag. 239, pl. 115, fig. 1, 4.), qui se compose de deux variétés. La première, le *grand mamelonné bistre*, a quatre pouces de hauteur, et un chapeau de trois pouces d'étendue. Il est totalement couleur de *bistre*, et répand une très-bonne odeur de champignon. Il n'est point nuisible.

La seconde variété ou le *petit mamelonné bistre*, ne diffère que par sa petite taille, n'ayant guère plus d'un pouce dans ses dimensions. Son odeur n'est pas aussi agréable.

Ces champignons croissent au printemps dans le bois de Vincennes.

Le *mamelon ardoise* (Paul., l. c., pl. 115, fig. 5, 6) a son chapeau d'un bleu foncé d'ardoise, ainsi que son stipe, tandis que les feuillets sont de couleur de chair tendre. Il a trois pouces de hauteur; son chapeau est finement rayé en dessus, et un peu rude au toucher. Il croît à Meudon, et n'est pas nuisible.

LES MAMELONNÉS GRIS diffèrent des précédens par leur couleur grise ou rousse, leur stipe plus fort et plus élevé, et par leur substance en général beaucoup plus charnue. Ils ne sont pas nuisibles. On en compte quatre espèces.

Le *mamelon souris* (Paul., tom. 2, pag. 240, pl. 116, fig. 1, 3) est sans doute l'*agaricus leucophæus* de Scopoli. La surface de son chapeau est unie, quoiqu'elle paroisse velue ou peluchée, par l'effet de petits points noirs distribués en façon de poils sur un fond gris. Ce champignon a quatre pouces de hauteur, son chapeau en a deux d'étendue. Ses feuillets sont gris et piquetés de noir ou de brun. Il est sec, sans odeur, d'une saveur piquante et désagréable, et cependant point malfaisant.

La *mamelle rayée et dorée*, décrite à son article.

L'*éteignoir doré tige brune*. (Voyez à l'article ÉTEIGNOIR.)

Le *nyctalopique*. (Voyez ce mot.)

LES MAMELONNÉS PALES ont leur chapeau couleur de chair.

pâle ou blanche ou lilas, les feuillets d'une couleur différente, leur stipe cylindrique et point parfaitement droit, Il y a :

Le *crottin de cheval*. (Voyez cet article.)

Le *satin pâle*. (Voyez SATIN PALE.)

Le *petit bouton lilas*. (Paul., Trait., 2, pag. 238, pl. 116, fig. 4, 5.) (Voyez BOUTONS.)

Le *petit bouton blanc et roux* (Paul., loc. cit., fig. 6, 7), qui a une odeur de farine fraîche moulue. (Voyez à l'article BOUTONS.)

On remarque encore dans la Synonymie de Paulet :

1.° Les MAMELONNÉS ORANGES ET GRIS, qui sont le *fungus* n° 37 de Vaillant, *Bot. Paris.*, auprès duquel Paulet place une autre espèce de *fungus* de Micheli, qui croît en touffe rampeuse, d'une couleur orangée brunâtre, à feuillets roux et stipe fistuleux. Il se trouve aux environs de Florence.

2.° Les MAMELONNÉS RAYÉS, où Paulet range le champignon décrit à l'article MAMELLE RAYÉE ET DORÉE, l'*agaricus galericulatus*, Schæffer, pl. 45, et plusieurs autres agarics mentionnés par Vaillant et Micheli, distingués par leur couleur grise ou baie, et leur grandeur. (LEM.)

MAMELONS. (*Bot.*) Paulet fait plusieurs familles dans le genre Agaric qu'il désigne par ce nom, à cause de la forme du chapeau qui est plus ou moins semblable à un mamelon ou à une mamelle. Il a ainsi :

Les mamelons plateaux.

Les mamelons carnés de Vaillant.

Les MAMELONS PLATEAUX sont ainsi nommés parce que le centre de leur chapeau est relevé en forme de bouton ou de mamelon, et que ses bords, en s'étalant, finissent par former une surface horizontale, tandis que sa partie inférieure ou feuilletée a la forme d'un entonnoir. Le stipe est moelleux intérieurement. Deux espèces composent cette famille.

Le *mamelon à l'ail* (Paul., Trait., 2, pag. 234, pl. 112, fig. 1), qui répand une forte odeur d'ail que l'on convertit en celle d'amande amère, en laissant quelque temps le champignon dans l'eau. Il est de très-bon goût et point suspect. Paulet l'indique en Franche-Comté, en Suisse, en Allemagne, où l'on en fait généralement usage et sans le

moins inconvenient. Il se conserve très-bien : les Comtois le vendent avec le mousseron de Suisse. Ce champignon est fauve ou couleur de ventre de biche, haut de quatre à cinq pouces, large de trois à quatre; sa surface est lisse et unie comme du satin; sa chair est blanche; ses feuillets sont droits, inégaux, et le bas du stipe est un peu tubéreux ou bulbeux.

2. Le *bouton plateau* (Paul., Trait., tom. 2, pag. 234, pl. 112, fig. 2, 6), et les *petits blancs de lait* (Paul., l. c., tom. 1, p. 561) qui ont été décrits par Vaillant, sont des petits champignons d'un blanc de neige ou de lait, hauts d'un à deux pouces, d'abord bombés ou en cône obtus, puis s'aplanissant en se développant; à surface visqueuse et chair assez ferme. Les feuillets sont fins, bien rayonnés ou irréguliers. On trouve ces champignons sur les pelouses, dans les bois, à Versailles, Sceaux, Vincennes, près Paris. Ils ne sont point dangereux, quoique fades au goût, et que leur odeur soit un peu vireuse.

Les MAMELONS CARNÉS, ou les CARNÉS DE VAILLANT, sont remarquables par leur couleur de chair ou rose pâle, par leur stipe un peu fusiforme, et par le mamelon terminal qui finit par s'effacer.

Le *grand carné* (Paul., tom. 2, pag. 244, pl. 119, fig. 2, 3) s'élève à trois ou quatre pouces; son chapeau ressemble d'abord à une mamelle, puis s'aplatit : son stipe est presque cylindrique.

Le *petit carné* (Paul., l. c.; fig. 2, 3) est d'un tiers plus petit, son stipe est fusiforme, son chapeau est légèrement rayé par la saillie des feuillets qui sont placés dessous. Ces deux champignons ne sont point nuisibles; cependant ils ont une odeur de bois humide gâté, et sont fades au goût. (LEM.)

MAMELONS. (Foss.) Scheuchzer, Lang, Wallerius et d'autres anciens auteurs ont ainsi nommé des pièces pentagones ou hexagones, convexes d'un côté, concaves de l'autre, portant à leur centre, du côté bombé, un mamelon, et qu'on trouve à l'état fossile. Ces pièces ont fait partie du têt des cidarites, et portent le petit bouton sur lequel étoit attachée une des pointes dont l'animal étoit couvert. C'est principalement dans les couches de craie que l'on trouve ces pièces. (D. F.)

MAMELONS AILÉS [PETITS]. (*Bot.*) Voyez **MAMELONNÉS BLANCS.** (LEM.)

MAMELONS SOURIS. (*Bot.*) Voyez *Mamelonnés gris*, à l'article **MAMELONNÉS.** (LEM.)

MAMERA. (*Bot.*) Selon Clusius, les Portugais donnoient ce nom au papayer. (J.)

MAMILLAIRES. (*Conchyl.*) Les conchyliologues françois du siècle dernier donnoient le nom de coquilles mamillaires aux espèces de volutes dont on a fait le genre **GONDOLÉ**, *Cymbium*. Voyez ces mots et **VOLUTE.** (DE B.)

MAMILLIFÈRE, *Mamillifera.* (*Actinoz.*) C'est une petite section générique établie par M. Lesueur dans le Journal de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie, tom. 1, pag. 178, pour un petit nombre d'actinies fort rapprochées de celles dont M. Cuvier a fait le genre Zoanthe, mais qui en diffèrent, parce que n'étant pas longuement pédonculées, un plus ou moins grand nombre d'individus se réunissent par la base de manière à former une sorte d'expansion mamelonnée à la surface des roches qu'ils recouvrent. C'est un genre encore très-voisin de celui que le même auteur a établi dans le même ouvrage sous la dénomination de corticifère, parce que chaque petite actinie est contenue dans du sable agglutiné, qui lui fait comme une loge de sable. M. Lesueur ne caractérise que deux espèces de mamillifère. 1.° **MAMILLIFÈRE AURICULE**, *Mamillifera auricula*, pl. 8, fig. 2, *loc. cit.*, dont le corps charnu, court, cylindrique, de couleur rougeâtre, est terminé par un disque verdâtre, percé au centre par une bouche petite, blanchâtre, et entourée d'un rang de vingt-six ou trente tentacules rougeâtres : cette espèce recouvre par ses larges expansions les rochers à l'entrée des ports de l'île Saint-Vincent et de la Dominique. 2.° **MAMILLIFÈRE NYMPHE**, *Mamillifera nymphaea*, dont le corps est d'un rouge jaunâtre, court, charnu ; le disque de même couleur, avec un cercle vert à la base des tentacules qui sont d'un brun clair, sur deux rangs, et au nombre de cinquante environ ; la bouche rosacée, sous forme de bouton, et divisée de chaque côté par quatre ou cinq plis : de l'île de Saint-Christophe. Pour plus de détails sur l'organisation, la distribution systématique de ces animaux et des actinies en général, voyez **ZOANTHAIRES.** (DE B.)

MAMINA. (*Bot.*) On ne connoît que par la description incomplète de Rumph cet arbre d'Amboine, de l'écorce duquel est tiré par incision un suc épais, visqueux, blanchâtre, qui jaunit en vieillissant, dont la saveur est astringente et la propriété purgative. Selon Rumph, il est d'une hauteur médiocre; ses feuilles sont alternes, luisantes; ses fleurs viennent en bouquets latéraux; ses fruits sont de petits drupes ovoïdes, ombiliqués, dont la noix dure et ridée contient une amande visqueuse. (J.)

MAMMA. (*Conchyl.*) Klein a établi sous ce nom un genre de coquilles univalves qui correspond, à peu de chose près, à celui que les conchyliologistes modernes ont adopté, d'après Adanson, sous la dénomination de NATICE. Il y comprenoit, en effet, les espèces que l'on a nommées MAMELON, à cause de leur forme. (DE B.)

MAMMAIRE, *Mammaria*. (*Malacoz.?*) Genre d'animaux établi par Muller, trop insuffisamment connu pour que l'on puisse être un peu certain de la place qu'il doit occuper dans la série; aussi les auteurs systématiques varient-ils à ce sujet. Gmelin plaçoit ce genre près des actinies, ce qu'ont imité M. Bosc et tous les auteurs linnéens. M. de Lamarck en a fait au contraire un genre de sa classe des tuniciers, et par conséquent l'a mis auprès des ascidies. M. G. Cuvier n'en a pas parlé. D'après les caractères que Muller assigne à ce genre; le corps lisse, sans aucun cirre autour de l'ouverture qui est unique, il me semble plus probable que c'est un genre de la famille des actinies, comme Gmelin l'a pensé; mais c'est ce que je n'oserois assurer, car j'ai rencontré assez souvent dans nos mers un corps charnu, subpédiculé, avec un enfoncement assez profond et médian à sa partie supérieure, [qui pourroit bien être une espèce de mammaire de Muller, et qui m'a paru n'être qu'un véritable alcyon. Quoi qu'il en soit, Gmelin caractérise dans ce genre trois espèces qui sont toutes des mers du Nord, etc.

La MAMMAIRE BLANCHE; *Mammaria alba*, Mull., *Zool. Dan. Prod.*, 2718, conique, ventrue, et toute blanche.

La MAMMAIRE BIGARRÉE; *Mammaria varia*, Mull., *loc. cit.*, 2719, ovale et variée de blanc et de pourpre.

La MAMMAIRE GLOBULE; *Mammaria globulus*, Gmel., d'après Qth. Fabricius, *Faune du Groenl.*, pag. 329, n° 315. Globu-

leuse , lisse , gélatineuse , cendrée , ayant une ligne et demie de diamètre. (DE B.)

MAMMALOGIE. (*Mamm.*) C'est-à-dire science des mammifères. Voyez QUADRUPÈDES MAMMIFÈRES. (F. C.)

MAMMAROU. (*Bot.*) Voyez LIANE PERSIL. (J.)

MAMMEI, MAMMAY (*Bot.*), nom caraïbe de l'abricot de Saint-Domingue, adopté par Plumier et changé par Linnæus en celui de *mammea*. Voyez MAMEI. (J.)

MAMMIFÈRES. (*Mamm.*) C'est-à-dire porte-mamelles. Voyez QUADRUPÈDES MAMMIFÈRES. (F. C.)

MAMMOLA (*Bot.*), nom italien d'une espèce d'agaric qui sera décrit à l'article ORSEILLE. (LEM.)

MAMMON (*Bot.*), nom du *melicocca bijuga*, aux environs de la Nouvelle-Valence, dans la province du Caraccafana, suivant M. de Humboldt. (J.)

MAMMONT. (*Mamm.*) Voyez MAMMOUTH. (DESM.)

MAMMOUTH ou **MAMMONT.** (*Mamm.*) Nom que les Russes donnent à l'espèce d'éléphant dont les os se trouvent en si grande abondance sous terre, dans les parties les plus froides de la Sibérie, et dont les défenses qu'ils appellent *cornes de mammont* (*mammontovaia-kosi*) s'emploient, quand elles sont bien conservées, aux mêmes ouvrages d'art que l'ivoire des éléphants ordinaires.

Les Anglo-Américains ont transporté ce nom à un animal pourvu de défenses comme l'éléphant, dont ils trouvent aussi les ossemens chez eux, mais qui diffère des éléphants ordinaires par la structure de ses mâchoières, c'est le MASTODONTE de M. G. Cuvier. (Voyez ce mot.)

Le véritable mammoth, le mammoth primitivement appelé ainsi, est une espèce d'éléphant très-semblable à l'éléphant des Indes, principalement par ses dents mâchoières, mais qui en diffère par quelques détails de son ostéologie, notamment par la longueur de ses alvéoles, et la forme de quelques unes de ses articulations, mais surtout par la laine épaisse et rousse mêlée de longs crins bruns dont il étoit couvert.

Ce dernier caractère a été reconnu sur quelques individus, que la rigueur du froid a conservés dans les parties les plus glacées de la Sibérie, et particulièrement sur celui que

M. Adams a découvert en 1807 sur les bords de la mer glaciale, et dont le squelette entier est conservé à Pétersbourg.

On dispute sur l'étymologie du nom de *mammoth*. Les uns le font venir de *mamma* qui, dans quelques idiomes tartares, signifie la terre; d'autres, de *mehemoth*, épithète que les Arabes ajoutent souvent au nom de l'éléphant (*fihl*), quand l'animal est très-grand; d'autres enfin, de *behemoth* qui, ainsi que chacun sait, est employé par Job pour désigner un très-grand animal, que sa description poétique ne permet pas de déterminer avec beaucoup d'exactitude, mais dans lequel plusieurs commentateurs ont cru reconnoître l'hippopotame.

Les peuples de la Sibérie, étonnés de la quantité d'ossements de mammoth, qu'ils trouvent en creusant la terre, et que les rivières arrachent à leurs berges lors des inondations, ont imaginé que cet animal habite naturellement sous terre comme les taupes; qu'il y vit et qu'il y meurt, et qu'il ne peut supporter, sans périr, la lumière du jour.

Les Chinois, qui ont sans doute aussi des os de mammoth dans les parties septentrionales de leurs possessions, ont adopté une fable pareille, et donnent à cet animal imaginaire le nom de *tien-schu*, ou d'*yn-schu*. Ils le croient semblable à une souris, mais de la taille d'un éléphant.

Pierre-le-Grand, ayant donné en 1722 l'ordre d'envoyer à Pétersbourg tous les os remarquables par leur grandeur, que l'on découvroit en Sibérie, ils y arrivèrent en si grande abondance qu'une salle entière du Muséum de l'Académie en fut bientôt remplie.

Il paroît que ce fut Duvernoy, anatomiste de Montbéliard, et membre de l'Académie de Pétersbourg, qui chercha le premier à prouver, par une comparaison immédiate avec le squelette d'un éléphant qu'il disséqua, que la plupart de ces grands os de Sibérie venoient d'un animal du même genre; cette proposition, sans cesse confirmée par des comparaisons nouvelles, n'est plus aujourd'hui sujette à aucun doute.

On est même arrivé à reconnoître que c'est une espèce particulière, différente de l'éléphant des Indes et de celui d'Afrique. C'est ce que M. G. Cuvier a établi d'une manière incontestable dans ses Recherches sur les Ossements fossiles.

Ce n'est pas seulement en Sibérie que l'on trouve des os

de cette espèce d'éléphant ; toutes les parties de l'Europe en ont fourni en quantité, et il y en a même dans quelques endroits de l'Amérique septentrionale, pêle-mêle avec les os de cet autre mammouth, nommé mastodonte.

On peut voir, dans l'ouvrage que nous venons de citer, l'énumération d'un très-grand nombre de lieux qui ont fourni des os de mammouth. On en a même déterré en divers endroits d'Allemagne, des squelettes entiers accumulés en tas. Si le mammouth de Sibérie a été plus tôt célèbre, c'est que le froid en a mieux garanti les os, et surtout les défenses ; et que ces dernières, s'étant assez bien conservées pour devenir un objet de commerce, ont été recherchées avec beaucoup de soin par les habitans.

Aussi long-temps qu'on se figuroit ces os comme provenus de l'espèce des éléphants qui habitent encore aujourd'hui dans la zone torride, il étoit assez difficile de comprendre comment ils avoient pu être transportés dans des lieux si éloignés, ou comment les animaux qui les avoient produits avoient pu vivre dans des climats si froids. Aussi les naturalistes ont-ils imaginé sur ce sujet des systèmes sans nombre. Selon les uns, une grande inondation auroit jeté les cadavres de ces grands quadrupèdes à ces distances immenses de leur pays natal, ou les auroit contraints de s'y rendre. Tel est, par exemple, le sentiment de Pallas. Selon d'autres, le climat de la Sibérie étoit autrefois assez chaud pour nourrir des éléphants, mais il s'est refroidi, soit par la raison que le globe, comme le veut Buffon, éprouve un refroidissement graduel très-lent, soit parce que l'axe de la terre aura changé, et que des contrées autrefois sous l'équateur sont maintenant près des pôles, soit enfin pour toute autre cause.

Il y a même des auteurs qui ont cru que ces éléphants auroient été conduits dans ces régions lointaines par les hommes ; qu'Annibal, par exemple, en a mené en Italie, et les Romains dans la Gaule et la Germanie ; quant à ceux de Sibérie, on avoit recours aux conquérans arabes et mongoles ; opinion insoutenable depuis que l'on connoît l'excessive abondance de ces os dans les pays les plus reculés, et où jamais conquérans ne furent tentés de se rendre, et surtout depuis que l'on sait qu'il se trouve dans les mêmes dépôts des osse-

mens d'hippopotame , de rhinocéros et d'autres grands quadrupèdes que les armées n'ont jamais conduits à leur suite.

Mais depuis qu'il est certain que le mammoth n'étoit ni l'éléphant des Indes, ni celui d'Afrique , mais bien une espèce particulière , et une espèce couverte de deux sortes de poils , et par conséquent très-capable de supporter le froid , il n'y a pas de raison pour croire qu'il n'ait pas vécu dans les climats même où l'on en déterre les os. Ce qui reste à expliquer, c'est comment et par quelles catastrophes leur espèce a pu être détruite au point de ne laisser aucuns rejetons sur la face actuelle du globe ; mais cette difficulté n'est point particulière au mammoth : elle embrasse une foule d'autres espèces qui ont également disparu , et dont les naturalistes n'ont eu connoissance que par leurs restes fossiles. (G. C.)

MAMOGARI. (*Bot.*) Nom brame du *tsjeru mulla* des Malabares , que Rhède prend pour un jasmin , quoiqu'il lui reconnoisse cinq étamines très-apparentes. Il est probable que c'est plutôt une apocinée ; ce que l'on pourra vérifier , lorsqu'on connoîtra son fruit. (J.)

MAMONET. (*Mamm.*) Voyez MACAQUE MAIMON. (DESM.)

MAMPATA. (*Bot.*) Nous devons à M. Adanson la connoissance de cet arbre du Sénégal , qui , dans notre *Genera* , est réuni au *parinarium* , dans la famille des rosacées , section des amygdalées. (J.)

MAMULARIA. (*Bot.*) Voyez HERPACANTHA. (J.)

MAN (*Ornith.*) , nom de l'épervier , *falco-nisus* , Linn. , à la terre des Papous. (CH. D.)

MANA. (*Bot.*) Les Brahmes nomment ainsi le beenel du Malabar , qui est une variété du *croton racemosum* de Burmann. (J.)

MANABEA (*Bot.*) , *manabo des Galibis*. Genre de plante de Cayenne , établi par Aublet : il doit être réuni à l'*ægiphila* dans la famille des verbenacées , dont il ne diffère que par son fruit à deux loges dispermes , et non à quatre loges monospermes. La réunion peut subsister au moyen d'une addition dans le caractère de l'*ÆGIPHILE* Voyez ce mot. (J.)

MANACA. (*Bot.*) Espèce de palmier non décrite , et citée seulement par M. de Humboldt. Il a un tronc élevé et mince sans épines , et des feuilles pennées à folioles membraneuses.

Les Espagnols d'Amérique le nomment aussi *palmito* et *palmito del Rio Negro*.

Il existe encore sous le nom de *manaca* à fleurs odorantes, un arbrisseau du Brésil, cité par Marcgrave, qui paroît être un myrte ou un jambosier. (J.)

MANACUS (*Ornith.*), nom générique donné, en latin moderne, par Brisson, aux manakins, *pipra*, Linn. (CH. D.)

MANAER (*Bot.*), nom javanois de *Ixora alba*, suivant Burmann. (J.)

MANAGUIER DE LA GUIANE (*Bot.*), *Managa guianensis*, Aubl., *Guian.*, vol. 2, suppl., pag. 2, tab. 369. Arbre des forêts de la Guiane qui avoisinent la source de la rivière de Courou. Il est peu connu; son bois est blanc; son tronc est revêtu d'une écorce blanchâtre; il s'élève à la hauteur de dix à douze pieds, et pousse à son sommet des branches rameuses, les unes droites, d'autres inclinées, garnies de feuilles alternes, ovales, oblongues, entières, acuminées, vertes, épaisses, caduques, longues de deux ou trois pouces; les pétioles courts. Les fleurs n'ont pas été observées. Les fruits naissent ordinairement trois à cinq aux aisselles des feuilles et à l'extrémité des branches. Ils sont sphériques, à peu près de la grosseur d'une noix, portés chacun sur un pédoncule court; un calice à cinq divisions étroites, linéaires, aiguës, soutenant une baie molle, jaunâtre, panachée de rouge; l'écorce épaisse, blanchâtre, spongieuse; deux loges séparées par une cloison à laquelle sont attachés plusieurs rangs d'osselets enveloppés d'une substance gélatineuse, transparente, de couleur jaune; ces osselets sont de forme ovale, aplatis, chagrinés; ils renferment une amande à deux cotylédons. (POIR.)

MANAGURELL. (*Mamm.*) Selon Sonnini, ce nom est celui que le coendou porte à la Nouvelle-Espagne. (DESM.)

MANAIMBANNA (*Bot.*), nom caraïbe, cité par Surian, de *Eupatorium furcatum* de M. Lamarck. (J.)

MANAKIN. (*Ornith.*) Les oiseaux auxquels les Hollandois de Surinam ont donné ce nom, avoient été placés par Linnæus, dans la 10.^e édition du *Systema Naturæ*, avec les mésanges; mais les trois doigts antérieurs de celles-ci ne sont réunis qu'à leur base, et leur mandibule supérieure n'a presque point d'échancrure, ce qui ne s'accorde pas avec les caractères des

manakins. On les a aussi classés avec les coqs-de-roche, qui leur ressemblent par le mode de réunion des deux doigts externes ; mais le bec de ces derniers, dont les formes se rapprochent davantage de celui des cotingas, est proportionnellement plus long, plus ouvert à la base et plus déprimé à la pointe. Divers auteurs les ont aussi associés aux moineaux, aux linottes, aux tangaras, aux roitelets. Enfin les ornithologistes se sont assez généralement accordés à établir, sous le nom de *pipra*, un genre particulier, dont les caractères sont d'avoir un bec court, fort, plus haut que large, trigone à la base, comprimé sur les côtés, vers le bout; la mandibule supérieure courbée et échancrée à la pointe, l'inférieure un peu retroussée et acuminée; les narines latérales, grandes, mais à moitié fermées par une membrane couverte de petites plumes; les trois doigts de devant inégaux en longueur, l'intermédiaire uni à l'interne jusqu'à la première articulation seulement, et à l'externe jusqu'à la deuxième. Le cou et les ailes sont courts, et la queue, composée de douze pennes, est ordinairement carrée.

M. Desmarest, qui a publié à la suite de son bel ouvrage sur les tangaras, une monographie des manakins, a fait observer que les plumes qui couvrent le corps de ces oiseaux ont de longues barbules, ressemblant à des poils très-fins. Les plus grandes espèces n'excèdent pas la taille d'un moineau, et il y en a d'aussi petites qu'un roitelet. Linnæus, dans la 12.^e édition du *Systema Naturæ*, en compte treize, que Gmelin, dans la 13.^e édition, porte à vingt-six. L'*Index Ornithologicus* de Latham en comprend vingt-huit, et le supplément, six. M. Desmarest, ayant remarqué, ainsi que plusieurs autres naturalistes, qu'on n'avoit trouvé de vrais manakins que dans l'Amérique méridionale, et que ceux des oiseaux de l'ancien continent auxquels on avoit donné ce nom, n'en présentoient pas tous les caractères, s'est borné à en décrire et figurer sept. M. Vieillot, dans la 2.^e édition du Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, publiée postérieurement, en mentionne plus de vingt, quoiqu'il en ait extrait quatre, savoir : les *pipra punctata*, *striata*, *gularis* et *superciliosa*, pour en former le genre *Pardalote*; mais plusieurs de ces espèces ont été appor-

tées des différentes parties du monde, et n'ont été que superficiellement décrites.

Les seules notions qu'on ait jusqu'à ce jour sur les mœurs des manakins, sont dues à Sonnini qui les a observés à la Guiane, où ils préfèrent les bois humides et frais aux terrains plus chauds et plus secs, sans fréquenter toutefois les marais, ni le bord des eaux. Leur vol est assez rapide, mais court et peu élevé; ils ne se perchent que sur les branches moyennes des arbres dans les bois, qu'ils ne quittent jamais pour aller dans les lieux découverts ni dans les campagnes voisines des habitations. Ils se réunissent le matin en petites troupes de huit à dix de la même espèce, et se joignent souvent à des compagnies d'autres petits oiseaux : ils font alors entendre un gazouillement assez agréable; mais vers neuf à dix heures, ils se séparent et se retirent seuls jusqu'au lendemain dans les endroits les plus ombragés des forêts. Leur nourriture consiste en petits fruits sauvages; ils mangent aussi des insectes.

MANAKIN TIJÉ, OU GRAND MANAKIN; *Pipra pareola*, Linn. et Lath. Cette espèce, qui est le *tijé guacu* de Marcgrave et le *manacus cristatus niger* de Brisson, a quatre pouces et demi de longueur. Le mâle a été figuré sous le nom de manakin noir huppé de Cayenne, dans la planche 687 de Buffon, n.° 2; et la planche 303, n.° 2, du même recueil, représente le jeune, qui y est nommé manakin vert à huppe rouge. M. Desmarest a consacré à cet oiseau quatre planches où le mâle est peint 1.° dans l'état adulte, 2.° en mue, 3.° encore jeune, et dans la dernière desquelles est figurée la femelle. Chez le mâle adulte, la plus grande partie du plumage est d'un noir foncé et velouté. Depuis le sommet de la tête, dont le devant est de la même couleur, jusqu'à l'occiput, il y a des plumes d'un beau rouge, qui sont roides, longues, dirigées dans le sens de la tige, et qui forment une huppe quand elles se relèvent. Le cou, la poitrine, le ventre et le croupion sont également noirs, et le dos est couvert de plumes composées de barbules d'abord réunies entre elles par un duvet assez fourni jusqu'aux deux tiers de leur longueur, et terminées par des soies bleues, très-fines, qui cachent la couleur grise et blanche de ces plumes à leur base. Les grandes plumes des ailes sont d'un noir violet

en dessus et d'un brun grisâtre en dessous; leurs petites couvertures et les grandes pennes caudales sont d'un noir foncé. Le bec est noir et les pieds sont rouges dans les individus vivans, qui ont les yeux d'une belle couleur de saphir.

La femelle du tijé, qui est dépourvue de huppe, a le dessus du corps d'un vert olivâtre et le dessous d'un vert jaunâtre, avec une teinte de gris sur la poitrine et sur le cou. Les petits très-jeunes lui ressemblent.

Cette espèce, qui se trouve à Cayenne, y est bien moins commune qu'au Brésil.

MANAKIN ROUGE : *Pipra aureola*, Linn. et Lath.; *Manacus ruber*, Briss. La figure 3.^e de la 34.^e planche de Buffon représente le mâle de cette espèce, qui a trois pouces neuf lignes de longueur totale. M. Desmarest lui a aussi consacré quatre planches, sur lesquelles on voit 1.^o le mâle adulte, 2.^o le même à l'époque de la mue, 3.^o un jeune, 4.^o une variété orangée. Le mâle de cette espèce, la plus commune de celles qui habitent la Guiane, a la tête, le cou, le haut du dos, la poitrine, d'un rouge vif; le front et les côtés de la gorge orangés : toutes ses plumes sont, à leur origine et dans la partie non visible, d'un beau blanc. Le pli de l'aile est marqué d'un trait jaune; le bas du dos, le croupion, les plumes scapulaires et le dessous du corps sont d'un noir lustré; les ailes et la queue sont également noires à l'extérieur, mais chacune des pennes alaires a intérieurement une tache blanche, et les couvertures inférieures sont jaunâtres; le bec est noir et les pieds sont bruns. La femelle, que M. Desmarest n'a pas figurée, comme le dit un ornithologiste moderne, puisque cet auteur déclare n'avoir pas eu même occasion de l'examiner, a, selon Buffon, le dessus du corps olivâtre, avec un vestige de couronne rouge sur la tête, et le ventre ainsi que la poitrine d'un jaune olivâtre.

Le manakin orangé qu'Edwards a regardé comme la femelle de cette espèce, et que Buffon a fait figurer, pl. 302, n.^o 2, comme une espèce particulière, n'est qu'une variété du mâle.

MANAKIN GOÎTREUX; *Pipra gutturosa*. L'oiseau que M. Desmarest a ainsi nommé, est par lui regardé comme de la même espèce que le casse-noisette de Buffon, figuré dans sa 303.^e pl. enluminée, n.^o 1, sous le nom de manakin à tête noire de Cayenne, *pipra manacus* de Linnæus et de Latham, et la variété

est représentée sous celui de manakin du Brésil dans la 302.^e pl., n.^o 1. Les couleurs du manakin goîtreux, peint dans l'ouvrage de M. Desmarest, sont en effet les mêmes, et l'on ne remarque de différence sensible que dans la longueur des plumes qui forment une sorte de goître sur la gorge de celui-ci, tandis qu'on ne trouve pas cette touffe saillante sur la même partie dans les figures de Buffon, ni dans celle du *black-capped manakin* d'Edwards, pl. 250 de ses Glanures, lequel n'est autre que le manakin du Brésil. M. Desmarest, en avouant que le caractère par lui tiré de la touffe de plumes blanches n'auroit pu échapper à la sagacité d'Edwards, de Brisson et de Buffon, si les individus qu'ils ont décrits en avoient été pourvus, déclare, de son côté, qu'il existoit chez plus de quinze individus par lui observés, ce qui le porte à croire que son absence doit être attribuée à l'âge ou au sexe, et à considérer ce signe comme le vrai type de l'espèce. L'opinion de ce naturaliste paroissant fondée, sa description va être suivie comme étant celle du mâle.

La longueur de l'oiseau est d'environ quatre pouces; le dessus de la tête et le dos sont d'un noir foncé luisant; une large bande d'un blanc grisâtre forme derrière son cou un collier dont les plumes, grises à la base et blanches à l'extrémité, sont très-barbues; les petites couvertures supérieures de ses ailes sont de couleur blanche; les pennes alaires et caudales d'un noir brun; le blanc du ventre devient, vers les côtés du corps et le croupion, d'un gris cendré qui se retrouve sur les petites couvertures supérieures de la queue; les plumes du dessous du cou, d'un blanc éclatant, sont beaucoup plus longues que les autres, et comme leurs barbules sont très-écartées, elles offrent l'aspect d'un goître. Chez les individus conservés dans les cabinets, le bec est noir et les pieds sont jaunâtres.

Ces oiseaux qu'on trouve au Brésil, à Cayenne, et plus communément à la Guïane, surtout aux lisières des grands bois, ne fréquentent pas plus les Savanes et les lieux découverts que les autres manakins, avec lesquels ils ne se mêlent pas, quoiqu'ils vivent comme eux en petites troupes; ils se tiennent le plus souvent à terre, et lorsqu'ils se posent sur des branches, c'est toujours sur les plus basses; ils paroissent aussi manger moins de fruits que d'insectes, et on les rencontre

assez fréquemment à la suite des colonnes de fourmis voyageuses appelées *termès*. Ce sont les piqûres aux pieds que leur font ces fourmis qui semblent être la cause de leurs sauts et des cris qui imitent le bruit du petit instrument avec lequel on casse les noisettes. Ils n'ont aucun autre chant ni ramage : très-vifs et très-agiles, ils ne restent presque jamais en repos, mais ils ne volent pas au loin.

MANAKIN A GORGE BLANCHE ; *Pipra gutturalis*, Linn. et Lath., pl. enl. de Buffon, 324, fig. 1. Cette espèce est longue de trois pouces huit lignes. M. Desmarest a fait figurer les deux sexes. Les plumes qui couvrent le devant du cou, la gorge et le bord intérieur de quelques plumes alaires du mâle, sont blanches, et elles forment sur sa gorge une sorte de cravate qui se termine en pointe sur la poitrine ; le reste du corps est d'un noir violet. Le bec, que divers auteurs disent être noirâtre en dessus et blanc en dessous, avoit les deux mandibules d'un brun clair chez les individus observés par M. Desmarest. Une femelle, envoyée de Cayenne, avoit le dessus de la tête, du cou, le dos et les couvertures supérieures des ailes d'un vert olive foncé ; la gorge, la poitrine et le ventre blancs ; les grandes plumes alaires et caudales d'un noir brun du côté intérieur, et extérieurement d'un vert olivâtre : les pieds étoient bruns.

MANAKIN A TÊTE BLANCHE : *Pipra leucocilla*, Linn. et Lath.; et *leucocapilla*, Gmel. et Desmarest. Cette espèce, qui est figurée dans la planche 34 de Buffon, n.° 2, et dans la Monographie de M. Desmarest, se trouve au Brésil, à Surinam et à la Guiane. Elle a environ trois pouces huit lignes de longueur. Le mâle a le sommet de la tête blanc ; les plumes du corps, soyeuses comme celles des autres manakins, sont d'un gris foncé à la racine et d'un noir luisant dans la partie visible ; les plumes alaires et caudales, de cette dernière couleur extérieurement, sont brunes à l'intérieur ; le bec, les pieds et les ongles sont bruns. Différentes circonstances portent à croire que la femelle est d'un vert olivâtre. Suivant Dahlberg, cet oiseau fait entendre un petit chant fort agréable dans les roseaux.

MANAKIN A TÊTE D'OR ; *Pipra erythrocephala*, Linn. et Lath. Le mâle de cette espèce est figuré dans la planche 34 de Buffon, n.° 1, et M. Demarest, qui l'a aussi fait peindre, a donné de plus la figure d'un individu qu'il croit être la femelle,

quoiqu'il soit de plus forte taille. Le mâle n'a, suivant la description de cet auteur, que trois pouces de longueur; le dessus de sa tête, le derrière du cou et les joues sont d'un jaune doré; l'extrémité des barbules des plumes de ces parties offre des teintes légères d'un rouge orangé, qui sont plus apparentes vers la base du cou qu'ailleurs; le dos, le dessus du cou, la gorge et la poitrine sont d'un noir foncé, et les ailes, ainsi que la queue, d'un noir brun. Tout le corps de l'individu regardé comme la femelle est olivâtre, à l'exception de la tête et du dessous du cou, qui sont d'un gris foncé.

Dans le *Chichitotl altera* de Séba, vol. 1, pl. 60, fig. 8, dont Buffon a fait son *manakin à tête rouge*, la couleur jaune de la tête est remplacée par une belle couleur rouge; les ailes et la queue sont d'un noir d'acier brillant; le bec et les pieds sont jaunâtres. Il se trouve à la Guiane, au Mexique et au Brésil.

MANAKIN VARIÉ; *Pipra serena*, Linn. et Lath. Cette espèce, figurée dans la 324.^e planche enluminée de Buffon, n.^o 2, sous le nom de manakin à front blanc, et dans la Monographie de M. Desmarest, se trouve à Cayenne où elle est rare; elle n'a que trois pouces six lignes du bout du bec à celui de la queue, et n'est pas plus grosse qu'un roitelet. Son front et le sommet de la tête sont couverts de plumes blanches, ayant la forme d'écailles, et un peu relevées; celles qui les suivent sont d'un bleu d'aigue-marine; le reste de la tête, la gorge, le cou, le dos, les ailes et la queue sont d'un noir lustré; le croupion est d'un bleu très-éclatant; une partie de la poitrine est orangée, et les plumes abdominales et anales sont jaunes; le bec et les ongles sont noirs, et les individus empaillés ont les tarses noirâtres.

M. Desmarest a donné par supplément la description et la figure d'un autre individu de la même espèce, chez lequel le noir du premier est remplacé par du vert, la plaque blanche du front par une plaque grise, le bleu de ciel du croupion par une teinte d'un vert éclatant, et qu'il regarde comme un jeune mâle.

La Monographie de M. Desmarest est terminée par la description du manikup ou plumet blanc, *pipra albifrons*, Gmel., dont il donne une belle figure; mais cet oiseau de la Guiane,

qui porte dans Buffon le nom de demi-fin à huppe et gorge blanches, pl. 707, n.° 1, a des caractères qui pourroient le faire regarder comme intermédiaire entre les manakins et les fourmiliers. D'un autre côté, M. Cuvier, pag. 339 de son Règne animal, le range dans une section de ses piegrièches à bec droit et grêle, avec des huppés de plumes redressées; et, l'embarras des méthodistes pour lui trouver une place convenable, ayant déterminé M. Vieillot à l'examiner plus attentivement, il en a formé un genre séparé, dont les caractères seront exposés sous le mot *pithys*.

MANAKIN SUPERBE; *Pipra superba*, Gmel. et Lath. Cet oiseau de Surinam, que Pallas a décrit dans le 6.° fascicule de ses *Spicilegia Zoologica*, comme un des plus beaux qu'il eût encore vus, et qui l'y a fait figurer, d'après un individu existant à Rotterdam dans le cabinet de M. Gevers, est un peu plus grand que le manakin rouge. Ses narines sont couvertes par les plumes frontales, et sa bouche est entourée de poils, ce que l'auteur lui-même fait remarquer comme une circonstance particulière; des plumes allongées, étroites et d'un rouge éclatant, forment sur le sommet de la tête une sorte de huppe; un croissant bleu se remarque au haut du dos; les plumes alaires sont pointues et de couleur brune; le reste du corps est noir, ainsi que le bec; les pieds et les ongles sont jaunâtres.

Cette espèce est la huitième et dernière que M. Cuvier cite dans son Règne animal; et si M. Desmarest ne l'a pas comprise positivement dans sa Monographie, c'est parce qu'il ne l'a pas vue en nature. Il en est de même du manakin à poitrine dorée, *pipra pectoralis*, Lath., qui se trouve au Brésil. La tête, le cou, la poitrine, le dos, les ailes et la queue de ce dernier sont d'un noir-bleu foncé; la poitrine est traversée par un croissant d'un beau jaune doré, qui se recourbe sur chaque côté du cou; les autres plumes sont de couleur ferrugineuse.

M. Vieillot a décrit et fait graver dans le Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, tom. 19, pag. 162, et pl. G, 4, n.° 2, un MANAKIN A LONGUE QUEUE, *Pipra caudata*, Lath., lequel est aussi représenté pl. 153 des *Misc. Zool.* de Shaw. Cet oiseau a quatre pouces et demi de longueur; son plumage est, en général, d'un beau bleu avec reflets; il a le sommet de la tête rouge, le bec brun, les ailes noires; les deux plumes

intermédiaires de sa queue dépassent les autres de neuf lignes, et sont pointues.

Le même auteur donne aussi comme espèces de ce genre les deux oiseaux décrits dans l'Ornithologie du Paraguay, n.^{os} 111 et 112, sous les noms de bec-en-poinçon plombé, et bec-en-poinçon à queue en pelle; mais il ne dissimule pas son incertitude à l'égard du premier, qui est le MANAKIN PLOMBÉ, *Pipra plumbea*, Vieill., et il ne parle avec assurance que du second, le MANAKIN A QUEUE EN PELLE, *Pipra longicauda*, Vieill. On peut voir la description de ces deux oiseaux au Supplément du quatrième volume de ce Dictionnaire, p. 60.

M. Vieillot cite encore, sans dénomination particulière, trois autres manakins à longue queue, venant aussi de l'Amérique méridionale, dont le premier avoit les joues d'un gris sombre; la gorge grise; la tête, les plumes scapulaires, les pennes primaires des ailes et la queue noires; le bas du dos, le croupion, les couvertures supérieures de la queue rouges; le dessous du corps blanc; le bec brun et les pieds gris. Le second, qui lui a paru être un jeune, avoit les parties supérieures d'un vert cendré; la gorge et le devant du cou de cette dernière couleur; les plumes abdominales et anales d'un blanc sale. Le troisième, qui a été apporté du Brésil par M. Delalande fils, existe au Muséum de Paris; il a une huppe rouge, les ailes et la queue d'un beau noir, le reste du plumage d'un bleu de ciel foncé, le bec et les pieds d'un rouge brun.

On voit dans les mêmes galeries, sous le nom de MANAKIN A DEUX BRINS, une espèce que M. Temminck désigne dans l'analyse de son système général d'ornithologie, sous celui de *pipra militaris*, Shaw, laquelle a le front rouge, la tête ardoisée, le dessus du corps brun, le dessous d'un blanc sale, et deux longues pennes à la queue. M. Temminck cite encore comme une grande espèce (*p. max.*) un *pipra strigilata*, mais sans aucune autre indication, et l'on trouve, pl. 54, des Oiseaux colorés que cet auteur publie, avec M. Laugier, pour faire suite à ceux de Buffon; la figure de manakins rubis et à tête rouge.

Il y a enfin au Muséum, et à la suite des manakins, mais sans étiquettes, des individus dont la grosseur n'excède pas

celle du pouliot, et qui, bruns sur le corps, ont en dessous des taches longitudinales de cette couleur sur un fond d'un blanc jaunâtre.

Outre ces espèces, on place dans l'*Index Ornithologicus* de Latham, et dans le Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, parmi les manakins, des oiseaux dont le pays natal est inconnu, tels que le *pipra cinerea*, qui n'a que trois pouces et demi de longueur, et dont le plumage, de couleur cendrée sur le corps, est blanchâtre sur les parties inférieures; le *pipra caerulea*, qui a la langue dentelée à son extrémité, la tête, les ailes et la queue noires, le dos bleuâtre et le ventre blanchâtre; le *pipra nigricollis*, dont les parties supérieures sont d'un noir bleuâtre, et qui a le haut du ventre blanc, la gorge et le bas-ventre noirs; le *pipra hæmorrhœa*, dont le bas-ventre est blanc, avec une tache rouge, et qui a le dessus du corps noir, et les couvertures supérieures de la queue presque aussi longues que les pennes; un de l'île de la Trinité, *pipra cyanocephala*, dont le front, les joues et le dos sont d'un vert olive, les ailes et la queue noires, et qui a le haut de la tête d'un joli bleu de ciel, et les parties inférieures d'un jaune foncé, tirant au vert sur les flancs; un du cap de Bonne-Espérance, *pipra capensis*, qui a le ventre orangé, et les parties supérieures noirâtres; un de l'île d'Huaheine, dans la mer Pacifique, *pipra gularis*, lequel a le dos d'un noir bleuâtre, la poitrine écarlate et le ventre blanc; deux de l'Australasie, savoir, 1.° *pipra Desmaresti*, dédié par M. Leach à M. Desmarest, et figuré pl. 41 de la suite des *Miscel. Zoologica*, lequel est d'un bleu noir éclatant sur le corps, et a le ventre blanc, la gorge, la poitrine et les plumes anales rouges; 2.° *pipra superciliosa*, ou manakin rougeâtre, dont le corps est de cette couleur en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous, et qui a les ailes brunes, la queue noire, et une tache blanche surmontée d'une ligne noire au-dessus de l'œil. Cet oiseau est décrit en double emploi, dans le Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, sous le nom de pardalote rougeâtre, *pardalotus superciliosus*, tom. 24, pag. 529.

On ne croit pas devoir terminer cet article sans faire ici mention des considérations qui ont déterminé M. Desmarest à écarter du genre Manakin beaucoup d'autres espèces que

divers auteurs y avoient rangées avant l'année 1805, époque de la publication de sa Monographie.

Le *pipra leucotis*, ou fourmilier à oreilles blanches, qui a été décrit par Gmelin sous ce nom, et sous celui de *turdus auritus*, ne se rapproche des manakins que par la réunion de ses doigts externes, et il a d'ailleurs les formes, les couleurs, et les habitudes des fourmiliers. Le *pipra nævia*, pl. enl. 823, n.° 2, est aussi un fourmilier. Le *pipra musica* est l'euphone organiste de M. Desmarest. Le *pipra atricapilla*, ou oiseau cendré de Buffon, a le bec bien plus long que celui des manakins. Le *pipra papuensis* de Gmelin a le bec plus long et plus aplati, et sa mandibule supérieure n'est pas échancrée. Les *pipra punctata*, de la Nouvelle-Hollande; *striata*, de la terre de Van-Diémen, selon Anderson; *minuta*, des grandes Indes, etc., ne doivent pas être considérés comme des manakins, si l'Amérique méridionale est regardée comme leur patrie exclusive. Le *pipra europæa*, décrit par Hermann dans ses *Observationes Zoologicæ*, et dont il propose de faire un nouveau genre sous le nom d'*Ægithalos*, a les pieds conformés comme ceux des mésanges.

Parmi les espèces d'Amérique le *pipra rubetra* de Latham et de Gmelin, ou *rubetra* de Séba, a la queue très-longue, le bec mince, courbé et alongé; le *pipra cristata* de Latham et de Gmelin, ou *picicitli* de Séba et non de Fernandez, a le bec pointu; le *pipra grisea*, Lath. et Gmel., auquel le *coquantototl* de Séba doit être rapporté, a la figure d'un moineau et le bec court, recourbé et se jetant en arrière; or, tous ces caractères diffèrent beaucoup de ceux des manakins, comme l'observe Buffon. Le *miacatototl* de Séba et de Brisson, ou manakin à collier, *pipra torquata* de Latham et de Gmelin, et le *miacatototl* de Fernandez, *pipra miacatototl* de Latham, n'offrent que des caractères trop vagues pour reconnoître si ce sont véritablement des manakins.

Outre les difficultés que le genre Manakin présente pour la détermination des espèces, la variété des noms peut encore occasionner quelquefois des embarras nouveaux, et il est bon de remarquer ici : 1.° que le cotinga cordon bleu est appelé dans Edwards manakin bleu à poitrine pourprée; 2.° que le manakin noir huppé n'est autre que le tijé; 3.° que le *rubetra*

porte aussi le nom de manakin roux; 4.° que le manakin goitreux ou casse-noisette, est le même que le manakin noir et blanc, et le manakin chaperonné de noir; 5.° que le manakin au visage blanc est le *manikup* ou plumet blanc; 6.° que le manakin à front blanc ne diffère pas du manakin varié; 7.° que le manakin noir et jaune est le manakin rouge; 8.° que le manakin rouge huppé est le *picicitli*; 9.° que les manakins pointillé et rayé sont les pardalotes auxquels M. Vieillot a donné les mêmes épithètes. (CH. D.)

MANAKUS ou MANACUS. (*Ornith.*) Quelques auteurs ont ainsi latinisé le nom des MANAKINS. Voyez ce mot. (DESM.)

MANALLOU (*Bot.*), nom caraïbe cité par Surian, du *cynanchum parviflorum* de Swartz, espèce de plante apocinée. (J.)

MANAM-PODAM. (*Bot.*) Plante labiée du Malabar, dont M. Lamarck fait son *hyssopus cristatus*, mais dont Willdenow fait un genre sous le nom de *elsholtzia*, parce que la lèvre supérieure de sa corolle est entière, et l'inférieure est à quatre lobes. (J.)

MANANGHAMETTE. (*Bot.*) Arbre de Madagascar, cité par Flacourt, dont le bois rouge-brun noircit comme l'ébène : ce qui pourroit faire présumer que c'est un plaqueminier; *diospyros*, dont l'ébénier est aussi congénère. (J.)

MANAROU (*Bot.*), nom caraïbe cité par Nicolson, de l'aristoloche ronde qu'il nomme aussi LIANE A SERPENT. Voyez ce mot. (J.)

MANASSI (*Bot.*), nom donné dans l'île de Madagascar, à l'ananas, suivant Flacourt. (J.)

MANATE. (*Mamm.*) Dampier donne par erreur au phoque-lion ce nom, qui est celui du lamantin. (F. C.)

MANATI (*Mamm.*), nom que l'on donne sur plusieurs côtes de l'Amérique méridionale au lamantin. (F. C.)

MANATIA (*Ichthyol.*), nom spécifique d'un CÉPHALOPTÈRE. Voyez ce mot. (H. C.)

MANATIKLI. (*Ornith.*) Le P. Paulin de Saint-Barthelemi dit, dans le tome I.^{er} de son Voyage aux Indes orientales, pag. 426, qu'on appelle ainsi au Malabar une petite hirondelle blanche et noire. (CH. D.)

MANATUS. (*Mamm.*) C'est le même mot que manati, auquel on a donné une terminaison latine pour en faire le nom latin du genre Lamantin. (F. C.)

MANAVIRI. (*Mamm.*) M. de Humboldt rapporte que ce nom est celui du kinkajou au Mexique. (DESM.)

FIN DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.

1^{er} TABLEAU:

Lepisma, Podura, Termes, Pediculus, Pulex.

CLASSE V^e..... IN^o Acarus, Hydrachna, Aranea, Phalangium, Scorpio,
Cancer, Monoculus, Oniscus.

Scolopendra, Julus.

Univalves : *Argulus, Caligus, Limulus* ; 2^o Bivalves :
Unceus.

confondue avec le corps renfermé ordinairement sous
le caparace ; quatre antennes ; plusieurs rangs de feuil-
les maxillaires et de palpes ou d'antennules, dont deux in-
térieures et couchées sur les mandibules ; point de lèvre in-
férieure ; dix pattes communément : *Cancer, Pagurus,*
Scyllarus, Hippa, Galathea, Astacus, Squilla et *Ento-*
n, Gammarus et *Carcinus.*

distinguée du corps, antennifère ; mandibules ayant
un avancement conique à leur base ; des dents écailleuses
plantées sur le contour de l'extrémité ; deux rangs de
dents choires au plus ; une lèvre inférieure ; quatorze pattes
plus : *Asellus, Cyamus, Oniscus, Julus* et *Scolopendra.*

Les genres d'Enton et leur distribution est celle qui a été proposée par
leur fondateur.

Tableaux de Daldorff.

IN^o Scolopendra, Julus.

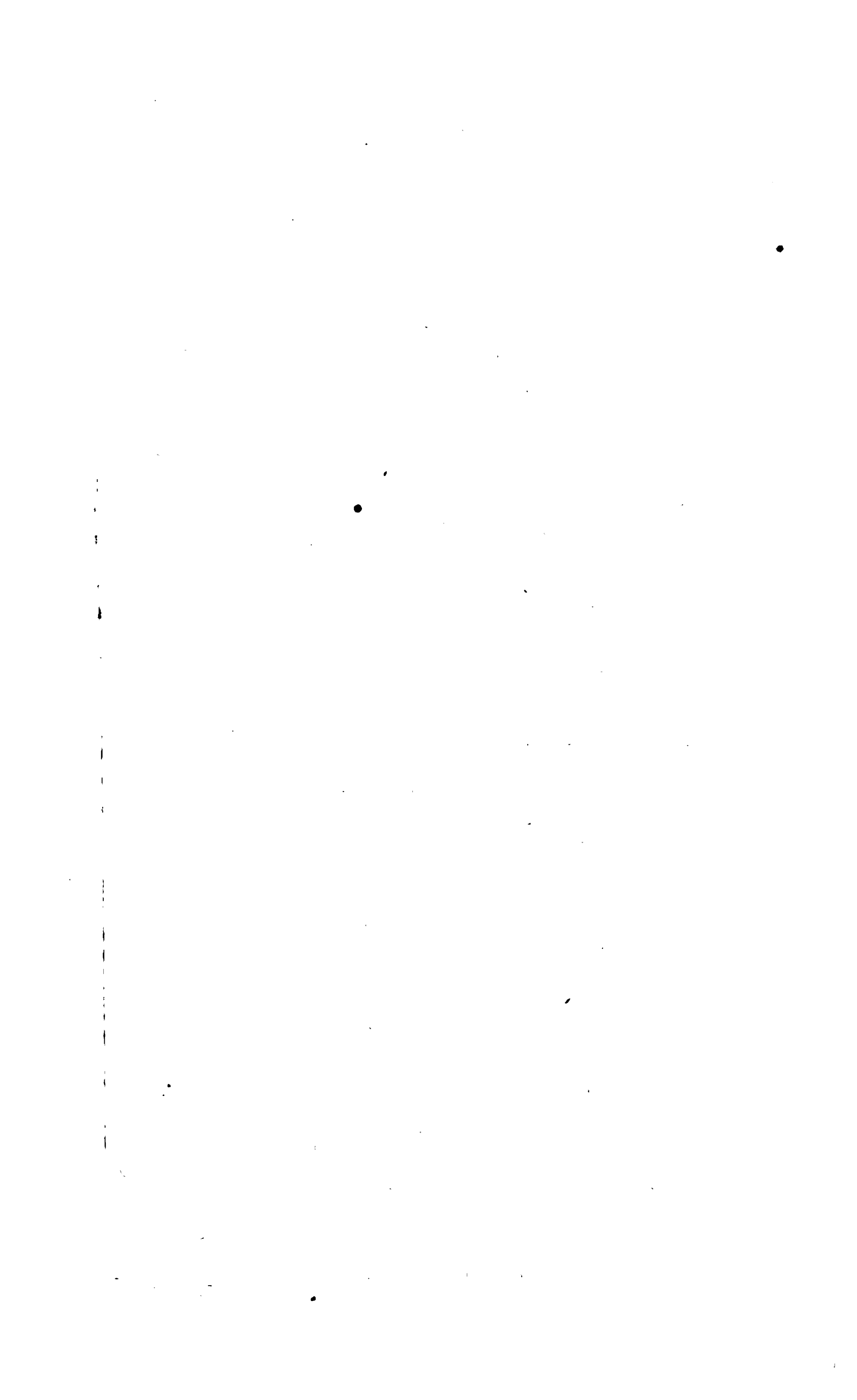
Solpuga, Trombidium, Aranea, Phalangium, Taren-
tula, Scorpio.

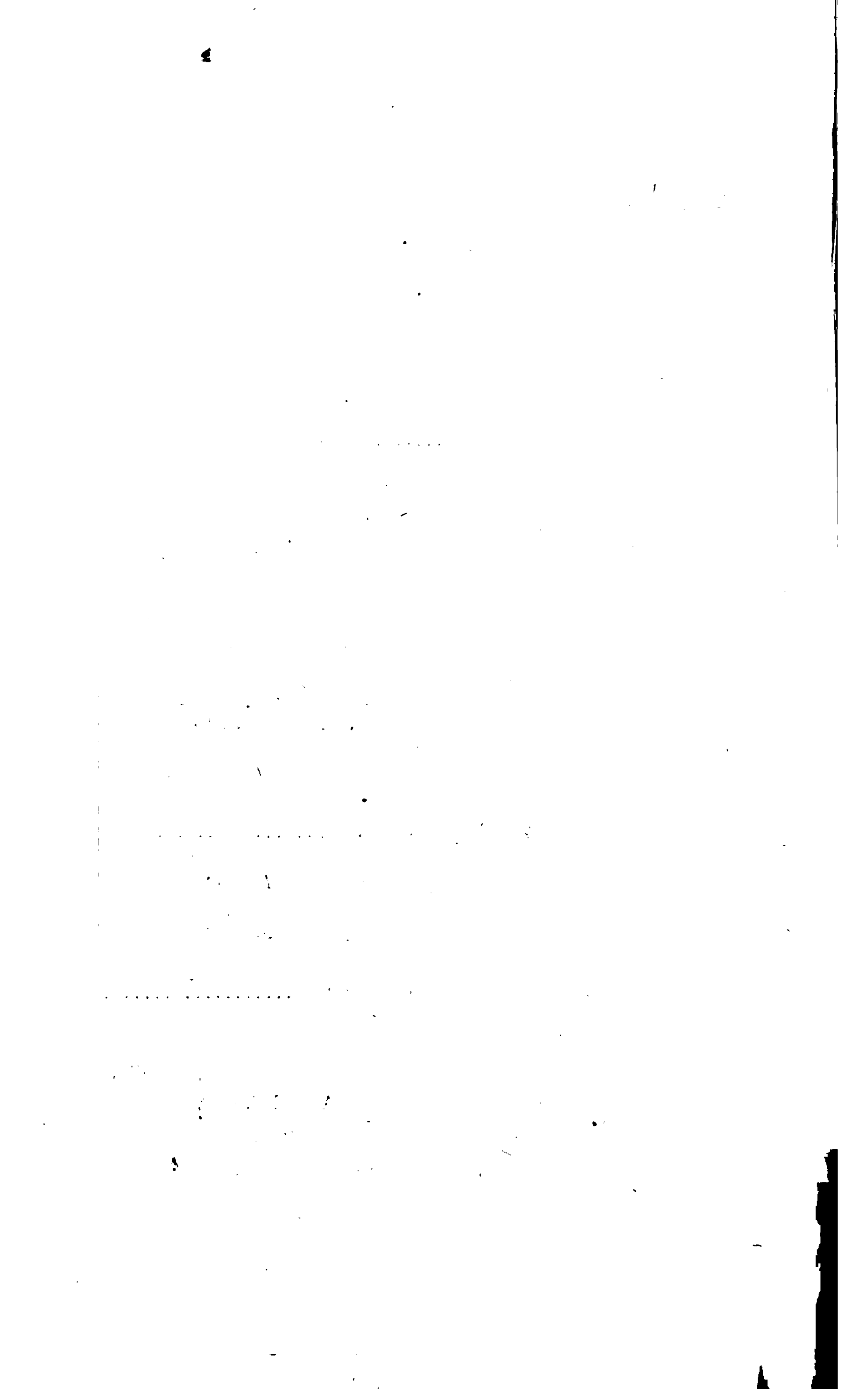
Oniscus, Ligia, Idotea, Cymothes, Monoculus.

Cancer, Calappa, Leucosia, Parthenope, Inachus,
Ocypoda, Dromia, Dorippe, Orithya, Portunus,
Matula, Hippa, Symethis, Limulus.

Albunea, Scyllarus, Palinurus, Palæmon, Alpheus,
Astacus, Penæus, Crangon, Pagurus, Galathea,
Squilla, Posydon, Gammarus.

(1) Les noms imprimés sont maintenant.





CLASSIS I. CRUSTACEA.

NOTES..... OU CLYPRACÉS..... } *Limulus, Caligus, Bino-*
culus, Ozolus, Apus.

CINS..... OU BITESTACÉS..... } *Lynceus, Daphnia, Cy-*
pris, Cythere.

ONNECTES.. OU DÉNUDÉS..... } *Argulus, Cyclops, Poly-*
phemus, Zoe, Bran-
chiopus.

{ *Calappa, Hepate, Dro-*
mia Cancer Matula

est augmentée des genres *Lima* ou *Lupa*, *Carcinus*,
Xantho, *Atelecyclus*, *Uca*, *Gonoplax*, *Gecarcinus*.

place dans cette famille les nouveaux genres *Megalopa*,
Phronime, *Blastus*, *Pisa*, *Leptopodia*. Il change en *Macro-*
podum du genre *Macropus* de M. Latreille.

ix genres *Hippolyte*, *Upogebia* ou *Gebia*, *Callianassa*,
ou *Mysis*, *Pandalus* et *Athanas*, prennent rang dans
II^e non.

e, dont la création est due à M. Leach, ne comprend que
Gnathia, nommé *Anceus* par M. Risso.

e de M. Latreille, diminuée des genres *Corophie*, *Che-*
lyame, est augmentée par M. Leach des genres *Orches-*
nine, *Leucothoe*, *Melita*, *Maera*, *Amphithoe* et *Pherusa*.

velle comprenant le genre *Corophie* de M. Latreille et
Podocerus et *Jassa* de M. Leach.

née des genres *Caprella*, *Cyamus* (*Larunda* ou *Panope*),

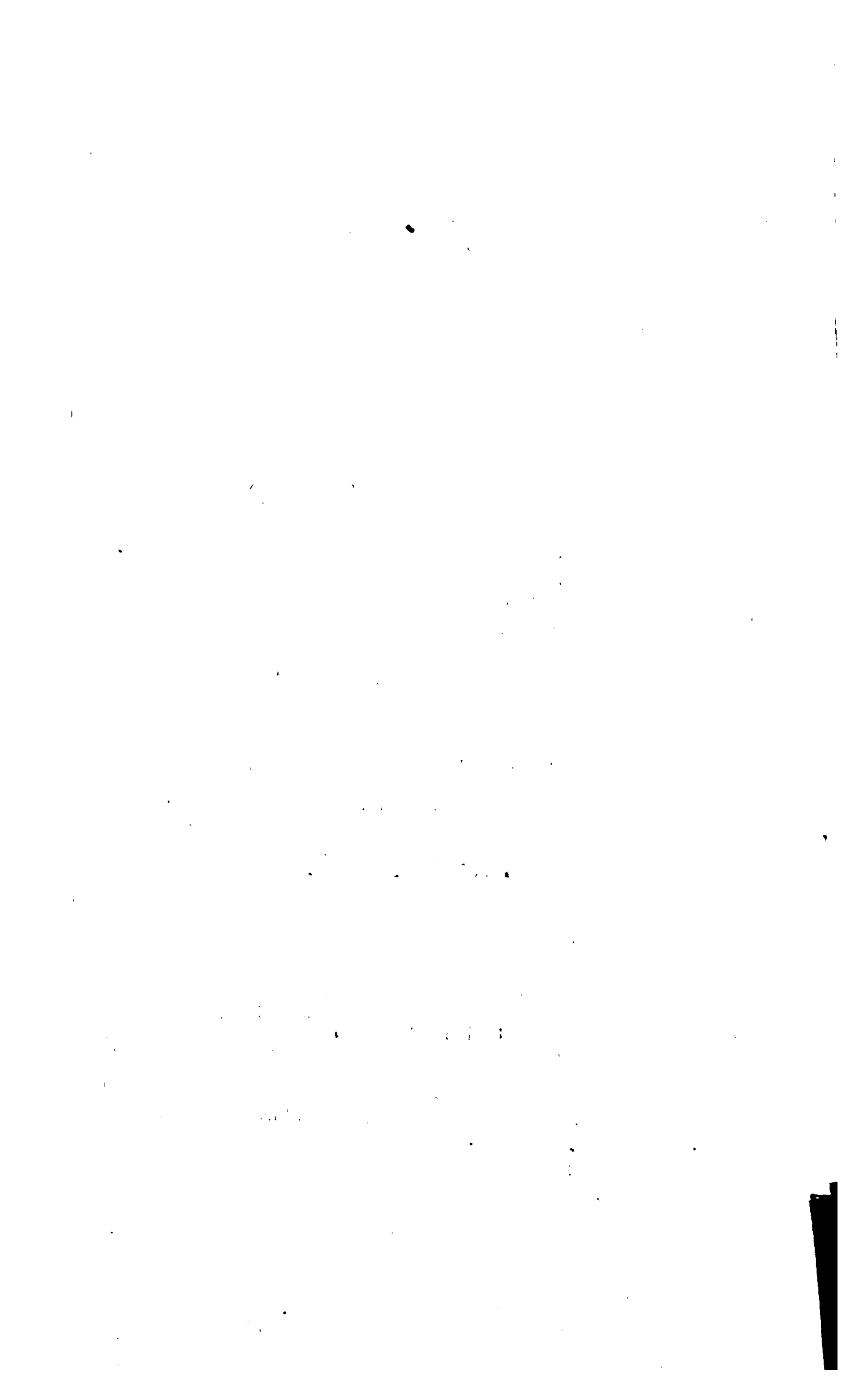
ivelle pour le genre nouveau *Apscudes*.

fermant outre les genres que M. Latreille y place, ceux
each appelle *Anthura*, *Nesæa*, *Campecopea*, *Cymodoce*,
, *Limnoria*, *Stenosoma*, *Jaera* et *Janira*.

II

Dans un système nerveux distinct et de pattes, en quatre classes :
1^o Les CRUSTACÉS, et 4^o les INSECTES. Il dit aussi qu'il rejette le genre
Bopyrus de la 2^e ainsi celui des GASTERURI.

- 1. Genres *Gnathia*.
- *Talitrus* et *Orchestia*.
- *Dexamine*, *Leucothoe*.
- } *Melita, Maera, Gammarus, Amphithoe, Phe-*
rusa.
- *Corophium, Podocerus, Jassa.*
- *Phronima.*
- *Caprella, Proto, Cyamus* ou *Larunda.*
- *Apscudes.*
- *Anthura.*
- } *Campecopea, Nesæa, Cymodoce, Dynamene,*
Cymothoa, Limnoria.
- *Idotea, Stenosoma, Jaera, Janira, Ascellus.*
- *Ligia.*
- *Philoscia, Oniscus, Porcellio, Ascellus.*



IV. TABLEAU.

M. RISSO.

ais publiée en 1816.)

, *Dromia, Calappa, Ocypode, Grapsus, Pinnotheres, Por-*

, *Leucosia, Macropus, Maia.*

Pagurus, Anceus, Gen. Nouv.

..... { *Ocypode, Gonoplax.*

URS..... *Podophthalmus, Portunus, Orithyia, Matula.*

ÉRIDES..... *Dromia, Æthra, Calappa, Hepatus, Cancer.*

LE.

, tome I, tableau 7. 1823.)

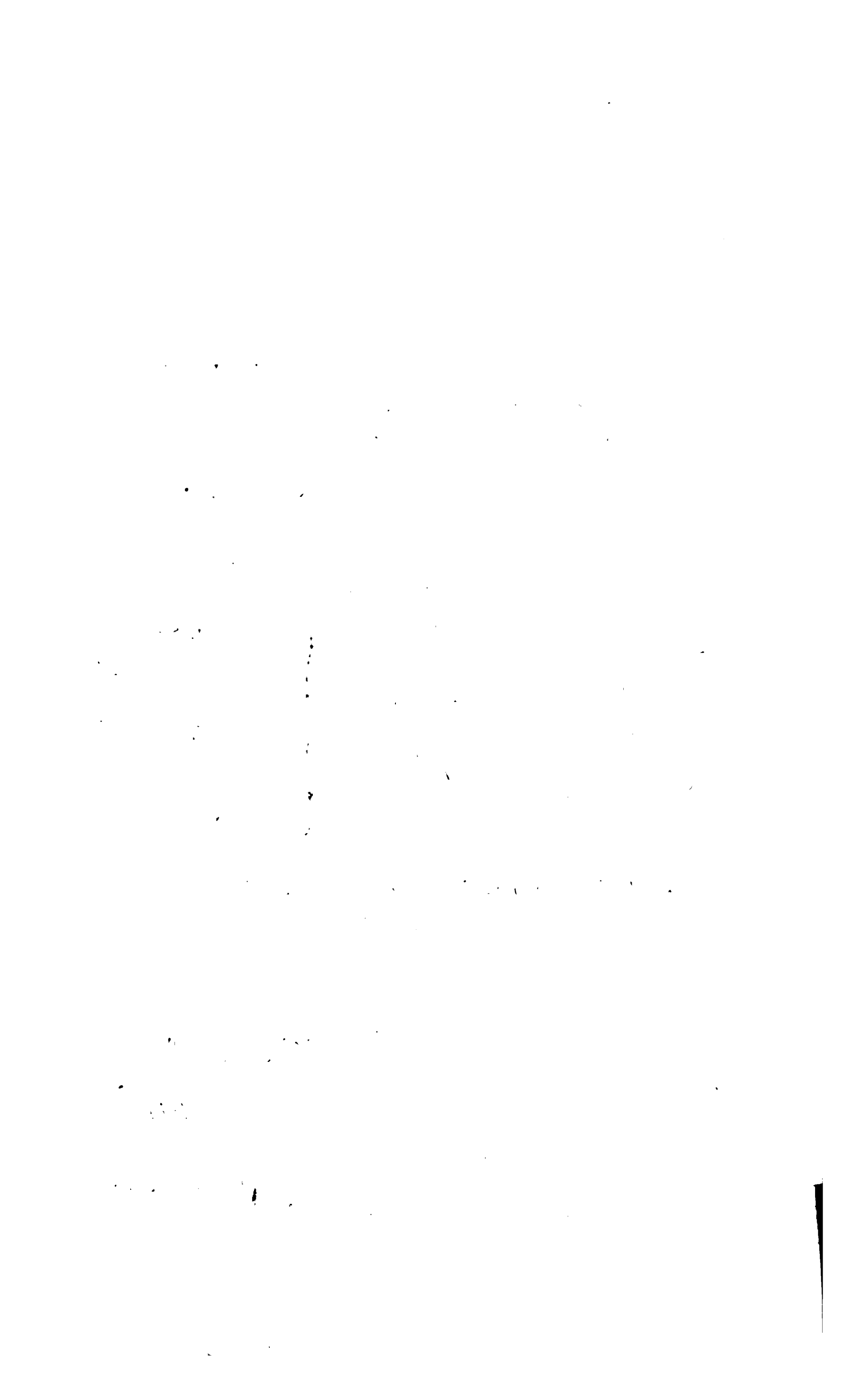
..... LIMULIENS.

..... { THORACIQUES..... { CANCROÏDES.
 { CANCASTRACOÏDES.
 { ASTACOÏDES.
 { ATHORACIQUES.....

..... { NORMAUX..... { SQUILLACÉS.
 { BRANCHIOPTÈRES.
 { ENTOMOSTRACÉS.
 ANOMAUX..... ÉPIZOAIRES.

..... { GAMMARIENS.
 { ASELLIENS.
 { ONISCIDIENS.

Type I
 ENTOMOZO
 à anneaux d



. 1817.)

GENRES CORRESPONDANS DE LA MÉTHODE
DE M. LEACH.

- *Portunus, Portumnus, Lupa, Polybius.*
 E..... *Podophthalmus, Encycl. Edinb.*
 *Matuta.*
 *Orithya.*
- *Carcinus, Cancer, Xantho, Pirimela, Pilumnus.*
 *Hepatus.*
- *Plagusia, Enc. Edinb. ?*
 *Grapsus.*
 *Oniscus.*
- *Gnathia, Ency. Edinb.*
 } *Praniza* (genre communiqué par M. Leach à M. La-
 } treille).
 *Apseudes, Enc. Edinb.*

- } *Cymothoa, Livoneca, Nerocila, Limnoria, Æga, Conile-*
 } *ra, Rocinela, Canolira, Eurydice, Nelocira, Cirolana.*
- } *Sphæroma, Campecopea, Næsa, Cilicæa, Zuzara, Cy-*
 } *modocea, Dynamene.*
 *Idotea, Stenosoma.*
 *Asellus, Janira, Jaera.*
 *Ligia.*
 *Philoscia.*
 *Oniscus.*
 *Porcellio.*
 *Armadillo.*

- *Limulus (3), Tachypleus.*
 *Caligus, Anthosoma, Pandarus, Nogaus, Risculus.*
 *Argulus.*
 *Cecrops.*
 *Dichelestium.*
- *Binoculus, Lepidurus.*
 *Branchipus.*
 } *Artemia.*

- *Cythere.*
 *Cypris.*
 *Lynceus, Chydorus.*
 *Daphnia.*
 *Cyclops, Calanus.*
 *Polyphemus.*

(1) Dans le M
 culier auquel il as de l'ordre des Isopodes, pour en former un ordre parti-
 traierons à leur pas d'abord admis dans sa méthode. Ces genres, dont nous
Lysmata Risso, *Stenops*, *Hymenocera*, *Gnathophyllum*, *Autonomea* Risso,
 noms de *Macrop*t, dans la Collection du Muséum, plusieurs genres sous les

(2) Ce caractè

(3) A compter

s naturelles, tome XIV, page 525.

